

**CENTRE D'ETUDES EN SCIENCES SOCIALES
DE LA DEFENSE**

***LA PERCEPTION DE LA JOURNEE D'APPEL
DE PREPARATION A LA DEFENSE
CINQ ANS APRES***

**Marie-Dominique CHARLIER
Jean-Pierre MARICHY**

Mai 2004

*Ce document constitue le rapport final de l'étude commanditée au centre Morris Janowitz (IEP de Toulouse) par le C2SD,
CCEP 106 Soc/2002, Marché DEF/C2SD 2002 n°53.*

La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	9
INTRODUCTION.....	11
1 OBJECTIF DE LA RECHERCHE.....	12
2 PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHÈSES DE TRAVAIL	12
3 CADRE MÉTHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE	13
3.1 MÉTHODE DE CONSTRUCTION DE LA GRILLE D'ANALYSE GÉNÉRALE	13
3.2 MÉTHODES D'ENQUÊTES	14
PREMIÈRE PARTIE: ANALYSE DE LA CONSTITUTION DE LA JOURNÉE D'APPEL DE PRÉPARATION À LA DÉFENSE.....	19
1 LA CRÉATION AMBIGUË DE LA JOURNÉE D'APPEL DE PRÉPARATION À LA DÉFENSE	21
1.1 L'ENVIRONNEMENT GÉNÉRAL DE LA CRÉATION.....	21
1.1.1 UN PRINCIPE DOMINANT : LA PROFESSIONNALISATION DES ARMÉES.....	21
1.1.2 UNE APPLICATION LÉGISLATIVE SUR-DÉTERMINÉE.....	23
1.2 LES ÉTAPES DE LA CRÉATION	24
1.2.1 L'ÉMERGENCE DE PRINCIPES FONDATEURS DE LA JAPD. ..	24
1.2.2 L'ÉLABORATION DE LA FORMULE FINALE, RÉSULTAT D'UN COMPROMIS POLITIQUE.....	27
1.2.2.1 Le « rendez-vous citoyen » du projet Millon.	28
1.2.2.2 La « Journée d'appel de préparation à la défense » de la loi Richard du 28 octobre 1997.	30
2 L'ARCHITECTURE COMPLEXE DU DISPOSITIF DE LA JOURNÉE D'APPEL DE PRÉPARATION À LA DÉFENSE.....	39
2.1 LE CADRE GÉNÉRAL DE L'APPEL DE PRÉPARATION À LA DÉFENSE.....	39

La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

2.1.1 LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ.....	39
2.1.2 L'ORGANISATION DE LA JAPD.....	44
2.1.2.1. Structures et modalités de l'accueil.	44
2.1.2.2 Organisation du traitement des dossiers individuels.....	46
2.2 LES CONTRAINTES DE GESTION DU DISPOSITIF.....	49
2.2.1 LA NÉCESSITÉ DE GÉRER UNE MASSE IMPORTANTE ET MOBILE.	49
2.2.2 LES BESOINS DE COORDINATION INTER-SERVICES:.....	50
2.2.2.1 La coordination au sein des services de la Défense :.....	51
2.2.2.2 La liaison avec les services municipaux chargés du recensement.	52
2.2.2.3 Les relations défense/éducation nationale.	52
2.2.2.4 La liaison avec les services sociaux chargés du suivi des jeunes en difficulté	53
3 UNE MISE EN ŒUVRE OBJECTIVEMENT RÉUSSIE.	56
3.1 LA BANALISATION DE L'APPEL DE PRÉPARATION À LA DÉFENSE.....	57
3.1.1 PRÉSENTATION DE LA PARTICIPATION DES JEUNES À LA JAPD :	57
3.1.2 PRÉSENTATION DE L'INDICE DE SATISFACTION GÉNÉRALE.	58
3.2 LE CONTENU PERFECTIBLE DE LA JOURNÉE d'APPEL DE PRÉPARATION A LA DEFENSE;.....	59
3.2.1 BASES TECHNIQUES ET RÉALITÉS PÉDAGOGIQUES DU DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE D'APPEL DE PRÉPARATION A LA DEFENSE.	59
3.2.1.1 Un emploi du temps chargé.	60
3.2.1.2 Des outils pédagogiques en évolution.	64
3.2.2 LES ORIENTATIONS DE L'ÉVOLUTION DE LA JOURNÉE D'APPEL DE PRÉPARATION A LA DEFENSE;.....	68
3.2.2.1 Entretenir le dynamisme des intervenants;	69
3.2.2.2 Provoquer une participation plus active des jeunes;.....	69
DEUXIEME PARTIE: ANALYSE DE LA PERCEPTION DE LA JOURNÉE D'APPEL DE PRÉPARATION A LA DEFENSE.	73
1 ANALYSE DU QUESTIONNAIRE "MEMOIRE ET CITOYENNETE".	73
1.1 L'APPRECIATION QUANT AUX ENGAGEMENTS PASSES, ACTUELS ET FUTURS DE LA FRANCE.....	74

La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

1.1.1 UNE IMAGE POSITIVE DE LA FRANCE ET DE SON ENGAGEMENT DANS LES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DANS LE MONDE.....	74
1.1.2 UN TRAVAIL DE MÉMOIRE APPRÉCIÉ ET ENCOURAGÉ.....	75
1.2 LA CONCEPTION DES GRANDES VALEURS FONDATRICES DE LA SOCIÉTÉ.....	78
1.2.1 UN ENGAGEMENT CONCEPTUEL RÉPUBLICAIN PLÉBICITÉ.....	80
1.2.2 UN ENGAGEMENT COLLECTIF ENCOURAGÉ.....	80
1.2.3 UN ENGAGEMENT PERSONNEL REFUSÉ.....	81
2 ANALYSE DES ENQUÊTES DE PERCEPTION SUR L'ESPRIT DE DÉFENSE.....	81
2.1 L'ENQUÊTE AUPRES DES JEUNES N'AYANT PAS ENCORE SUIVI LA JOURNÉE D'APPEL DE PRÉPARATION À LA DÉFENSE.....	82
2.1.1 CONSTITUTION DE L'ÉCHANTILLON.....	82
2.1.2 CADRE THÉMATIQUE DES QUESTIONS.....	82
2.1.3 ANALYSE DE LA POSITION DES JEUNES SUR LES THÈMES PRINCIPAUX.....	83
2.1.3.1 La perception de la relation citoyenneté-Défense.....	83
2.1.3.2 La perception du parcours de citoyenneté.....	84
2.1.3.3 La perception de la Défense et des Armées.....	86
2.1.3.4 La perception de la réforme du service national.....	88
2.2 L'ENQUÊTE AUPRES DES JEUNES AYANT SUIVI LA JOURNÉE D'APPEL DE PRÉPARATION À LA DÉFENSE.....	91
2.2.1 LA PERCEPTION DE LA JOURNÉE D'APPEL DE PRÉPARATION À LA DÉFENSE.....	92
2.2.2 LA PERCEPTION DE LA NOTION DE DÉFENSE.....	94
2.2.2.1 L'image de l'institution.....	94
2.2.2.2 La connaissance générale de la Défense.....	94
2.2.2.3 Sur l'éventualité d'un engagement militaire.....	95
2.2.3 LA PERCEPTION DE LA NOTION DE CITOYENNETÉ.....	96
2.2.3.1 Les attitudes des jeunes face à la vie de la cité.....	96
2.2.3.2 Les attitudes des jeunes à l'égard du Service National.....	97
3 PRÉSENTATION D'AUTRES ENQUÊTES SUR LA JOURNÉE D'APPEL DE PRÉPARATION À LA DÉFENSE.....	99
3.1 ANALYSE DES ÉVALUATIONS DE L'ADMINISTRATION DU SERVICE NATIONAL.....	100
3.1.1 LES BILANS NATIONAUX :.....	100
3.1.1.1 L'indice général de satisfaction.....	101
3.1.1.2 L'évaluation des principaux aspects de la JAPD :	102
3.1.2 LES ÉVALUATIONS LOCALES : MIDI PYRÉNÉES 2003.....	105

La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

3.1.2.1 Présentation de l'échantillon.	105
3.1.2.2 Indice général de satisfaction.....	106
3.1.2.3 Analyse des différents critères d'évaluation de la JAPD.	107
3.2 L'ENQUÊTE DE LA COMMISSION ARMÉES-JEUNESSE.....	110
3.2.1 LE RAPPORT A LA DEFENSE :.....	110
3.2.2 LES ATTENTES EN MATIERE D'INFORMATION SUR LA DEFENSE	111
3.3 L'ENQUÊTE C. MILLET.	112
3.3.1 L'INTERET POUR LA DEFENSE.	113
3.3.2 LA PERCEPTION DE L'ARMEE.	115
3.3.3 LA PERCEPTION DE LA JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE.	116
3.4 LA POSITION DU CONSEIL REGIONAL DES JEUNES DE MIDI- PYRENEES.....	117
3.4.1 LA PERCEPTION DE LA DEFENSE :.....	118
3.4.2 LA PERCEPTION DE LA JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE.....	119
CONCLUSION.....	123
1 UN BILAN NUANCÉ.....	124
2 UN POTENTIEL A CONFIRMER.	128
ANNEXES.....	133
ANNEXE 1. QUESTIONNAIRE ADMINISTRE AUX JEUNES N'AYANT PAS ENCORE SUIVI LA JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE.....	135
ANNEXE 2. QUESTIONNAIRE ADMINISTRE AUX JEUNES AYANT SUIVI LA JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE.	139
ANNEXE 3: RESULTATS DU QUESTIONNAIRE BSN.....	145
Diagramme à barre de perception de la question 1 du BSN.....	145
Pour vous quelle image évoque le mieux la France?.....	145
Diagramme à barre de la question 2 du BSN.....	146
Le maintien de la paix dans le monde, vous paraît-il justifier une intervention de la France dans le monde?.....	146
Diagrammes à barre de la question 3 du BSN.	147
A Vous est-il déjà arrivé de vous trouver spectateur ou acteur d'une commémoration nationale?.....	147

La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

B Répartition de la participation aux commémorations:	147
Diagramme de la question 4 du BSN.	148
Le lien entre votre génération et celle des anciens combattants mérite-t-il d'être renforcé? Si oui par quel type d'action?	148
Diagramme à barre de la question 5 du BSN.....	149
Mort pour la France, cette formule est inscrite sur les monuments aux morts. Que vous inspire-t-elle?.....	149
Diagramme de la question 6 du BSN.	150
Comment considérez-vous les valeurs ci-dessous?.....	150
A Les valeurs de la France à défendre.	150
B Les valeurs de la France acquises	151
C Les valeurs de la France appartenant au passé.....	151
ANNEXE 4. RESULTATS DE L'ENQUETE AUPRES DES LYCEENS SUR L'ESPRIT DE DEFENSE.	152
Diagramme à barre des questions.....	152
Question 1: Avez-vous été recensé lors de votre 16 ^{ème} année?	152
Question 2: Comment avez-vous été informé(e) de cette obligation?.....	153
Question 3: Connaissez-vous la Journée d'Appel de Préparation à la Défense?.....	154
Question 4: Selon vous quels sont les objectifs de cette journée?.....	155
Question 5 Cette journée vous intéresse-t-elle?	155
Question 6: Plus tard aimeriez-vous devenir militaire?.....	156
Question 7: Plus tard aimeriez-vous devenir réserviste?.....	156
Question 8: La France vous paraît-elle faire l'objet de menaces?	157
Question 13: Selon vous les français ont-ils un comportement civique?...157	
Question 14: Pour vous le patriotisme est:	158
Question 15: La suspension du service national a-t-elle été pour vous?....158	
Question 16: La suspension du service national a été pour la Défense nationale?	159
Question 17: Seriez-vous favorable à la restauration d'une forme diversifiée et allégée de Service national obligatoire?	159
ANNEXE 5: RESULTATS DE L'ENQUETE AUPRES DES JEUNES AYANT SUIVI UNE JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE	161
Diagramme à barre des questions.....	161
Question 1: La Journée d'Appel de Préparation à la Défense que vous venez de suivre vous a:	161
Question 2: Quels sont les deux thèmes de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense que vous avez le plus appréciés?.....	162

La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

Question 5: La visite d'un site militaire vous a-t-elle intéressé?.....	163
Question 10: Les armées françaises vous semblent:	164
Question 11: Plus tard aimeriez-vous devenir militaire?	165
Question 12: Plus tard aimeriez-vous devenir réserviste?	165
Question 13: La France vous paraît-elle faire l'objet de menaces?	166
Question 18: Selon vous les français ont-il un comportement civique?	166
Question 19: Pour vous le patriotisme est:	167
Question 21: La suspension du Service national a été pour vous.....	167
Question 22: La suspension du Service national a été pour la Défense nationale.....	168
Question 23: Seriez-vous favorable à la restauration d'une forme diversifiée et allégée de Service national obligatoire?	168
ANNEXE 6: TABLEAU D'EVALUATION DE LA JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE EN FONCTION DES BILANS NATIONAUX.....	169
ANNEXE 7: TABLEAU D'EVALUATION DE LA JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE SUR MIDI PYRENEES.	171

BIBLIOGRAPHIE.....173

<u>A Bibliographie générale.....</u>	173
1 Quelques références méthodologiques :	173
• Socialisation politique :	173
• Citoyenneté , identité nationale	175
<u>B Bibliographie sur le thème: les jeunes et la Défense.</u>	176
1 Publications du C2SD :	176
2 Publications spécialisées sur la défense :	177
• Défense nationale.	177
• Publications de la DICOD.	178
• Actes du colloque	178
3 Divers:	178

La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont aidé à la réalisation de ce travail et tout particulièrement:

- **Monsieur Lepage**, Directeur du Bureau du service national de Toulouse.
- **Le Capitaine Jaubert**, chargé de la communication du Bureau du Service National de Toulouse, pour sa disponibilité et la qualité de ses entretiens.
- **Monsieur Charles Gimenez**, représentant de Mme la Rectrice de Toulouse au Trinôme académique de Midi-Pyrénées.
- **Monsieur Guillaume Pichard**, chargé d'études au C2SD, pour sa grande disponibilité et son aide.

Les intervenants des différents sites visités.

Les membres du Conseil régional des jeunes de Midi-Pyrénées.

Tous les jeunes qui ont accepté de répondre à nos enquêtes.

INTRODUCTION.

La place que la conscription a occupée jusqu'à la loi du 27 octobre 1997¹ portant réforme du service national dans l'organisation des armées en France et plus encore celle qu'elle conserve dans la culture républicaine française et peut-être même dans l'imaginaire collectif de Français, justifie l'attention portée à la mise en œuvre de la réforme capitale qu'a constituée la suspension de l'appel sous les drapeaux par le texte législatif précité. C'est très certainement par référence à cette position privilégiée de la conscription parmi les mythes fondateurs de la République que, dès ses premiers mots, la loi dont le but principal est pourtant de mettre fin concrètement à la pratique du service militaire obligatoire, s'empresse de proclamer que : « Les citoyens concourent à la défense de la Nation » et donc que rien n'est changé par rapport au principe même du « service national universel » qui continue de s'imposer à tous. C'est le même esprit qui a conduit à dénommer la journée de sensibilisation des jeunes à la défense instituée par la même loi, « journée d'appel de préparation à la défense » : il s'agissait en effet d'exprimer par ce bref moment le maintien symbolique d'une convocation adressée à tous les citoyens en vue de donner une consistance à leurs obligations de défense. La professionnalisation des forces armées ne devait donc pas, dans l'esprit du législateur, porter atteinte au lien Armée-Nation traditionnellement matérialisé par la superposition des conditions de citoyen et de soldat. C'est pourquoi la loi du 27 octobre 1997 s'attache tout particulièrement à préciser le dispositif complexe visant à affirmer la survie d'un service national comportant une part d'obligation – réduite – et une part – diversifiée – de volontariat.

C'est dans ce cadre très lourd de signification symbolique, qu'a été instituée la JAPD. Après cinq années d'expérience, il était donc particulièrement utile de tenter d'ajouter aux observations déjà faites au cours du développement du dispositif², une analyse un peu plus distanciée permettant de recenser les retours d'expérience et les commentaires faits « à chaud », de les confronter à une nouvelle enquête de terrain systématique et d'esquisser une synthèse tendant à

¹ JORF, Lois et décrets, 8 novembre 1997 p.18251-18255.

² Voir les bilans publiés régulièrement par la Direction du Service National ainsi que les travaux cités en bibliographie notamment ceux menés dans le cadre du C2SD par P. Azoulay, O. Galland, B.Paquetteau et N. Woock.

évaluer les résultats de cette nouvelle forme d'initiation à la défense. Compte tenu des impératifs de notre contrat de recherche, il a été convenu de réaliser l'enquête sur la seule région Midi-Pyrénées (la plus grande région de France cependant). Ces résultats ne sont donc pas susceptibles d'extrapolation à l'ensemble du territoire national. En revanche le choix des lieux d'enquêtes a été défini dans la perspective d'une représentation aussi exacte que possible des diversités locales.

1 OBJECTIF DE LA RECHERCHE.

L'objectif de la recherche est double :

Elle vise d'une part à analyser les opinions des jeunes à l'égard des questions de défense en précisant leurs perceptions immédiates, en dégagant leurs centres d'intérêt et les caractéristiques de leur sensibilité à ces problèmes.

Elle consiste d'autre part à analyser leurs réactions à la JAPD afin de mesurer l'impact qu'elle est susceptible d'avoir sur eux et d'évaluer ainsi, dans un but prospectif, la réussite du dispositif mis en place par rapport aux attentes explicites ou latentes de l'institution. Dans cette perspective, une attention particulière sera apportée la compréhension du rapport entre citoyenneté et défense et à l'intégration des valeurs fondamentales mais il faudra aussi apprécier le regard porté par les participants sur les armées elles mêmes, voire leurs dispositions à s'y intéresser sur un plan professionnel.

2 PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES DE TRAVAIL.

La problématique initiale repose sur le constat d'un paradoxe apparent : alors que la réussite « statistique » des JAPD n'est guère contestable : peu d'absences systématiques et taux de satisfaction immédiatement exprimée très positif, leur image chez les jeunes comme dans la société globale ne semble pas aussi favorable ; par ailleurs on peut s'interroger sur leur efficacité en terme de socialisation des valeurs civiques, dans la mesure où de nombreux observateurs sociaux font état d'attitudes des jeunes révélatrices de leur faible attachement aux institutions de la cité et à ses valeurs (incivilités, violence scolaire...). Pour expliquer et peut-être même surmonter cette contradiction, il sera proposé d'affiner l'étude des opinions et des comportements en s'appuyant sur une ventilation des attitudes en fonction de trois paradigmes explicatifs fondamentaux :

Un paradigme fonctionnaliste visant à corréler l'opinion des jeunes tant à l'égard de la défense qu'à l'égard de la JAPD avec la perception de l'utilité immédiate que peuvent présenter la première sur un plan sociétal (fonctions d'intérêt général) mais aussi individuel (offre d'emplois attractifs) et la seconde en terme d'informations pratiques facilement « consommables ».

Un paradigme socioculturel fondé sur la plus ou moins grande adaptation des formes du discours sur la défense et du contenu et des modes d'expression des différents modules de la JAPD aux caractéristiques générales de la « culture jeune ».

Un paradigme idéologique reposant sur la correspondance entre les attentes affectives et humanistes de type altruiste des jeunes et la nature du discours institutionnel sur la réalité des nouvelles missions des armées.

L'ensemble des résultats ainsi obtenus devrait permettre de dégager des orientations concrètes sur la pertinence du contenu des JAPD et la validité globale de cette étape du parcours citoyen dans la perspective d'une optimisation de celui ci.

3 CADRE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE.

Ce cadre peut être défini sur deux plans :

3.1 METHODE DE CONSTRUCTION DE LA GRILLE D'ANALYSE GENERALE.

Pour parvenir aux résultats souhaités, il sera utile de combiner deux modes d'analyse : en effet la connaissance de l'objet est nécessaire à la compréhension des réactions qu'il suscite ; de plus les résultats d'une institution ne peuvent s'apprécier qu'en fonction des attentes de ses concepteurs. Ceci implique qu'une analyse institutionnelle du dispositif créé précède l'étude sociologique des perceptions qu'en ont ses usagers.

Il faudra donc d'abord définir les caractéristiques de la JAPD afin de connaître dans toutes ses dimensions l'objet de l'étude. Pour ce faire l'analyse institutionnelle demeure indispensable avec ses trois phases classiques : élaboration, organisation, mise en œuvre. La première phase est en effet déterminante : on ne saurait comprendre la problématique de la JAPD sans se référer aux conditions spécifiques de sa genèse : conditions générales d'environnement tant géostratégiques que politiques, contraintes diverses,

stratégies des acteurs... Sur ce plan une perspective pluri-factorielle de type systémique devrait éclairer le choix des caractéristiques assez particulières de notre institution. La deuxième étape devra mettre en lumière les contraintes structurelles dérivant d'une architecture complexe qu'il sera nécessaire de surmonter pour faciliter le bon fonctionnement de l'ensemble. Il conviendra aussi de rappeler les conditions de la mise en œuvre des JAPD et les résultats quantitatifs qu'elle a donnés. **Enfin nous devons préciser que l'étude de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense a été réalisée avant la mise en œuvre de la réforme d'avril 2004³.**

L'objet étant ainsi identifié avec précision, l'enquête de terrain pourra alors rechercher, selon ses méthodes spécifiques et analyser quantitativement et qualitativement les perceptions que les jeunes participants peuvent avoir des divers éléments composant la Journée d'Appel de Préparation à la Défense. De plus, il conviendra de confronter les résultats des enquêtes ainsi réalisées avec ceux d'autres investigations du même type. Sans aller jusqu'à une analyse comparative systématique qui ne serait pas très significative car les protocoles d'enquêtes ne sont pas les mêmes, ce rapprochement devrait, en confirmant ou en infirmant les résultats, faire apparaître des constantes ou attirer l'attention sur l'importance de certaines variables. La finalité de la recherche n'étant pas principalement prédictive, ce n'est qu'en conclusion que seront esquissées les orientations que pourraient prendre une recherche d'optimisation du dispositif des JAPD et l'appréciation de la pertinence des évolutions déjà en cours.

3.2 METHODES D'ENQUETES.

L'enquête de terrain a été réalisée selon deux modes distincts :

Dans un premier temps, une investigation préliminaire a été menée selon la technique de l'observation participante au cours de cinq JAPD se déroulant sur divers sites relevant du Bureau du service national de Toulouse: Albi, Castres, Pamiers, Tarbes et Toulouse dont il convient de préciser les caractéristiques essentielles: Albi est une ville moyenne du Tarn, de tradition ouvrière et minière, où la présence militaire qui a été importante dans le passé a aujourd'hui disparu. Castres dans le même département se caractérise par un fort déclin industriel et par la présence depuis plusieurs décennies d'une unité militaire professionnalisée: le 8^{ème} régiment de parachutistes d'infanterie de marine. Bien

³ On pourra d'ailleurs constater que cette réforme répond en grande partie aux observations que nous avons faites.

que considéré comme la capitale économique de l'Ariège, Pamiers connaît comme tout le département une certaine crise économique et a de ce fait accueilli favorablement l'implantation, il y a quelques années, d'un régiment de parachutistes (9^{ème} puis 1^o régiment de chasseurs parachutistes), malgré l'absence totale de tradition militaire. Au contraire, Tarbes est marqué par une histoire multi séculaire de présence militaire notamment par la cavalerie. Par ailleurs il est à souligner que l'économie locale est fortement dépendante des industries d'armement et subit de ce fait les effets des difficultés du Groupement Industriel des Armements Terrestres (GIAT). Enfin Toulouse a une forte image de capitale régionale dynamique, mais il faut noter que l'aéronautique, fleuron de l'industrie locale, est essentiellement civile (Airbus) et que la présence militaire importante est peu perceptible compte tenu de la masse de la population totale (4^o ville de France).

Les deux enquêteurs ont pu ainsi effectuer une série d'entretiens informels tout au long de la journée avec les participants, individuellement ou en groupes et recueillir leurs observations *in situ*, de façon très spontanée et croyons nous très authentique. Le même type d'entretien a été mené avec les intervenants et les organisateurs. Ces entretiens avaient été préparés à partir d'un schéma reprenant les principaux thèmes de l'enquête mais laissaient la plus grande liberté de parole aux interlocuteurs. N'ayant pas été enregistrés, ils faisaient l'objet le plus vite possible de synthèses écrites et d'échanges entre les enquêteurs. Ils étaient complétés par le recueil systématique des deux questionnaires administrés par le BSN au cours de la journée (questionnaire « Mémoire et citoyenneté » et questionnaire d'évaluation.). Ainsi les données quantitatives fournies par ces derniers pouvaient être éclairées par les observations faites lors des entretiens.

L'enquête proprement dite a été réalisée en dehors du cadre officiel de la JAPD : en effet nous avons pu constater que toutes les données que nous avons pu tirer des études précédemment publiées, avaient été recueillies au cours des sessions de JAPD. Sans mettre en question leur validité intrinsèque, on peut penser que l'environnement de ce mode d'investigation est de nature à en influencer le résultat, ne serait ce qu'en raison de l'état psychologique des jeunes (soulagement d'arriver au terme de l'épreuve, fatigue de la journée pour le questionnaire d'évaluation ou hésitation à se prononcer- ou difficulté à le faire, pour le questionnaire « mémoire et citoyenneté » administré juste après le film sur ce thème ; contrainte supplémentaire en cas de questionnaires spécifiques administrés en plus du programme...) . C'est pourquoi nous avons

jugé opportun de procéder à une enquête quelque peu distanciée par rapport à son objet même ; l'interrogation de jeunes dans leur milieu habituel et le plus souvent par des interlocuteurs familiers (leurs professeurs pour le cas des lycéens, effectif majoritaire de l'échantillon) nous est apparue susceptible de fournir des résultats intéressants même si on pouvait craindre à l'inverse que le décalage dans le temps et la réflexion ne déforment la perception ; de plus la méthode était la seule possible pour les jeunes n'ayant pas encore suivie la JAPD.

Le premier échantillon est en effet constitué par un groupe de jeunes lycéens de 16 à 17 ans, appartenant à plusieurs types d'établissements scolaires qui sont interrogés sur leurs perceptions de la défense et de la citoyenneté (questionnaire en annexe 1). Le but de cette première enquête est de fixer une base des connaissances et des opinions des jeunes sur ces questions, avant tout contact direct avec l'institution militaire. Elle ne pourra servir à mesurer de façon rigoureuse les effets de socialisation provoqués par la JAPD, ce qui aurait exigé la constitution d'une cohorte de mêmes individus saisis à différents moments de leur formation et n'était pas possible dans le temps imparti ; elle pourra néanmoins être utilisée comme terme de référence à portée générale.

Le second échantillon se compose de jeunes ayant déjà participé à la JAPD et sélectionnés selon deux principaux critères :

Le temps écoulé depuis la JAPD (quelques semaines au plus dans le premier cas, deux à trois ans dans le second) devrait permettre de distinguer, le cas échéant, les réactions immédiates de positions stabilisées à moyen terme.

L'environnement des jeunes (lycéens de divers types d'établissements, étudiants et jeunes au travail) pourrait faciliter l'étude de l'influence des facteurs socioculturels. En effet si l'échantillon est sans doute marqué par la sous représentation des jeunes en grande difficulté qui ne parviennent pas au niveau du deuxième degré de l'éducation nationale, il n'en reste pas moins que les établissements choisis représentent par leurs caractéristiques et leur localisation la majorité de la population des classes d'âge étudiées.

Le questionnaire administré ajoute aux rubriques proposées au premier groupe une batterie de questions sur l'évaluation de la JAPD (questionnaire en annexe 2).

C'est à partir de cet ensemble de données et par référence aux apports de la réflexion théorique sur la constitution et la nature du rapport des individus à la

société, dans le champ particulier que constituent les contraintes liées à la défense qu'a été élaborée cette étude. La problématique et la méthodologie qui viennent d'être rapidement exposées nous ont donc conduits à présenter ce rapport en deux grandes parties : L'analyse de la constitution de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (partie I), l'analyse de la perception de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (partie II).

La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

PREMIERE PARTIE: ANALYSE DE LA CONSTITUTION DE LA JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE.

La recherche menée sur la JAPD doit permettre, par l'évaluation précise de ses résultats réels, de définir les bases d'une réflexion prospective sur l'optimisation de son organisation, condition de réalisation de ses objectifs. Ce moment particulier du « parcours citoyen » est bref mais important dans la mesure où il devrait concrétiser, sinon une authentique rencontre entre la jeunesse française et son armée, entendue comme une organisation sociale vivante, du moins une prise de conscience des liens qui unissent le concept de défense à celui de citoyenneté. Les travaux antérieurs⁴ sur le sujet peuvent fournir de nombreuses données sur la perception de la JAPD par ses participants, données autorisant un bilan comparatif de l'évolution au cours des premières années de mise en œuvre⁵ mais il ne semble pas qu'une analyse systématique ait été faite pour confronter cette mise en œuvre aux objectifs qui avaient été assignés à la JAPD, lors de sa création. Il est donc apparu utile de commencer par une présentation plus exhaustive de l'objet de cette recherche, fondée d'une part sur une étude « génétique » de l'institution et d'autre part sur une analyse critique des différentes phases de sa mise en œuvre concrète, tant sur le plan de l'organisation administrative que sur celui du contenu pédagogique.

⁴ Voir notamment : Galland Olivier : Les jeunes, l'armée, la Nation ; Les Champs de Mars N° 6, 1996, p.37-53.

Millet Catherine : L'esprit de défense à l'épreuve des ruptures : évaluation du dispositif JAPD ; Mémoire

DESS « Sociologie appliquée à la gestion locale » Université de Toulouse Le Mirail ; Octobre 1999.

Treussard David : La réforme du service national et de la réserve en France : quelle place pour le citoyen

Dans la Nation ? Mémoire DEA Etudes Politiques Paris 1997. Woock Nathalie : La réforme du service

National : la mise en place des JAPD ; Documents du C2SD Octobre 1999.

⁵ Cette analyse de l'évolution des perceptions fera l'objet de la deuxième partie de ce rapport.

Sur le plan historique d'abord, il est intéressant de replacer la création législative de la JAPD⁶ dans le contexte de la professionnalisation des armées annoncée par la Déclaration du Président de la République du 22 février 1996⁷. En effet le cheminement de cette création au travers des débats parlementaires de 1996-1997 révèlent les formes successives de l'institution, le « Rendez-vous citoyen » proposé par le projet du gouvernement Juppé devenant la « Journée d'appel de préparation à la défense », issue du projet du gouvernement Jospin formé après les élections législatives consécutives à la dissolution d'avril 1997⁸. L'alternance politique comme la situation de cohabitation qu'elle provoqua expliquent la nécessité d'un compromis politique qui ne sera pas sans conséquences sur les ambiguïtés de la formule finale.

D'autre part, sur le plan institutionnel, il sera utile de synthétiser les caractéristiques du dispositif de la JAPD non seulement pour en rappeler les principes d'organisation mais surtout pour montrer le souci de l'intégrer dans un « parcours citoyen » au cours duquel les services de la Défense, maîtres d'œuvre de l'ensemble, doivent être coordonnés avec les municipalités (recensement), l'Education Nationale (enseignements de défense), voire les services sociaux (Missions Locales).

Enfin, sur le plan pédagogique, il est nécessaire de souligner, plus que cela a été fait jusqu'ici, l'articulation des différentes séquences de la journée et leur signification ainsi que les orientations générales du programme proposé aux

⁶ Cf article 1 de la loi 97109 du 28 octobre 1997, instaurant les articles L 111-2 et L 114-2 à 13 du Code du

Service National ; JORF 9/11/1997 p. 1625 et s.

⁷ Si le débat public sur la réforme du service national n'a pas été d'une richesse particulière, une importante réflexion a été menée dans le cadre de missions parlementaires tant à l'Assemblée Nationale (Rapport Darrasson

N° 2810 du 23 Mai 1996) qu'au Sénat (Rapport Vinçon N° 349 du 9 mai 1996).

⁸ Cf : * JORF- Débats parlementaires- Assemblée Nationale- 10° législature- N° 7 à 11 du 29/01/1997 au 5/02/1997. Sénat –Session 1996-1997- N° 19 à 21 du 5/03 au 7/03/1997 (Projet Millon du Gouvernement Juppé) .

* JORF- Débats parlementaires- Assemblée Nationale – 11° législature – N° 46 (19/09/1997), 47 (19/09/1997), 55 (14/10/1997) et 60 (22/10 1997) . Sénat- Session 1997-1998- N° 48 (8/10/1997) et 52

(17/10/1997) (Projet Richard du Gouvernement Jospin) .

La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

jeunes et les modes de présentation orale et audiovisuelle qui sont utilisés. Sur ces points une évaluation critique des réalités de l'offre doit être faite pour mieux juger ensuite, à partir des réactions des participants, si cette offre correspond bien à la demande de ces derniers.

Ces trois points seront examinés successivement.

1 LA CREATION AMBIGUË DE LA JOURNÉE D'APPEL DE PRÉPARATION À LA DÉFENSE.

Afin de comprendre la nature et les caractéristiques de cette journée dont l'appellation un peu bizarre exigera quelques explications⁹, il est nécessaire de commencer par l'examen de sa gestation difficile en rappelant d'abord l'environnement général de sa conception puis en passant en revue les étapes de son émergence progressive pour expliquer enfin l'articulation de ses composantes.

1.1 L'ENVIRONNEMENT GÉNÉRAL DE LA CREATION.

Sur la base du postulat initial de professionnalisation des armées posé par le Président de la République, la réforme du service national qui devait donner naissance à la JAPD, subit dès l'origine d'importantes contraintes qui réduisaient sensiblement les marges de choix laissées au Parlement appelé à se prononcer par voie législative.

1.1.1 UN PRINCIPE DOMINANT : LA PROFESSIONNALISATION DES ARMÉES.

Préparée par un Comité Stratégique créé en juillet 1995 pour réfléchir sur l'avenir de la Défense et annoncée progressivement par une communication bien maîtrisée durant les mois de janvier et février 1996, la professionnalisation est solennellement présentée par le Président Chirac dans une déclaration télévisée du 22 février, suivie d'une présentation plus technique aux forces armées le 23. L'ambiguïté du projet est visible dès l'origine : alors que le Président annonce la création en six ans d'une armée entièrement professionnelle et précise que la France « n'a plus besoin d'appelés pour faire

⁹ Cf infra

leur service militaire », il ajoute néanmoins que la réforme du service national fera l'objet d'une grande consultation nationale notamment des jeunes, dans chaque département ; il évoque même deux hypothèses : service national obligatoire de 6 mois ou service civil volontaire ouvert aux filles comme aux garçons¹⁰. On est donc bien en présence de deux affirmations un peu contradictoires : d'un côté le choix est définitivement fait en faveur d'un passage à l'armée professionnelle qui bouleverse la situation existante bien qu'une période de transition soit prévue et que l'évolution soit déjà amorcée depuis plus de dix ans par le développement du recrutement professionnel ; de l'autre, la porte reste ouverte à l'instauration d'un nouveau service national parallèle à l'armée professionnelle. Mais il apparaîtra vite que, si la justification de la professionnalisation se fonde sur une prise en compte nécessaire des mutations géostratégiques, celle du maintien du service national ne peut s'appuyer que sur le respect d'un mythe fondateur de la République.

En effet, préparée par une évolution continue du système militaire dont le taux de professionnalisation a depuis longtemps dépassé les 50% (54% en 1985, 59% en 1995) la professionnalisation intégrale est essentiellement fondée sur la nouvelle situation géostratégique de l'après-guerre froide et les conséquences qu'elle implique sur la constitution des systèmes de défense . Pour en rester à l'essentiel, deux éléments principaux la caractérisent : d'une part sur le plan des menaces et des missions qu'elles induisent, le risque d'affrontement entre deux blocs militaires sur-dimensionnés se faisant face en Europe, a laissé la place à une multiplication de risques de troubles très diversifiés sur un arc de crise très étendu et situé principalement hors d'Europe. Dès lors toute politique réactive implique la projection de forces plus réduites mais très mobiles. D'autre part, l'impact croissant des technologies avancées en matière d'armements exige une spécialisation très poussée de la majeure partie des effectifs. Dans les deux cas, la professionnalisation est à l'évidence la réponse la plus adaptée. Dans ces conditions, la conscription et le concept même de service national n'ont plus guère de justification fonctionnelle et ne peuvent plus s'appuyer que sur des raisons socio-culturelles liées à la notion de citoyen-soldat qui est elle-même quelque peu mythique, même si la citoyenneté comme état et le civisme comme attitude restent dépendants d'une cohésion nationale et d'un certain esprit de défense.

¹⁰ Cf Le Figaro 24 février 1996.

Les bases du problème sont ainsi posées dès la première annonce du changement et l'orientation des solutions sera très vite conditionnée par l'établissement de l'agenda législatif.

1.1.2 UNE APPLICATION LEGISLATIVE SUR-DETERMINEE.

La traduction législative de la réforme du système de défense définie par le Président de la République confirme la priorité accordée à la professionnalisation. Dès le printemps 1996 un projet de programmation militaire est soumis au Parlement pour arrêter les grandes orientations de la nouvelle politique de défense et donnera naissance à la loi de programmation militaire pour la période 1997-2002 du 2 juillet 1996¹¹. Les termes du rapport annexé à la loi ne laissent que peu de place au doute sur l'avenir du service national : le paragraphe 221-b dispose : « Au terme de la période de transition...le service national obligatoire sous sa forme actuelle aura disparu et l'armée professionnelle n'accueillera que les jeunes gens, garçons et filles qui seront volontaires pour apporter leur concours aux forces armées ; 27200 postes leur seront réservés en 2002. »¹² . Le paragraphe 223-b confirme et précise : « la professionnalisation a pour corollaire la fin du service national tel que nous le connaissons...qui serait éventuellement remplacé par une période obligatoire de courte durée et un service volontaire revêtant des formes civiles et militaires »¹³. Cette éventualité semble dès le départ très peu plausible car les enveloppes financières définies par la programmation ne tiennent compte que des prévisions chiffrées établies (27200 postes). Il apparaît clairement que le maintien d'un service national universel cohérent n'est guère concevable si on se souvient que la ressource brute totale d'une classe d'âge (filles et garçons) est de l'ordre de 800.000 individus.

De plus la loi du 9 décembre 1996 qui établit les mesures statutaires nécessaires à la professionnalisation et la loi de finances pour 1997 qui traduit les difficultés financières du moment, convergent pour confirmer que le débat qui s'ouvre sur la réforme du service national sera étroitement déterminé par les décisions déjà prises sur la **professionnalisation** et l'étroitesse des marges de manœuvres financières.

¹¹ Cf JORF 3/07/1997 p.9985 et s.

¹² JORF op.cit. p. 9992.

¹³ JORF op.cit. p. 9995

1.2 LES ETAPES DE LA CREATION.

Le principe du remplacement du service national par une rencontre des jeunes avec la Défense apparaît au cours des débats qui ont lieu de février à mai 1996 et sera mis en œuvre lors de l'élaboration parlementaire de la loi qui se déroule en 1997, en deux temps à cause de la dissolution d'avril 1997. Une discussion générale, notamment au sein des commissions parlementaires de l'Assemblée Nationale et du Sénat, permet une analyse relativement fouillée du problème de la coexistence entre l'armée professionnelle en cours de constitution et une forme rénovée de service national ; mais les réflexions qui en découlent demeurent un peu théoriques car elles ne tiennent pas toujours suffisamment compte des contraintes qui ont été évoquées plus haut. De plus le débat sera évidemment influencé par l'alternance politique qui suit la dissolution : alors qu'un projet Millon a déjà été voté en première lecture par l'Assemblée et le Sénat en janvier-mars 1997, la question est reprise sur des bases partiellement nouvelles dans un projet Richard du nouveau gouvernement Jospin, en septembre-octobre 1997. La situation de cohabitation impliquant un minimum de continuité, la formule finale sera le fruit d'un compromis politique implicite.

1.2.1 L'EMERGENCE DE PRINCIPES FONDATEURS DE LA JAPD.

Sans qu'il soit nécessaire de rappeler toutes les péripéties des débats de 1996 sur l'avenir du service national, il faut néanmoins préciser deux points :

a) D'une part, du point de vue de la **localisation** du débat, on peut noter qu'au delà de ses formes traditionnelles dans les médias, le débat est institutionnalisé sur deux plans :

- Organisation systématique d'un débat public à la charge des préfets et des élus locaux, sur la base d'un dossier préparé par le Ministère de la Défense et débouchant sur un questionnaire dont les résultats devaient être analysés avant la fin mai.
- Invitation faite au Parlement, dans les mêmes délais, à constituer des groupes de travail (Mission d'information spécifique à l'Assemblée et Commission des Affaires Etrangères et de la Défense au Sénat) et à élaborer un rapport après consultation d'experts et de toutes organisations représentatives compétentes.

b) D'autre part, du point de vue de l'**objet** du débat, il fut limité, au delà de rhétoriques croisées assez formelles sur les mutations géostratégiques

exigeant la professionnalisation et la tradition du citoyen-soldat s'opposant à la suppression de la conscription, à un double problème : caractère obligatoire ou volontaire du service national rénové et nature civile ou militaire de celui-ci. Sur ce dernier point, on doit de plus remarquer que le champ est réduit dès le départ : ainsi, par exemple le dossier d'animation du débat public propose trois domaines principaux : sécurité et défense ; cohésion nationale et solidarité ; coopération internationale et action humanitaire. Au cours de ces débats – dont les conclusions n'ont guère été médiatisées – comme dans le cas des nombreuses auditions faites par les commissions parlementaires, on peut constater que, malgré la richesse et la diversité des apports, les contraintes institutionnelles posées par les autorités politiques et militaires conduisent à des conclusions d'évidence dans les rapports :

- Le service proprement militaire réduit par les nécessités financières de la professionnalisation, à environ 40 000 postes au maximum dans l'hypothèse de l'obligation, par la loi de programmation, ne saurait être obligatoire, sous peine de poser d'inacceptables problèmes d'inégalité. Dès lors, les propositions d'initiation à la défense sous forme d'un service obligatoire court, comme par exemple la proposition de « service d'éducation à la défense » (SED) ¹⁴ de deux mois du Parti Socialiste, buteront inévitablement sur d'insurmontables difficultés de financement direct mais aussi sur le poids de l'encadrement professionnel nécessaire. Une amorce de polémique s'est d'ailleurs dessinée sur ce point entre les autorités militaires – officiellement autorisées à participer au débat public – qui déniaient toute utilité militaire à un service trop court et les auteurs de ce type de projet¹⁵.
- Le service civil généralisé soulève plusieurs questions délicates : difficulté à trouver un nombre suffisant d'affectations sans concurrencer des emplois véritables ; problème susceptible de se poser sur la régularité juridique du caractère obligatoire d'une activité non directement reliée à la défense ; problème du financement dès lors que la défense ne saurait le prendre en charge... On ne peut donc, là encore, n'envisager que le volontariat.

¹⁴ on ne peut manquer de noter une certaine parenté lexicale avec la future journée d'appel de *préparation à la défense* .

¹⁵ Cf J.Isnard : « Le parti socialiste récuse les chefs militaires sur le service national » Le Monde 6 avril 1996.

Ainsi c'est essentiellement par défaut que les propositions se sont orientées vers le principe d'une période obligatoire très courte ressemblant davantage à la procédure de sélection existante (« Trois jours ») qu'à un authentique substitut du service national. Cette formule apparaît en deux temps : dès le début des auditions devant les commissions parlementaires, les autorités militaires¹⁶et certains experts civils¹⁷soulignent la nécessité de maintenir en toute hypothèse le principe de la conscription, la Direction du Service National et les « trois jours » destinés à la sélection des conscrits. Cette position est synthétisée par le Général Fassier, Directeur du Service National, en ces termes : « Il faut absolument garder à l'Etat des possibilités de connaître sa jeunesse. Cette mission, actuellement dévolue aux centres de sélection, resterait en toute hypothèse indispensable dans un service obligatoire ou volontaire. L'accès à l'information pour tous, la bonne orientation de la ressource, l'égalité des chances sont autant de raisons pour garantir à chacun une occasion d'échange entre monde civil et monde militaire et cela dans la classe d'âge des 17-19 ans. Concrètement il s'agirait de proposer à chaque jeune un bilan sanitaire, professionnel et social ; c'est à partir d'une telle évaluation universelle et obligatoire que pourraient se concrétiser pour les jeunes des projets individuels de volontariat pour les formes civiques, les formes militaires et même directement pour les réserves. Cela permettrait aussi à l'Etat d'initier, de contrôler et de valider des programmes spécifiques de mobilisation et de prévention : la lutte contre l'illettrisme et les maladies sexuellement transmissibles. »¹⁸

C'est ce type de proposition qui sera retenu dans les conclusions du Rapport du Sénateur Vinçon¹⁹.

La Mission Parlementaire de l'Assemblée Nationale devait aller un peu plus loin. Sur la base d'une très large consultation, d'une concertation plus étroite avec les autorités gouvernementales et militaires et d'une prise en compte des orientations du débat public ébauchées lors de leurs auditions par M. Delevoye, Président de l'Association des Maires de France et de M.

¹⁶ Cf, par exemple l'audition du Général Douin, CEMA, par la Commission des Affaires des Affaires Etrangères, de la Défense et des forces armées du Sénat, Rapport Vinçon précité p. 247-248.

¹⁷ Cf par exemple F. Heisbourg, audition Sénat, Rapport Vinçon p. 364 .

¹⁸ Cf Rapport Darrasson, op.cit. TII Vol.1 p 181.

¹⁹ Rapport Vinçon op.cit. p 139-140 .

Weber, représentant du président de l'Assemblée des Présidents de Conseil Général, le Rapport Darrasson précise le cadre d'un « rendez-vous citoyen, consécration de l'interaction entre le citoyen et la Nation »²⁰. Le Rapport s'interroge sur la durée et ne tranche pas entre un minimum de 5 à 6 jours et un maximum de 6 à 8 semaines, susceptible de se rapprocher des propositions de M. Quilès (un mois et demi de service actif suivi d'une mise en congé sans solde de durée à déterminer au cours duquel les appelés pourraient effectuer de brèves périodes de rappel). En revanche le rapport détaille le contenu du rendez-vous citoyen qui comporte cinq éléments :

- Phase d'évaluation : épreuves psychotechniques, tests médicaux, évaluation des capacités sportives...
- Phase de sensibilisation à la citoyenneté et à la défense comprenant une approche environnementale des problèmes de sécurité, une initiation au secourisme, voire une formation militaire de base.
- Phase d'enseignement élémentaire orienté vers la vie sociale et destiné à faciliter l'insertion des jeunes.
- Accompagnement sportif.
- Bilan final avec entretiens individuels divers.

Ce rendez-vous serait effectué dans des centres répartis sur l'ensemble du territoire dont l'encadrement serait assuré par des personnels d'origine diverse, tant civile que militaire et des représentants des grands services publics : enseignement, santé, environnement, justice...

On trouve dans cette proposition du Rapport Darrasson toutes les bases du projet de loi élaboré pendant l'été 1996 au Ministère de la Défense et présenté au Parlement en janvier 1997 par le Ministre, M. Charles Millon.

1.2.2 L'ELABORATION DE LA FORMULE FINALE, RESULTAT D'UN COMPROMIS POLITIQUE.

Une analyse *a posteriori* des débats parlementaires sur les projets Millon et Richard révèle que, malgré les oppositions politiques de principe, la gauche votant contre le projet Millon et la droite contre le projet Richard, on peut trouver une certaine continuité entre les deux textes, laissant supposer un compromis de fait lié à la fois à la situation de cohabitation qui régnait lors de

²⁰ Rapport Darrasson op.cit. p. 119 et s.

l'élaboration du deuxième texte et à la prise en compte d'incontournables contraintes techniques et financières.

1.2.2.1 Le « rendez-vous citoyen » du projet Millon.

Le débat sur le projet de loi portant réforme du service national s'engage le 28 janvier 1997 devant l'Assemblée Nationale, dans une atmosphère assez tendue du fait de la polémique née de la publication tardive de l'accord de Nuremberg signé le 9 décembre 1996 entre le Président Chirac et le Chancelier Kohl sur le concept franco-allemand de sécurité et de défense : l'opposition voit en effet dans cet accord une importante dérive atlantiste de la politique française et en tire argument pour marquer sa différence sur l'ensemble des questions de défense et ses craintes quant à la suspension du service militaire.²¹

Le projet du gouvernement se propose de « concilier d'une part l'obligation, l'universalité et l'égalité dans le rendez-vous citoyen et d'autre part la liberté, l'initiative et la responsabilité dans le volontariat, le tout au service d'un renouveau du civisme, d'une forme plus consciente d'adhésion républicaine »²² Précédé d'un recensement à 16 ans et éventuellement suivi par un service national qui devient volontaire, le rendez-vous citoyen est la pièce maîtresse du projet caractérisé « par un principe : l'universalité et trois ambitions qui touchent au civisme, à la cohésion nationale et à l'esprit de défense »²³. Prévu sur une durée de cinq jours consécutifs et obligatoire pour garçons et filles (avec pour celles ci un décalage dans le temps, le texte s'appliquant aux jeunes gens nés après le 31 décembre 1978 et aux jeunes filles nées après le 31 décembre 1984), le rendez-vous citoyen comporte trois séquences²⁴

- Instruction civique et enseignement des valeurs républicaines.

²¹ Voir question au gouvernement du député J. Brunhes et réponse du Ministre de la Défense. JORF Débats Assemblée Nationale 29/01/1997 p.446 ainsi que plusieurs rappels au règlement ; op.cit. p.453-455. Voir également le débat ouvert sur la communication du gouvernement sur ce thème : JORF Débats Assemblée Nationale 30/01/1997 p.507-518.

²² Déclaration du Ministre de la Défense, JORF Débats, Assemblée Nationale 29/01/1997 p. 463.

²³ Déclaration du Ministre de la Défense, op.cit. p.463.

²⁴ Voir les déclarations du Ministre de la Défense et du Président de la Commission de la Défense Nationale (M. Boyon) . JORF op.cit. p. 461 et s.

- Bilan-évaluation sur les plans « personnel, professionnel, médical et culturel » destiné à rétablir l'égalité des chances et à faciliter l'insertion sociale.
- Promotion de l'esprit de défense par une sensibilisation aux enjeux de la défense nationale et au renforcement du lien armée-nation.

Il est rappelé que le rendez-vous citoyen ne remplace pas le service national – c'est le volontariat qui y pourvoit- mais les tests de sélection (« trois jours » réduits en fait à un) qui se trouvent ainsi renforcés²⁵. Le rendez-vous citoyen a donc un rôle d'information, d'évaluation et de sensibilisation et non d'initiation ni a fortiori de formation.

Les débats assez animés révèlent d'abord un rejet de principe du texte par l'opposition : celle-ci soutient en effet d'abord les traditionnelles motions de procédure tendant à refuser le débat (question préalable et motion d'irrecevabilité) et ne propose que des amendements tendant à rejeter les principaux articles. Favorable au maintien d'un service national court, l'opposition considère le rendez-vous citoyen comme inutile et cependant coûteux, n'ayant « pas grand chose à voir avec l'impératif de défense nationale » et créant de ce fait des sujétions non justifiées²⁶.

La majorité, disciplinée sur tous les votes, s'efforce quant à elle de répondre à cette dernière objection en proposant plusieurs amendements, acceptés par le gouvernement et tendant à renforcer le lien entre le rendez-vous citoyen et le devoir de défense qui est plus directement référencé par le texte de même que son appartenance au service national qui n'était pas explicite dans le texte initial.
²⁷

Il n'en reste pas moins que le rendez-vous citoyen demeure essentiellement orienté vers une fonction d'intégration sociale et d'éducation à la citoyenneté. En matière de défense et après les ultimes modifications du texte par le Sénat, le rendez-vous citoyen permet : « de présenter les enjeux de la défense afin de renforcer l'esprit de défense et le lien entre l'armée et la nation...de présenter les différentes formes de volontariat ainsi que les possibilités d'engagement dans les forces armées et dans les forces de réserve ». Il faut d'ailleurs noter que ce dernier point n'a été ajouté que par un amendement sénatorial.

²⁵ JORF op.cit. p. 467 .

²⁶ Voir par exemple déclaration Paul Quilès op. cit. p. 518-522.

²⁷ Voir discussion par articles op.cit. p. 595 à 639.

Il est difficile de porter un jugement véritable sur ce texte dans la mesure où le débat ne fut pas poursuivi jusqu'à son terme, à cause de la dissolution d'avril 1997. Le changement de majorité qui en résulta devait conduire à l'élaboration d'un nouveau texte par le gouvernement Jospin. On peut cependant faire deux observations sur ce premier projet :

- La fonction d'intégration sociale du rendez-vous citoyen est indiscutablement intéressante, eu égard aux difficultés rencontrées dans ce domaine ; les principales orientations définies au terme de la première lecture paraissent pertinentes mais on ne peut manquer de s'interroger sur le problème des moyens qu'il aurait fallu mettre en œuvre, notamment en ce qui concerne le regroupement des personnels d'encadrement assez différenciés qu'il était envisagé de faire intervenir et la mobilisation des acteurs sociaux que les jeunes devaient rencontrer au cours du rendez-vous.
- Sur le plan de la liaison avec la défense, force est de constater qu'il ne s'agissait, malgré les amendements en cours de débat, que d'une fonction seconde, alors que l'on pouvait supposer en revanche que la Défense aurait été appelée à jouer le rôle principal du point de vue de la logistique du séjour des jeunes, assez complexe à mettre sur pied.

1.2.2.2 La « Journée d' appel de préparation à la défense » de la loi Richard du 28 octobre 1997.

Le nouveau texte élaboré par le gouvernement Jospin, après consultation des divers groupes parlementaires et arrêté en conseil des ministres le 20 août a été débattu successivement à l'Assemblée Nationale et au Sénat du 19 septembre au 7 octobre 1997 ; en l'absence d'accord entre les deux chambres, il a été adopté définitivement par l'Assemblée Nationale le 21 octobre.

Lors de sa présentation initiale devant l'Assemblée, le Ministre de la Défense Alain Richard s'efforce de minimiser l'opposition entre l'ancienne et la nouvelle majorité sur la question en mettant en valeur la continuité de la politique de défense, dans la ligne de la déclaration présidentielle du 22 février 1996 instaurant la professionnalisation des armées : ce n'est que dans un souci de « poursuivre et d'approfondir le débat » ouvert sur le service national que le nouveau gouvernement a préféré repartir d'un texte nouveau prévoyant la suspension de l'appel sous les drapeaux et tendant à définir « de nouvelles modalités pour que les jeunes restent partie prenantes de notre organisation de

défense »²⁸. Sur ces principes fondamentaux, on ne peut donc noter aucune différence avec le texte du précédent gouvernement. Mais les « nouvelles modalités » sont précisées de façon différente et présentent notamment les caractéristiques suivantes :

- Promotion, à la charge de l'Education Nationale, de l'instruction civique comprenant une initiation aux principes de la défense.
- Création d'une « journée d'appel de préparation à la défense » remplaçant le précédent « rendez-vous citoyen ».
- Maintien de cycles de préparation militaire susceptibles de déboucher sur des volontariats ou un engagement dans les réserves.

L'appel de préparation à la défense est l'élément qui se distingue le plus du projet précédent. Se déroulant sur une seule journée, en principe sur un site militaire, il prolonge l'enseignement sur la défense dispensé dans les établissements scolaires ; obligatoire pour garçons (dès 1998) et filles (à partir de 2001), il fait l'objet d'une convocation par petits groupes, adressée aux jeunes entre 17 et 18 ans, de préférence les mercredi et samedi pour ne pas perturber l'activité scolaire. L'information, assurée par des officiers d'active ou de réserve – avec éventuellement l'association de personnalités de la société civile- est destinée à présenter « les enjeux de la défense, son organisation, ses missions et moyens ainsi que les opportunités de participer à une préparation militaire, à une forme de volontariat ou de souscrire un engagement dans la réserve. Le devoir de mémoire sera évoqué avec la participation du Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants. Enfin la journée permettra la détection de l'illettrisme »²⁹. La sanction de l'obligation résulte de la nécessité de présenter le certificat individuel de participation lors de toute inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (notamment Bac, BEP, permis de conduire...).

Par rapport au projet de « rendez-vous citoyen » trois principales différences apparaissent donc :

- La durée passe de cinq à un seul jour.
- L'évaluation sanitaire scolaire et professionnelle qui, dans une perspective d'intégration sociale, tenait une place importante dans la formule précédente disparaît à l'exception de la détection de l'illettrisme.

²⁸ Cf JORF Débats/ Assemblée Nationale 19 septembre 1997 p. 3231 et suivantes.

²⁹ Cf JORF op.cit. p. 3233.

- En revanche, l'accent est mis sur l'information sur la défense et sur le fait que cette journée constitue un élément de l'obligation des jeunes à l'égard de celle-ci, dans le cadre d'un « parcours citoyen ».

C'est dans cet esprit que le Ministre de la Défense justifie l'appellation nouvelle dont il revendique la paternité : « Pourquoi le mot « appel » ? Pour la raison simple qu'il y a une obligation et qu'il est essentiel que la loi le dise. Cette obligation a une vertu de principe, à savoir qu'il subsiste des sujétions de défense nationale et une vertu d'efficacité : nous allons modifier profondément le système de recensement et nous devons nous assurer que le recensement est fiable. Pourquoi « préparation » ? Parce que c'est l'une des étapes, après l'initiation par voie scolaire, de la sensibilisation des jeunes, une étape qui leur donne la possibilité d'aller plus avant, notamment vers les préparations militaires ou les volontariats. Donc il s'agit bien de « préparer » l'avenir. Enfin pourquoi « défense », mot qui traduit une vraie différence avec le « rendez-vous citoyen » ? Parce que nous avons choisi de concentrer les thèmes de cette journée de convocation sur des objectifs de défense. Cela ne signifie pas un instant que le gouvernement méconnaisse la valeur d'autres objectifs d'intérêt général qui avaient été assignés au « rendez-vous citoyen ». Cela veut dire simplement que le gouvernement, la majorité, comme du reste un certain nombre d'élus de l'opposition, estiment que d'autres moyens non militaires sont plus efficaces et moins coûteux pour atteindre les mêmes résultats »³⁰.

Malgré la minceur des différences entre les deux projets sur le plan des principes et la convergence de fait sur l'essentiel, à savoir la nécessité de compenser la suspension de l'appel sous les drapeaux par l'instauration d'une convocation obligatoire des jeunes en vue d'une présentation générale de la défense et des armées, les débats furent vifs et prolongés. L'opposition n'insistant pas sur le refus global du texte après le rejet de la question préalable, s'efforça par de nombreux amendements, de le rapprocher du projet précédent sur trois points : substitution à la nouvelle appellation (JAPD) des termes « Journée Militaire Unique » (Proposition d'amendement P. Lellouche à l'Assemblée) ou « Rencontre Armée –Jeunesse » (Proposition d'amendement S. Vinçon au nom de la Commission des Affaires Etrangères et de la Défense du Sénat) ; propositions en vue d'augmenter la durée ou de la laisser imprécise afin de faciliter son éventuel allongement ; propositions en vue de réintroduire les

³⁰ Cf JORF op.cit. p. 3291.

évaluations sanitaires et sociales. Ces tentatives furent vaines à l'Assemblée et, si elles furent couronnées de succès au Sénat, malgré l'opposition du Gouvernement, les amendements sénatoriaux furent rejetés au cours de la navette et l'Assemblée vota en définitive un texte assez proche du projet initial du gouvernement³¹

Les apports du débat parlementaire, dus essentiellement aux amendements proposés par la Commission de la Défense de l'Assemblée Nationale, constituent surtout des éléments de précision avec quelques ajouts significatifs :

- Dans le chapitre 1^o relatif aux principes, l'article L 112-2 nouveau du Code du Service National ajoute « conforter l'esprit de défense » aux objectifs initiaux dont il modifie la rédaction : « concourir à l'affirmation du sentiment d'appartenance - au lieu de : développer le sentiment...- à la communauté nationale ainsi qu'au maintien du lien entre l'armée et la jeunesse »³².
- Dans le chapitre 4 relatif à l'enseignement de la défense et à l'appel de préparation à la défense, en dehors de quelques amendements rédactionnels sur des questions techniques de l'organisation, quatre apports parlementaires intéressants sont à retenir :
 - L'enseignement de la défense (L114-1) est quelque peu précisé : à la formule très générale « les principes de la défense nationale font l'objet d'un enseignement dans le cadre des programmes des établissements scolaires » trois précisions sont apportées quant au contenu « les principes et l'organisation de la défense nationale et de la défense européenne », quant au caractère obligatoire qui est explicite et quant aux finalités « renforcer le lien armée-nation tout en sensibilisant la jeunesse à son devoir de défense »³³ . Il n'en reste pas moins que, sur un point que la plupart des intervenants considèrent comme capital, la

³¹ Sur l'ensemble des débats voir : JORF Débats Assemblée Nationale N° 46 du 19/09/1997, 47 du 23/09/1997, 55 du 14/10/1997 et 60 du 22/10/1997. Débats Sénat N° 48 du 8/10/1997 et 52 du 17 /10/1997.

³² Amendement N° 93 de M. Boulaud, rapporteur de la Commission de la Défense et M. Galy-Dejean (RPR) : à noter qu'il s'agit d'un des rares amendements consensuels proposé à la fois par la majorité et l'opposition.

³³ Cf débats sur l'article 114-1 JORF Débats Assemblée Nationale N° 46 du 19/09/1997 p. 3318 à 3327.

formule demeure soumise à des interprétations pouvant être, comme nous le verrons, plus ou moins restrictives.

- On note le même souci de développement à l'égard du programme de l'information présentée lors de la JAPD (Art. L114-3) : aux termes assez flous du projet initial « objectifs généraux de la défense nationale » et « organisation de la défense militaire » le texte final substitue d'abord une formulation plus développée : « enjeux et objectifs généraux de la défense nationale » « moyens civils et militaires de la défense et leur organisation » et ajoute d'autres éléments de contenu accentuant la nécessité d'une sensibilisation aux modalités de participation des citoyens aux armées : il faudra en effet présenter « les formes de volontariats ainsi que les préparations militaires et les possibilités d'engagement dans les forces armées et les forces de réserve ». Enfin il est indiqué que « l'enseignement doit être adapté à leur niveau de formation » ce qui ne manquera pas de soulever des difficultés lors de la mise en œuvre car cela pourrait impliquer une différenciation de l'enseignement en fonction du niveau des jeunes et donc une multiplication des groupes ³⁴.
- Le ministre de la Défense en ayant d'entrée évoqué le principe, la Commission de la Défense proposa d'inclure explicitement dans le contenu de la JAPD l'organisation de « tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française »³⁵. On peut en revanche observer qu'une autre allusion du Ministre, à l'égard du devoir de mémoire, ne sera pas reprise par le texte (mais nous verrons qu'elle sera mise en œuvre dans l'organisation concrète des JAPD).
- Enfin le texte définitif définit la nature du statut des participants qui n'avait pas été déterminée au départ : ils auront la « qualité d'appelés du service national » (Art L 114-10)³⁶.

Avant de clore cette étude de la genèse de la JAPD, il n'est pas inutile d'évoquer une péripétie cocasse de l'élaboration de la loi portant réforme du service national : le Sénat avait eu l'intention d'invoquer la dispense de la JAPD pour

³⁴ Cf débats sur l'article 114-3 JORF Débats Assemblée Nationale N° 47 du 23/09/1997 p. 3343 à 3350.

³⁵ Amendement N° 116 JORF op.cit. p. 3348-3349.

³⁶ Amendement N° 120 JORF op.cit. p. 3358-3359 ; on peut noter que cet amendement, proposé à l'unanimité par la Commission, a été adopté malgré la réticence du gouvernement.

les jeunes nés en 1979(Art. L112-4)³⁷ comme fondement d'une rupture d'égalité constitutive d'une cause d'inconstitutionnalité. Mais la loi ayant été très rapidement promulguée par le Président de la République – dès le 28 octobre soit 8 jours seulement après le vote définitif par l'Assemblée – la saisine du Conseil Constitutionnel par soixante sénateurs, manquant manifestement de réflexe, parvint trop tard au Conseil qui ne put que constater son incompétence à l'égard d'une loi déjà promulguée³⁸ !

Si on veut tenter de synthétiser les caractéristiques de cette naissance de la JAPD on peut, pour en rester à l'essentiel, faire deux observations relevant le caractère un peu ambigu de la formule, conséquence d'un compromis politique tacite :

-La formule reste ambiguë sur plusieurs plans :

- D'une part cette journée a pour finalité principale la sensibilisation des jeunes aux sujétions universelles de la défense nationale et entend donc représenter au plan symbolique le maintien d'un service national fondé sur la conscription ; mais en même temps elle ne peut ignorer les besoins de la professionnalisation, ce qui, par exemple explique une présentation des métiers de la défense non dépourvue de lien avec une forme de promotion du recrutement professionnel.
- D'autre part, si l'accent est mis sur l'aspect militaire de la défense, la perspective globale de celle-ci ne saurait être négligée, ce qui contribue à alourdir le programme de la journée et risque de rendre très superficielle la présentation de chacune de ses composantes ; de plus on peut se demander si les exigences d'un horaire très serré permettront de créer les conditions d'une réelle rencontre des jeunes avec les armées.
- Enfin, et avec les mêmes effets, la mise en place d'un « parcours de citoyenneté » dans lequel s'insère la JAPD, après le recensement et l'enseignement de la défense et avant les

³⁷ Ne souhaitant pas exposer la mise en route du dispositif de la JAPD à une trop forte contrainte d'urgence, le Ministre avait proposé de dispenser de celle-ci la première classe de recensement des jeunes non soumis à l'appel sous les drapeaux.

³⁸ Décision N° 97 392 du 7/11/1997. JORF du 8/11/1997 p.16255.

préparations militaires et les volontariats- éventuellement civils- réintègre la JAPD dans un processus de socialisation aux valeurs républicaines et d'éducation à la citoyenneté: à ce titre, il sera donc nécessaire d'y faire une place à cette perspective. C'est d'ailleurs dans cet esprit, par souci d'intégration sociale, qu'a été réintroduite la détection de l'illettrisme, séquelle des objectifs sociaux plus larges du « rendez-vous citoyen » du projet précédent.

* La JAPD, malgré l'aspect conflictuel qu'a parfois pris le débat parlementaire, est le résultat d'un compromis politique de fait qui s'explique d'ailleurs parfaitement à la fois par la situation de cohabitation –et le rôle spécifique du Président en matière de défense- et par les contraintes du nécessaire réalisme gouvernemental .

- La nouvelle majorité, favorable, lors de la législature précédente, au maintien d'une armée mixte – au moins au plan des principes – par l'intermédiaire d'une brève formation militaire obligatoire, a dû renoncer à cette idée et admettre la professionnalisation intégrale. Elle y a été conduite par le coût élevé de tout système mixte et sans doute aussi par la faveur des jeunes à l'égard de la suppression de fait du service militaire. Soucieuse néanmoins d'affirmer le principe d'un service national universel, elle a proposé cette formule de « l'appel d'un jour » axé sur la sensibilisation aux questions militaires pour préserver la symbolique du citoyen-soldat. De même, tout en maintenant son rejet du principe du rendez-vous citoyen, largement destiné à réduire la « fracture sociale », elle n'a pu qu'en accepter une survivance minimale avec la détection de l'illettrisme post-scolaire difficile à mettre en place dans toute autre institution existante.
- La nouvelle opposition avait dû admettre la disparition du principe du regroupement « interné » du rendez-vous citoyen – au demeurant difficile à organiser et d'un coût élevé – et de deux de ses composantes principales : le bilan sanitaire et les évaluations et rencontres destinées à faciliter l'intégration sociale et professionnelle. Mais, malgré ses sarcasmes à l'égard de la « journée militaire unique », elle devait, en son for intérieur, reconnaître que le projet de professionnalisation des forces armées, lancé par le Président de la République dans sa déclaration du 22 février 1996, était parvenu à son terme, malgré l'alternance parlementaire. La professionnalisation du recrutement

La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

n'avait pas été remise en cause et l'idée d'une sensibilisation des jeunes aux obligations de défense qui avait émergé au cours du débat général sur le service national lors de la précédente législature, avait trouvé une forme de concrétisation, certes modeste mais qui valait la peine d'être expérimentée.

La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

2 L'ARCHITECTURE COMPLEXE DU DISPOSITIF DE LA JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE.

Bien que s'appuyant sur la compétence et l'expérience du Bureau du Service National, la mise en œuvre rapide de la JAPD dès octobre 1998, dû faire face à des contraintes organisationnelles assez importantes qu'il convient d'analyser après avoir rappelé le cadre général du dispositif.

2.1 LE CADRE GENERAL DE L'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE.

Intégré dans un parcours de citoyenneté comportant plusieurs étapes, la JAPD implique une organisation rigoureuse indispensable au respect de son caractère d'obligation universelle.

2.1.1 LE PARCOURS DE CITOYENNETE.

Lionel Jospin, Premier Ministre, évoquait en septembre 1998, devant l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale, les caractéristiques du nouveau service national en ces termes : « La loi portant réforme du service national institue, comme vous le savez, un parcours de citoyenneté qui redonne leur place à deux vertus cardinales des sociétés démocratiques : pour tous l'obligation, donc le devoir civique, du recensement et de l'appel de préparation à la défense et au delà, pour certains le volontariat qui sollicite l'esprit d'engagement... »³⁹

La loi du 28 octobre 1997 ⁴⁰ rappelle en effet que « les citoyens concourent à la défense de la Nation. Ce devoir s'exerce notamment par l'accomplissement du service national universel » (Art. L 111-1) mais cette formule qui maintient dans son principe l'intégralité des sujétions des citoyens à l'égard de la défense, en diversifie les modes d'application dans l'article suivant qui distingue les obligations des participations volontaires ; les premières concernent le recensement, l'appel de préparation à la défense et l'appel sous les drapeaux mais l'appel sous les drapeaux « qui permet

³⁹ Revue « Défense Nationale » Novembre 1998 p. 9.

⁴⁰ JORF Lois et décrets 08/11/1997 p. 16251-16258.

d'atteindre, avec les militaires professionnels, les volontaires et les réservistes, les effectifs déterminés par le législateur pour assurer la défense de la nation... » (Art. L 111-2, 4°) est suspendu pour tous les Français nés après le 31 décembre 1978 mais pourra être rétabli à tout moment par la loi si les conditions de la défense l'exigent (Art. L 112-2) : l'obligation essentielle n'est donc plus qu'éventuelle. En revanche l'article L 114-1 établit une autre obligation : l'enseignement obligatoire de la défense dans les établissements scolaires. D'autre part, s'agissant des participations volontaires à la défense, on peut ajouter aux volontariats régis par la loi du 28 octobre 1997, les volontariats civils régis par la loi du 14 mars 2000⁴¹, les préparations militaires et les engagements dans la réserve prévus par la loi du 22 octobre 1999⁴².

a) Dans l'ordre chronologique, **l'enseignement de la défense** constitue la première étape du parcours de citoyenneté et c'est la seule des obligations à s'inscrire dans la durée puisqu'elle concerne tous les établissements scolaires du 2° degré, de la 6° à la terminale. La loi du 28 octobre 1997 définit le contenu de cet enseignement de façon assez générale : « les principes et l'organisation de la défense nationale et de la défense européenne » et on pourrait critiquer le bien fondé d'un parallélisme total entre deux notions n'ayant atteint le même niveau de développement : si la défense nationale constitue un domaine vaste, complexe et précis, la défense européenne, si on la prend dans sa signification stricte, n'a pas encore atteint un tel stade d'évolution et ne saurait donc être étudiée sur les mêmes bases. En revanche la loi est très claire sur les finalités de cet enseignement : « renforcer le lien armée-nation, tout en sensibilisant la jeunesse à son devoir de défense » et confère ainsi une fonction essentielle à cette partie formatrice du parcours de citoyenneté, dont la mise en œuvre concrète ne manquera sans doute pas de rencontrer des difficultés. Il ne nous appartient pas d'aborder ici l'ensemble du problème de l'évaluation de cette action primordiale confiée à l'éducation nationale ⁴³, on pourra donc se contenter de deux observations :

⁴¹ JORF 15/03/2000 p.4031-4035.

⁴² JORF 23/10 1999 p. 15854-15859.

⁴³ Une recherche sur ce thème est actuellement en cours à l'Institut du droit de la paix et du développement de l'Université de Nice Sophia Antipolis, sous l'égide du C2SD. Rapport à paraître.

- Les thèmes de défense sont effectivement apparus de façon explicite dans les programmes des établissements scolaires, notamment au titre de l'éducation civique, juridique et sociale (ECJS), nouvelle forme de l'instruction civique depuis 2000. Dès 1998 un numéro spécial du Bulletin Officiel de l'Education Nationale était consacré au thème « l'éducation à la défense »⁴⁴ ; mais, dans l'ensemble, les horaires prévus restent modestes (2 à 3 heures en 4^e, 4 heures en 3^e - intégrées dans l'enseignement d'histoire et géographie-, 2 heures en 3^e...) . De plus les thèmes spécifiques apparaissent en fin de programme (il en est de même, semble-t-il, dans la plupart des manuels d'ECJS) : on peut donc s'interroger sur la possibilité de mobiliser utilement l'attention des élèves au terme d'un programme surchargé difficile à réaliser jusqu'au bout, comme c'est souvent le cas...
- Le problème de la formation des enseignants à ce type d'enseignement n'a pas été réglé de façon systématique au plan national. Les activités des « Trinômes académiques », créés en 1988 pour la mise en œuvre des protocoles « Défense-Education » et qui sont susceptibles de jouer un rôle important dans ce domaine, sont très variables d'une académie à l'autre. Il n'est donc pas certain que les conditions optimales soient réunies pour permettre le développement d'une formation efficace des jeunes aux problèmes de défense, dans le cadre de l'éducation nationale ; d'autant que l'on pourrait être tenté de noter également que la culture professionnelle des personnels enseignants ne les prédisposent pas naturellement à s'intéresser à la chose militaire

b) Le recensement (Art. L 113-1 à L 113-8 de la loi) s'impose à tous les jeunes Français, filles et garçons, à l'âge de 16 ans, dans les deux mois de leur anniversaire. Il est accompli à la mairie du domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger, comporte une déclaration de l'état civil, de la situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle et donne lieu à la délivrance d'une attestation ; celle ci est nécessaire jusqu'à 25 ans pour se présenter à tout examen placé sous le contrôle de l'autorité publique . Jusqu'à 25 ans, tout changement de domicile, de résidence, de situation familiale ou professionnelle doit être porté à la connaissance du Bureau du Service National qui est destinataire des renseignements recueillis par la mairie. Le recensement est un acte citoyen qui fonde l'universalité des

⁴⁴ BOEN N° 8 du 06/08/1998.

droits et des devoirs ; s'il présente d'abord un intérêt pour la défense dans la mesure où il permet la convocation à la JAPD et éventuellement l'appel sous les drapeaux s'il devait être rétabli, il a une portée plus large : il est également à la base de l'inscription d'office des jeunes sur les listes électorales. Impliquant une démarche personnelle – encore que le jeune puisse être remplacé par un de ses parents- et à ce titre participant de l'éducation à la citoyenneté active, cette obligation exige une bonne pratique de l'information et de la communication pour acquérir la valeur symbolique qu'elle doit avoir ; nous verrons que cela entraîne une contrainte assez lourde de coordination entre les services administratifs compétents.

c) La Journée d'Appel de Préparation à la Défense dont nous verrons ci-après les caractéristiques organisationnelles, est une étape décisive du parcours de citoyenneté : outre que, suivie à 18 ans, elle consacre l'accès à la majorité civile et politique, elle marque à la fois la fin de la phase obligatoire pour tous les citoyens et l'ouverture vers les phases facultatives qui impliquent un engagement plus déterminé de certains d'entre eux.

d) Les étapes facultatives du parcours de citoyenneté : Il convient de distinguer de l'engagement professionnel diverses formes d'activités exercées au profit de la collectivité dans le cadre d'une conception élargie de la défense ; même si elles font, pour certaines, l'objet d'une indemnisation, elles doivent être considérées comme une participation volontaire à des missions relevant de l'intérêt général et à ce titre doivent être intégrées dans le parcours de citoyenneté. En effet l'article premier de la loi du 22 octobre 1999 portant organisation de la réserve militaire et du service de défense dispose : « Les citoyens concourent à la défense de la nation. Ce devoir peut s'exercer par une participation à des activités militaires dans la réserve. La réserve s'inscrit dans un parcours citoyen qui débute avec l'enseignement de défense et qui se poursuit avec la participation au recensement, l'appel de préparation à la défense, la préparation militaire et le volontariat. Ce parcours continu doit permettre à tout Français et à toute Française d'exercer son droit à contribuer à la défense de la nation. »⁴⁵ Dans cette perspective et pour en rester à une simple présentation puisqu'elles dépassent l'objet de notre recherche, on peut citer les trois grandes catégories de ce type d'activités

⁴⁵ Cf JORF 23 /10/ 1999 p. 15854.

- Les préparations militaires ⁴⁶ sont accessibles jusqu'à l'âge de trente ans et permettent de suivre un cycle de formation militaire correspondant aux besoins de chaque force armée ; elles peuvent utilement déboucher sur les volontariats ou l'engagement dans la réserve.
- Les volontariats qui relèvent du service national universel visent « à apporter un concours personnel et temporaire à la communauté nationale dans le cadre d'une mission d'intérêt général et à développer la solidarité et le sentiment d'appartenance à la Nation. »⁴⁷ Ils peuvent s'effectuer dans quatre secteurs distincts : défense, sécurité et prévention ; cohésion sociale et solidarité ; aide technique (forme particulière du secteur précédent dans les départements, territoires et collectivités d'outremer) ; coopération internationale et aide humanitaire. Sur le plan statutaire, on doit distinguer les volontariats dans les armées des volontariats civils. Les premiers ouverts aux jeunes de 18 à 26 ans sont souscrits par périodes de 12 mois renouvelables 5 fois⁴⁸ ; les seconds ont fait l'objet d'une législation spécifique : la loi du 14 mars 2000 : accessibles aux jeunes de 18 à 28 ans, ils sont conclus pour une période de 6 à 24 mois et accomplis auprès d'une personne morale à but non lucratif agréée, autre que l'Etat (en métropole) . A l'étranger et dans les départements, territoires et collectivités d'outremer, ils peuvent être accomplis auprès de toute personne morale agréée et même de l'Etat⁴⁹.
- La réserve a dû être profondément modifiée avec la fin de la conscription et a fait l'objet de la loi du 22 octobre 1999 précitée⁵⁰ ; elle comporte deux catégories très différentes : la réserve opérationnelle formée de volontaires recrutés par engagement de 1 à 5 ans renouvelable et d'anciens militaires soumis à l'obligation de disponibilité à l'issue de leur temps d'activité est destinée à renforcer les militaires d'active pour une période ne pouvant excéder 30 jours par an (durée susceptible d'être prolongée jusqu'à 90 jours, en fonction des nécessités opérationnelles et avec accord de l'intéressé). La réserve citoyenne est ouverte à tout citoyen de plus de 18 ans, agréé pour une

⁴⁶ Cf Art. L 115-1 et L 115-2 de la loi du 22 octobre 1999. JORF op.cit. p. 15858.

⁴⁷ Cf Art. L 111-3 de la loi du 28 /10/1997 ; JORF 08/11/1997 p.16251.

⁴⁸ Cf Art. L 121-1 à L 121-3 de la loi précitée du 28/10/1997 ; JORF op.cit. p ; 16252

⁴⁹ Cf Loi du 14/03/2000 relative aux volontariats civils ; JORF du 15/ 03/2000 p ; 4031 à 4035.

⁵⁰ Cf JORF 23/10 / 1999. p. 15854 à 15858.

période de 3 ans renouvelable ; fondée sur un volontariat bénévole, elle est surtout prévue pour exercer des activités contribuant au maintien du lien entre la nation et les forces armées.

Au sein de ce parcours de citoyenneté, la JAPD constitue la phase principale mise à la charge de la Défense et son importance comme son ampleur impliquent de rechercher les caractéristiques des structures qui ont du être installées pour en permettre la réalisation.

2.1.2 L'ORGANISATION DE LA JAPD.

La mise en place du dispositif de l'appel de préparation à la défense a exigé une organisation entièrement nouvelle, placée sous l'autorité du Ministre de la Défense et d'autant plus contraignante qu'au départ elle a du coexister avec la gestion de la conscription qui devait se poursuivre à titre transitoire, jusqu'en fin 2002, pour les jeunes nés avant le 31 décembre 1978. De plus, s'agissant de conscrits ayant bénéficié d'un report d'incorporation, le problème était particulièrement délicat et d'ailleurs il fut finalement décidé le 27 juin 2001 d'avancer la date de la suspension définitive de l'appel sous les drapeaux, les derniers appelés incorporés en juin 2001 étant libérés le 30 novembre 2001 après seulement 6 mois de service⁵¹. Néanmoins, à cette date, la JAPD avait atteint son régime de croisière et en 3 ans près de 2 millions de jeunes l'avaient déjà suivie, garçons seulement d'octobre 1998 à mars 2000 puis garçons et filles à partir du 8 avril 2000.

Les problèmes structurels posés par cette mise en place de la JAPD peuvent être envisagés sur deux plans : celui de l'organisation la journée elle même et celui de la gestion des jeunes qui doivent y prendre part.

2.1.2.1. Structures et modalités de l'accueil.

L'organisation générale de la JAPD se situe à trois niveaux distincts :

*Au plan central : le dispositif d'ensemble, préparé par la Direction du Service National, est arrêté par un comité de pilotage

⁵¹ Cf dossier du Ministère de la Défense WWW. defense.gouv.fr/actualités/dossier/service national : suspension de l'appel sous les drapeaux. 06/01.

interarmées placé sous l'autorité conjointe du Secrétariat Général pour l'Administration et de l'Etat Major des Armées. Il lui appartient de répartir les sites entre les trois armées, la gendarmerie et les services (Délévation Générale pour l'Armement, Santé, Essences). C'est l'objet d'un plan général d'abonnement qui chaque année assure cette répartition. En moyenne il y a de 250 à 300 sites répartis sur l'ensemble du territoire (et bien sûr les départements, territoires et collectivités d'Outremer) afin de limiter l'importance des déplacements des jeunes appelés. L'Armée de Terre (40%) et la Gendarmerie (30%) assurent l'essentiel des charges devant l'Armée de l'Air (17%), la Marine (10%) et les Services (3%).

Pour souligner l'aspect militaire de l'appel de préparation à la défense et concrétiser la liaison armées-jeunesse, la plupart des sites relèvent du Ministère de la Défense ; toutefois, du fait de la réduction du format des armées et du nombre des implantations militaires, il est nécessaire dans certains départements de recourir à des sites civils (Education Nationale, collectivités locales...).

*Au plan régional, la mise en œuvre est coordonnée par les Directions Interrégionales du Service National (Paris, Rennes, Bordeaux, Lyon et Metz) en liaison avec les commandements territoriaux des Armées. Il s'agit essentiellement de désigner les intervenants, d'en assurer la formation, de prévoir les soutiens nécessaires et d'exercer le contrôle sur l'ensemble.

* Au plan local enfin les Bureaux ou Centres du Service National assurent la gestion directe des sites, en liaison avec les unités qui en sont responsables ; le partage des tâches est défini de la façon suivante :

Le personnel du BSN gère la partie « fonctionnement général » de la journée, alors que l'unité militaire responsable du site se charge de la partie « interventions », de la partie « soutien logistique » (installations, alimentation...) et éventuellement des présentations militaires organisées sur le site qui tendent à se généraliser depuis 2002 afin de concrétiser les informations théoriques sur la défense. Le BSN désigne un chef de site et son suppléant, responsables du bon déroulement de la journée et c'est au personnel du BSN qu'il appartient de faire l'accueil

des jeunes, d'assurer les opérations administratives ainsi que les tests de langue française, d'administrer les questionnaires d'évaluation, de procéder aux bilans et aux entretiens.

Sur ces bases, on peut observer que la réalisation concrète de la JAPD pèse lourdement sur les BSN (12 au niveau national) et les CSN (16) qui gèrent chacun de 2 à 8 départements et de 5 à 12 sites différents, parfois assez éloignés les uns des autres : ainsi, à titre d'exemple, le BSN de Toulouse gère 12 sites sur 8 départements : si 3 sont situés à Toulouse, 6 se trouvent dans un rayon de 50 à 100 km et 3 dans un rayon de 150 à 200 km. De plus c'est à ces organismes qu'incombe aussi la responsabilité de l'ensemble de la gestion des dossiers individuels des jeunes appelés.

2.1.2.2 Organisation du traitement des dossiers individuels.

A partir de l'obligation universelle de recensement, le traitement des aspects individuels de l'obligation de participer à la JAPD soulève plusieurs questions administratives et juridiques qu'il faut brièvement évoquer :

*** Le régime légal de l'obligation :**

En laissant de côté les dispositions transitoires qui ne sont plus applicables, deux situations particulières doivent être précisées avant de présenter rapidement le droit commun :

- Ne sont pas soumis à l'obligation de participer à l'appel de préparation à la défense, les personnes atteintes d'une maladie invalidante, d'une infirmité ou d'un handicap les rendant définitivement inaptes à y participer (Art. L 114-7 de la loi du 28 /10/1997). Elles reçoivent néanmoins un dossier d'information et une attestation certifiant qu'elles sont en règle à l'égard des obligations du service national (Art. R 112-7, décret du 17/03 /1998).
- Les Français de moins de 25 ans qui résident régulièrement à l'étranger, participent à l'appel de préparation à la défense sous la responsabilité du chef de poste diplomatique ou consulaire, sous une forme aménagée en fonction des contraintes du pays de résidence : session spécifique ou envoi d'un dossier d'information. En cas d'impossibilité, ils sont provisoirement dispensés de l'appel de préparation à la défense et reçoivent une attestation certifiant qu'ils sont en règle avec la

législation sur le service national ; ils devront cependant suivre une session normale s'ils reviennent résider régulièrement en France avant d'avoir 25 ans (Art. R 112- 16 et 17).

Dans tous les autres cas, l'obligation de participer à une JAPD dans les conditions normales s'impose à tous et est sanctionnée, jusqu'à 25 ans, par l'impossibilité de s'inscrire aux examens et concours placés sous le contrôle de l'autorité publique (Art. L 114-6) ; Dans ce délai, il est toutefois possible de régulariser sa situation en demandant à participer à une JAPD.

* Les modalités pratiques de l'exécution de l'obligation

Les dossiers individuels constitués lors du recensement sont adressés au Bureau du Service National territorialement compétent par l'autorité communale ; le BSN est chargé d'adresser aux jeunes ayant été recensés un préavis d'appel proposant au moins trois dates possibles de participation à une JAPD avant leur 18^e anniversaire. Les intéressés devront y répondre dans un délai de 30 jours en indiquant la date choisie. A défaut de réponse au préavis, l'administration peut fixer la date de convocation dans un délai de 3 à 6 mois à compter de l'expiration du délai de réponse (Art. R 112-2).

En toute hypothèse, une convocation écrite à la session choisie ou fixée est adressée aux intéressés au moins 10 jours avant la date de celle-ci. Elle comporte toutes les indications nécessaires pour se rendre à la convocation. En cas de force majeure interdisant à l'intéressé de participer à la session, il devra sans délai en informer l'administration qui, après examen de la demande pourra fixer une autre convocation.

* Le statut juridique des participants à la JAPD :

Les jeunes participants à la JAPD ont la qualité d'appelés du service national et sont placés sous la responsabilité de l'Etat ; à ce titre ils bénéficient de droits et sont soumis à des obligations :

= Les droits :

- La convocation ouvre droit à un bon de transport ou une indemnité de déplacement.
- Pendant la session, les appelés bénéficient de l'alimentation fournie par les services de la défense.
- Les personnes victimes de dommages corporels à l'occasion de l'appel de préparation à la défense ou leurs ayants droit peuvent obtenir de l'Etat une réparation destinée à assurer l'indemnisation intégrale du préjudice subi, calculée selon les règles du droit commun.

- La JAPD ne compte ni pour la constitution de droit à pension de retraite ni pour la détermination du montant des pensions allouées au titre de l'ancienneté de services éventuels.

Les obligations :

- Se conformer aux instructions du personnel d'encadrement.
- Prendre soin du matériel et des installations mis à leur disposition.
- Respecter les règles d'hygiène et de sécurité propres à la vie en collectivité
- S'abstenir d'organiser toute manifestation ou action de propagande philosophique, religieuse, politique ou syndicale et de participer à celles ci.
- Ne pas arborer de signe politique ou religieux qui par leur nature, leur caractère ostentatoire ou les conditions dans lesquelles ils sont portés constitueraient une manifestation extérieure de provocation, de prosélytisme ou de propagande.

On peut noter que ce régime statutaire est relativement libéral ; ainsi le dernier point est manifestement inspiré de la jurisprudence du Conseil d'Etat sur le « foulard islamique » et nous avons pu observer qu'il était également appliqué de façon libérale. C'est d'ailleurs confirmé par le caractère assez bénin des sanctions prévues : en effet les appelés qui, ayant répondu à la convocation, refuseraient de participer à une partie des activités de la session ou adopteraient une attitude de nature à perturber son déroulement seraient « invités à regagner leur domicile ». Le certificat de participation ne leur serait pas délivré mais ils pourraient demander à être convoqués à nouveau pour l'obtenir. Il faut aussi noter que pourront également être convoqués à nouveau les jeunes qui décident d'abandonner la session pour des raisons personnelles ou ceux dont, en cours de session, l'état de santé aurait été jugé incompatible avec la participation à la session par un médecin appelé par le chef de site et qui auraient été de ce fait invités à regagner leur domicile ou, le cas échéant hospitalisés(Art. R 112-5).

On voit donc bien que la priorité est accordée à la participation à la JAPD et que tout est fait pour que les jeunes puissent accomplir leur obligation légale dans tous les cas.

* Le suivi social des jeunes en difficulté

Au cours de la JAPD sont organisés des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française à l'issue desquels les jeunes pour lesquels une grande difficulté de lecture est décelée, se voient proposer, au cours d'un entretien individuel, un accompagnement personnalisé par les organismes compétents :

- Aux jeunes encore scolarisés il est proposé de transmettre leurs coordonnées aux services compétents de l'Education Nationale (Mission Générale d'Insertion des Jeunes) .
- Pour les autres, il est prévu de communiquer, après accord de leur part, leurs coordonnées aux Missions Locales ou aux PAIO (Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation) qui se chargeront de prendre contact avec eux afin d'assurer un accompagnement personnalisé en vue de favoriser leur insertion professionnelle et de leur proposer les différentes mesures ou dispositifs existant dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les exclusions.

Les principes d'organisation ainsi définis permettent de constater que la mise en œuvre de la JAPD est complexe et devra donc faire face à deux contraintes principales : l'une s'explique par le nombre et la nature des ressortissants et l'autre résulte de la diversité des services appelés à intervenir.

2.2 LES CONTRAINTES DE GESTION DU DISPOSITIF.

La gestion des ressortissants de l'appel de préparation à la défense est conditionnée à la fois par leur nombre et l'obligation de tenir compte de leur mobilité ; elle sera de plus rendue délicate du fait de la diversité des services concernés qui devront être rigoureusement coordonnés.

2.2.1 LA NECESSITE DE GERER UNE MASSE IMPORTANTE ET MOBILE.

La charge que représente l'importance des effectifs à traiter peut être évaluée à partir du nombre annuel de jeunes gens recensés, en hausse régulière depuis le début de l'opération et aujourd'hui proche de la ressource démographique : en 2003 788.000 jeunes ont été recensés contre 683.000 en 2002 et 640.000 en 2001, soit une augmentation de plus de 23% en 3 ans . Ces chiffres sont à

mettre en perspective avec le nombre de sites utilisés : 250 à 300, le nombre de semaines « utiles » : 40, l'effectif moyen de chaque session : 40, le nombre de centres de gestion : 12 BSN et 16 CSN et enfin les effectifs de la DSN dédiés aux JAPD : 2950 en 2003. Même si les moyennes ne représentent pas la réalité, eu égard à l'inégalité de la répartition des effectifs dans l'espace et dans le temps, on peut arriver aux chiffres approximatifs suivants : chaque centre de gestion gère 30.000 personnes par an, chaque site voit passer 3.000 jeunes dans le même délai, 20.000 jeunes sont convoqués chaque semaine utile, 20.000 groupes doivent être constitués chaque année, soit 80 par site, à la cadence de 2 par semaine. Enfin chaque personnel de la DSN devra traiter 250 à 300 jeunes. Il faut également rappeler que ces effectifs sont mobiles sur plusieurs plans : changement de résidence des jeunes entre le recensement et la convocation (en principe tout changement d'adresse doit être signalé au BSN...), possibilité pour chacun de choisir entre trois dates de convocation, ce qui complique la prévision de composition des groupes, double courrier pour la totalité des effectifs(préavis et convocation), avec suivi des réponses dans un délai bref, demandes de régularisation possibles pendant neuf ans (entre l'âge du recensement, 16 ans et celui du terme de l'obligation, 25 ans), gestion des demandes d'information et du suivi des jeunes en difficulté...Il convient aussi de rappeler que la loi prévoyait que l'enseignement dispensé aux jeunes devait tenir compte de leur niveau de formation (Art. L 114-3) : la mise en œuvre de ce principe impliquerait que la composition des groupes se fasse en fonction du niveau de chacun des participants, ce qui s'avère quasiment impossible en pratique ; c'est donc aux qualités pédagogiques des intervenants que sera confiée la lourde tâche de transmettre un message identique à des jeunes dont le niveau de formation comme les capacités d'attention et de compréhension varient de façon très sensible.

A ces difficultés de traitement différencié d'effectifs nombreux s'ajoutent les contraintes liées à la coordination des services très divers qui sont appelés à intervenir.

2.2.2 LES BESOINS DE COORDINATION INTER-SERVICES:

La mise en œuvre du dispositif de l'appel de préparation à la défense exige une coordination minutieuse entre des services administratifs qui ne sont pas toujours habitués à entretenir des relations suivies : si la coordination inter-services au sein de la Défense ne devrait pas soulever de difficultés majeures, le

problème risque d'être plus délicat dans le cas des liaisons nécessaires avec les services municipaux, l'Education Nationale et les divers services sociaux .

2.2.2.1 La coordination au sein des services de la Défense :

L'organisation des JAPD suppose l'articulation de trois types de partenaires militaires : la Direction du Service National, le commandement territorial et les unités opérationnelles. L'acteur principal est la Direction du Service National qui relève du Secrétariat Général pour l'Administration et se caractérise par une forte proportion de personnels civils et un fort taux de féminisation. L'expérience acquise par une longue pratique d'administration de la conscription qui impliquait une liaison très étroite avec la totalité des corps militaires qu'elle alimentait en appelés, lui procure une facilité certaine à maîtriser les problèmes relationnels et à gérer les grands nombres malgré une réduction sensible de ses effectifs avec la fin de l'appel sous les drapeaux : ainsi les personnels affectés à l'organisation des JAPD ont été réduits de 20% entre 2001 et 2003. Les instances locales, Bureaux du Service National et Centres du Service National, doivent veiller à maintenir en permanence une liaison opérationnelle tant avec les autorités militaires territoriales, notamment au niveau le plus bas les délégués militaires départementaux, qu'avec les unités qui hébergent les sites de JAPD. L'étude que nous avons menée au sein de la Région Midi-Pyrénées a révélé l'efficacité de la structure relationnelle malgré la diversité et la spécificité des unités concernées : régiments de la Brigade Parachutiste, compagnies de Gendarmerie, Base Aérienne 101, Groupement Logistique du Commissariat de l'Armée de Terre ou école d'ingénieurs de la DGA (ENSICA). Pour les autres partenaires, malgré la tendance naturelle à chaque armée, arme ou service à considérer que, eu égard à la surcharge générale née de la mise en place de la professionnalisation, les tâches peu valorisantes de la JAPD sont inégalement réparties à leur détriment, la distribution des missions est assez facilement acceptée : ainsi l'Armée de Terre et la Gendarmerie, responsables de la majorité des sites admettent volontiers que cette situation découle naturellement pour l'une de sa tradition d'armée d'appelés et pour l'autre de sa situation d'armée de contact avec la population civile . De même, malgré les problèmes posés par la coordination des cadres territoriaux et opérationnels qui ont souvent changé au cours des dernières années, les relations entre les deux secteurs restent assez souples. Sur ce plan aussi, l'observation participante permet de constater que le développement de

La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

l'interarmisation et la multiplication des missions communes ont eu un effet réducteur très positif sur les anciennes « querelles de boutons » au sein des forces armées.

2.2.2.2 La liaison avec les services municipaux chargés du recensement.

Dans ce domaine, en dépit de l'émiettement du tissu communal et donc la multiplicité des lieux de recensement, les procédures de l'appel de préparation à la défense qui impliquent la collecte des données par les instances municipales et leur transmission aux centres du Service National qui devront les classer pour les traiter en temps opportun, se situent dans le cadre d'habitudes administratives bien établies tant au niveau des communes, accoutumées à toutes les formes de recensement (état-civil, listes électorales, population...) qu'à celui du Service National, bénéficiant de son expérience de la conscription. Les conditions générales sont donc favorables mais il est nécessaire d'entretenir sans rupture le flux régulier des jeunes vers le recensement communal et des dossiers alors constitués vers les BSN. Sur ce plan la principale contrainte est donc de systématiser le recensement des jeunes de 16 ans. Les chiffres globaux montrent, comme nous l'avons constaté, la progression continue du recensement qui paraît couvrir la quasi totalité de la classe d'âge. Mais il convient de rester vigilant ; en effet notre enquête laisse entendre que l'information sur l'obligation de recensement vient surtout des proches (59% de notre échantillon d'élèves) et plus rarement de l'école (18%) ou de la mairie (14% seulement) . Un effort reste donc nécessaire pour inciter le milieu communal, surtout dans les grandes villes, à développer une communication sur le parcours de citoyenneté et peut-être même à ritualiser le recensement. De ce point de vue, la création de correspondants-défense, dans tous les conseils municipaux, et leur sensibilisation aux questions de défense et à leur mission dans ce domaine, semblent de nature à améliorer la situation ; en toute hypothèse une liaison interactive conseil municipaux/ correspondants-défense/ DMD/BSN doit être entretenue et perfectionnée.

2.2.2.3 Les relations défense/éducation nationale.

Si, du strict point de vue administratif, l'école remplit formellement sa mission d'information des jeunes à l'égard de l'obligation de recensement, cette information pourtant systématique lors de l'inscription des élèves de 15 à 17

ans, n'attire pas tellement l'attention des jeunes puisque, comme il vient d'être dit, seulement 18% d'entre eux y font allusion. Mais le domaine où beaucoup reste à faire est celui de l'enseignement de défense. Nous avons vu plus haut que l'intention du législateur attribuait à l'école un rôle essentiel dans le parcours de citoyenneté en lui conférant la mission de dispenser un enseignement sur la défense nationale et la défense européenne destiné à **« renforcer le lien armée-nation » « en sensibilisant la jeunesse à son devoir de défense »**. Dans cette perspective, la JAPD avait pour but de concrétiser par une rencontre vivante avec les armées les enseignements sur la défense et la transmission des valeurs civiques dont l'école avait la charge principale. Dès lors une étroite liaison devrait exister entre les deux institutions publiques que sont l'Education et la Défense. Or, malgré la signature de trois protocoles successifs en 1982, 1989 et 1995 et malgré la mise en place des « trinômes académiques » associant depuis 1988 les représentants du recteur d'académie, de l'autorité militaire locale et de l'Association Régionale des Auditeurs de L'IHEDN, force est de constater que l'enseignement de défense reste assez discret dans les programmes et souvent plus encore dans les pratiques enseignantes. Plus généralement, au delà des pétitions de principe souvent réaffirmées, les relations éducation-défense, en dépit de la continuité de l'effort institutionnel, restent trop souvent dépendantes de conjonctures favorables ou de convergences personnelles. Ce problème faisant l'objet d'une recherche spécifique dans le cadre du C2SD, nous n'insisterons pas davantage sur ce point. Mais nous nous contenterons seulement de rappeler que c'est dans ce domaine pourtant essentiel que la coordination entre les acteurs de terrain reste très largement insuffisante pour que soit efficacement assurées la diffusion des savoirs et l'enseignement des valeurs que la JAPD ne devrait avoir qu'à synthétiser dans une sorte de conclusion pratique du parcours qui doit permettre aux jeunes de s'intégrer dans la cité avec une conscience claire de leurs droits mais aussi de leurs devoirs.

2.2.2.4 La liaison avec les services sociaux chargés du suivi des jeunes en difficulté .

Il faut rappeler que dans l'évolution des projets relatifs à la nouvelle forme de participation des jeunes à la défense, la création de la JAPD correspondait à une accentuation de la dimension « défense » voire « militaire » de la sensibilisation des jeunes alors que le rendez-vous citoyen précédemment envisagé se plaçait

d'avantage dans une perspective d'insertion sociale à partir d'une conception de citoyenneté entendue largement où la défense ne constituait que l'un des éléments qui d'ailleurs avait dû être renforcé lors du premier débat parlementaire car il était assez elliptique dans le projet initial ⁵². La situation était presque inverse lors du deuxième débat et la seule référence à une finalité sociale de la JAPD concerne la détection de l'illettrisme qui fut d'ailleurs introduite par un amendement de la Commission de la Défense de l'Assemblée Nationale, alors que le projet gouvernemental ne prévoyait rien dans ce domaine. On doit cependant relever que sur cette base étroite s'est greffée une action assez développée, révélatrice de l'importance accordée en définitive à la JAPD dans la lutte contre l'exclusion. Dès le départ la détermination des modalités de cette détection avait fait l'objet d'une recherche intéressante confiée à l'Education Nationale en partenariat avec une équipe universitaire de Paris V spécialisée dans ce domaine .De plus la détection, grâce aux JAPD, d'un volant régulier de jeunes en difficulté (10% de l'effectif total et surtout 4 % de jeunes en très grande difficulté face à la pratique de la lecture soit environ 30.000 par an) a conduit à proposer à ces derniers un suivi systématique destiné à leur permettre une remise à niveau susceptible d'améliorer considérablement leurs chances d'accéder à l'emploi. C'est pour l'organisation de ce suivi qu'il a été nécessaire de coordonner l'administration du service national avec l'éducation nationale d'une part et certains services sociaux d'autre part. Ce fut l'objet du protocole d'accord du 23 septembre 1998 signé entre le Ministre de la Défense (M. A. Richard) la Ministre de l'Emploi et de la Solidarité (Madame M. Aubry) et la Ministre Déléguée auprès du Ministre de l'Education Nationale, chargée de l'enseignement scolaire (Madame S. Royal) ⁵³, prolongé par une convention d'application du 11 janvier 1999⁵⁴. Ces textes placent le dispositif sous la responsabilité de la Délégation Interministérielle à l'insertion des jeunes chargée de coordonner l'action concrète des Missions Locales et des Permanences d'Accueil, d'information et d'Orientation (PAIO) pour la partie sociale et des Missions Générales d'Insertion des Jeunes (MGIJ) pour l'Education Nationale. Une commission nationale est créée pour l'animation, le suivi et l'évaluation du dispositif ainsi mis en place et son action est relayée au plan local par un comité départemental présidé par le préfet. Tous les

⁵² Cf supra 1.2.2.

⁵³ BOC/PP 15 mars 1999 N° 11 p. 1683.

⁵⁴ BOC/PP 19 avril 1999 N° 16 p. 2195.

partenaires, défense, services sociaux et éducation nationale participent à ces instances qui doivent rendre compte de leur actions au Délégué Interministériel à l'Insertion des Jeunes qui assure la liaison avec la DSN, Le Groupe Permanent de Lutte contre l'Illettrisme (GPLI) et la Délégation Générale à l'emploi et la formation professionnelle. La structure de coordination est donc particulièrement développée et, même s'il est encore trop tôt pour apprécier l'efficacité de cette entreprise en termes de remise à niveau de la formation et d'accès à l'emploi, objectifs explicites du processus, le développement de cette organisation est révélateur de l'importance accordée à l'articulation des services et au contrôle des résultats d'une action qui concerne 8 à 10.000 jeunes par an auxquels une deuxième chance est accordée grâce à la JAPD. On peut seulement regretter qu'un tiers seulement des jeunes dont les difficultés particulières sont décelées soient introduits dans le système ; c'est le prix du rejet de toute intervention autoritaire, le soutien étant conditionné par l'accord des intéressés pour que leurs coordonnées soient transmises aux services compétents et surtout par une initiative de leur part pour répondre aux sollicitations qui leur sont adressées . Pour corriger partiellement ce point il a été décidé, à l'occasion de la réforme en cours de la JAPD, d'informer les parents des difficultés détectées chez leur enfant et des possibilités qui leur sont offertes.

Il faut enfin signaler une initiative intéressante qui a été prise pour utiliser au mieux le passage de tous les jeunes par la JAPD ; il s'agit de l'enquête ESCAPAD⁵⁵ instituée en 2000 par l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies en liaison avec la Direction du Service National : une fois par an, l'ensemble des participants aux JAPD d'une semaine déterminée sont invités à répondre à un questionnaire anonyme relatif à leurs habitudes en matière de consommation de tabac, d'alcool et de drogues. Les statistiques ainsi obtenues sur un panel représentatif de jeunes de 18 ans font l'objet d'études longitudinales systématiques fort intéressantes⁵⁶.

Ainsi se trouve confirmée une fonction secondaire mais très utile de l'appel de préparation à la défense ; celle de constituer un observatoire social des jeunes à l'orée de leur majorité. Ceci justifie notre hypothèse sur la naissance du processus, fruit d'une convergence politique non négligeable avec le précédent projet de rendez-vous citoyen. Mais il va de soi que le

⁵⁵ Enquête sur la Santé et la Consommation lors de l'Appel de Préparation à la Défense

⁵⁶ Cf Bulletin « Tendances » N° 29, Mai 2003 publié par l'OFDT.

développement des fonctions de la JAPD ne peut que renforcer le besoin de coordination administrative entre services publics multiples que nous voulions démontrer dans ce paragraphe⁵⁷

Au terme de ces analyses sur la genèse et l'organisation de la JAPD, il est maintenant possible de dresser pour conclure cette première partie un bilan rapide des premières années de pratique de celle ci, à partir des évaluations officielles que nous pourrons plus tard confronter avec les résultats de notre propre enquête sur la perception de la JAPD par les jeunes.

3 UNE MISE EN ŒUVRE OBJECTIVEMENT REUSSIE.

Malgré les contraintes dont il vient d'être fait état, on doit noter après 5 ans de pratique que le système fonctionne dans des conditions objectivement satisfaisantes. Cela apparaît sur deux plans qui seront successivement examinés :

Celui d'abord de l'organisation globale qui révèle une faible déperdition d'effectifs et un taux de satisfaction générale très positif. On peut donc reconnaître qu'aujourd'hui le processus de l'appel de préparation à la défense s'est parfaitement banalisé dans le parcours institutionnel des jeunes Français.

Du point de vue du contenu, il sera également intéressant d'observer, après analyse de ses composantes, qu'il ne fait pas l'objet de critiques majeures et qu'il est soumis à un processus de réforme progressive prenant en compte les évaluations effectuées : plusieurs modifications partielles ont déjà été opérées et ce mouvement mérite sans doute d'être prolongé .

En effet au vu de la réussite formelle de cette mutation pourtant profonde de la relation des jeunes à la défense née de la suspension de l'appel sous les drapeaux, on pourrait déjà esquisser une conclusion intermédiaire qui confirme l'hypothèse de base de cette recherche : si aucun des éléments de cette importante réforme ne peut être véritablement remis en cause, il n'est pas pour autant certain que les finalités poursuivies aient été atteintes et que la sensibilisation des jeunes à leur devoir de défense et, plus généralement, leur intégration civique aient pu être concrètement réalisées. Ce sera l'objet de la deuxième partie de ce rapport qui devra s'efforcer de déterminer par une enquête plus fine ce que l'on peut effectivement déduire des résultats du

⁵⁷ On pourrait ajouter qu'à partir d'avril 2004 une coordination supplémentaire va s'imposer avec la Croix Rouge chargée de l'enseignement pratique d'un module de secourisme.

processus de la JAPD sur l'éducation des jeunes à la citoyenneté ; notons simplement, pour l'instant, que le questionnement que nous proposons rencontre la récente critique de la Cour des Comptes qui fait état d'un médiocre rapport coût/efficacité des JAPD. Le rapport de la Cour pour 2003 évoque en effet l'« impact incertain » et le « coût élevé » de cette journée. Il constate que les enquêtes sur l'image de la défense ne font pas apparaître de différences majeures entre les jeunes ayant suivi la JAPD et ceux qui ne l'ont pas fait et émet des doutes sur son influence sur le recrutement et, comme c'est son rôle, il confronte ces résultats aux moyens mis en œuvre sur le plan humain et financier : La DSN emploie 3000 personnes soit 41% de ses effectifs lorsqu'elle était chargée de la conscription ; le coût unitaire de chaque jeune est évalué à 160 € soit environ 150 M€ par an . Le rapport en conclut que ce coût « pour une seule journée et eu égard à son impact sur les jeunes tel qu'il est constaté paraît considérable »⁵⁸. Sans ouvrir ici le débat, il faut dire que le Ministère de la Défense a répondu en soulignant d'une part la réduction régulière de ses effectifs et d'autre part la baisse tendancielle du coût unitaire qui serait passé de 161€ en 2001 à 132€ en 2003⁵⁹. L'effort d'optimisation que la Cour admet d'ailleurs, ne nous paraît pas contestable mais le problème de l'efficacité reste ouvert et avant de le reprendre, il faut rappeler le sens des évaluations quantitatives formelles et peut-être tenter déjà d'en expliquer l'optimisme statistique.

3.1 LA BANALISATION DE L'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE.

Elle peut être déduite du rapprochement d'une participation croissante et de l'expression d'une satisfaction globale.

3.1.1 PRESENTATION DE LA PARTICIPATION DES JEUNES A LA JAPD :

C'est grâce au progrès du recensement que le nombre de participants à la JAPD a régulièrement augmenté : 301.051 la première année (1998-1999 ; garçons seulement), 640.000 en 2001, 683.000 en 2002 et 788.000 en 2003 .

⁵⁸ Cour des Comptes Rapport au Président de la République 2003 p. 128-129.

⁵⁹ Communiqué de la Dicot du 11/02/2004 ; site du Ministère de la Défense

soit une progression de 31% en 4 ans. Si on écarte les variations saisonnières (périodes d'examen...) ou conjoncturelles on observe une relative constance des données relatives à la participation, ce qui permet d'établir les moyennes suivantes, proches des situations réelles :

- Par rapport aux recensés de la classe d'âge, on compte 83,7 % de présents, 2,7 % d'absents justifiés (jeunes résidant à l'étranger, exemptés médicaux et décédés) et seulement 13,6 % d'absents injustifiés.
- Le taux de présence par rapport aux convoqués est de l'ordre de 88 à 90 %
- Le pourcentage d'incidents en cours de session reste inférieur à 1 % des présents et on peut remarquer que sur ce petit nombre, 84% concernent un abandon volontaire, 7,5 % une évacuation pour raison sanitaire et 8,5 % une exclusion soit pour ce dernier cas, le plus grave 0,005 % des présents soit 5 pour 100.000.

Si on rappelle que la régularisation est possible à tout moment jusqu'à 25 ans, terme de l'obligation légale, on peut donc conclure à un indiscutable succès de l'appel de préparation à la défense même si on ne peut trancher quant à sa cause, entre la pertinence de la sanction (interdiction de se présenter à tout examen ou concours y compris le permis de conduire) et l'acceptation enthousiaste de l'obligation civique.

3.1.2 PRESENTATION DE L'INDICE DE SATISFACTION GENERALE.

On utilisant les mêmes moyennes, on parvient à relever un indice de satisfaction générale de l'ordre de 80 % des participants. Les variations annuelles présentées dans le tableau suivant de sont pas supérieures à 5 points et peuvent donc être considérées comme peu significatives si ce n'est que la légère augmentation au cours des 2 dernières années peut sans doute être attribuée aux améliorations apportées à partir de la prise en considération des premières évaluations.

Période	10/98-06/99	09-12/99	09-12/00	04-06/02	2003	Moyenne
Indice général de satisfaction	82,3 %	79,4 %	76,5 %	81,1 %	80 %	80,1 %

Nous réservons à la deuxième partie l'étude plus précise des perceptions de la JAPD, de ses éventuelles variations locales ainsi que des variations de la satisfaction en fonction des divers éléments composant la JAPD. A ce niveau de notre analyse, c'est seulement un constat général que nous souhaitons faire et qui pourrait s'exprimer en disant que, au terme d'une journée qu'ils considèrent sans doute comme très modérément contraignante, les jeunes veulent surtout manifester leur contentement d'en avoir terminé avec leur première obligation civique.

En tout état de cause on peut donc admettre que, touchant effectivement l'immense majorité de la classe d'âge et ne soulevant pas de la part des jeunes participants d'objections majeures, la journée d'appel de préparation à la défense s'est rapidement intégrée dans le cursus de la jeunesse française ; mais pour aller au-delà de cette observation banale et approfondir la réalité des perceptions qu'elle suscite, il nous faudra, pour terminer cette présentation générale, évoquer aussi le déroulement et les contenus qui font l'objet des réactions que nous aurons à étudier.

3.2 LE CONTENU PERFECTIBLE DE LA JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE;

L'étude des moyens et techniques mis en œuvre lors d'une JAPD et l'observation systématique de plusieurs de ces journées permettent de définir leurs caractéristiques et, sur ces bases, d'esquisser les orientations souhaitables de leur évolution. Rappelons ici que cette étude a été réalisée au cours de l'année 2003 et donc avant la mise en œuvre de la réforme d'avril 2004.

3.2.1 BASES TECHNIQUES ET REALITES PEDAGOGIQUES DU DEROULEMENT D'UNE JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE.

Compte tenu de l'importance et de la diversité du programme envisagé pour le contenu de la JAPD, il a été nécessaire de prévoir un emploi du temps rigoureusement minuté et de constituer un matériel pédagogique précis garantissant l'uniformité des sessions et leur conformité aux principes posés

pour leur finalité. Les marges d'initiative sont donc étroites et laissent peu de place à des aménagements particuliers tenant compte des conditions de temps et de lieu. Dans un cadre rigide qui rappellerait les unités de temps, de lieu et d'action de la tragédie classique, il a été néanmoins nécessaire de procéder à quelques modifications destinées à améliorer, après les premiers retours d'expérience, la qualité de l'offre de formation.

3.2.1.1 Un emploi du temps chargé.

Chaque session dure huit heures, de 8h. 30, heure de la convocation à environ 16 h. 30,

fin des activités ; la répartition du temps est la suivante :

- Enseignements : 3h. 30 dont 2h. 10 de conférences et 1h 20 de films.
- Accueil, formalités, tests, évaluation, entretiens... : 2h. 30.
- Pauses : 2h : matin 20 minutes ; déjeuner 1h. 30 ; après-midi : 20 minutes.

Le découpage qui a été modifié en 2002, en fonction d'une part de la réforme du test de détection de l'illettrisme et d'autre part de l'introduction sur certains sites de présentations militaires statiques, repose sur l'articulation de quatre modules d'enseignement et de quatre séquences administratives.

- Les modules d'enseignement assurés par deux intervenants militaires disposant d'un matériel uniformisé au niveau national se présentaient, jusqu'au mois d'avril 2004 de la façon suivante :
 - Module 1 : Pourquoi la JAPD ? 1h. 10. Exploitation de 3 fiches illustrées par 6 transparents et un film :
Fiche 1.1 : le parcours de citoyenneté ; T 1 Parcours, T 2 Programme de la JAPD
Fiche 1.2 : Qu'est ce qu'un citoyen ? ; T 3 Elections.
Fiche 1.3 : Pourquoi faut il se défendre ? T 4 Europe, T 5 ONU, T 6 OTAN.
Film 1 : « Que défendons nous ? » 4 ' 10 .

C'est en général après ce module qu'est présenté le film 2 « Le devoir de mémoire », 18' 40, suivi du questionnaire « Mémoire et citoyenneté ».

- Module 2 : La défense 40' :
Fiche 2.1 : L'instabilité mondiale depuis la fin de la guerre froide . Film 3 « Un monde instable » 3' 30 ; T 7 Conflits récents, T 8 Trafic de drogue, T 9 Répartition des richesses.
Fiche 2.2 : Menaces contre la France ; T 10 La France dans le Monde, T11 Consommation et production d'énergie.
Organisation de la défense ; T 12 Organigramme de des autorités.
- Module 3 : Missions et moyens de la défense 50' :
Fiche 3.1 : Une défense professionnalisée ; T 13 Organisation du Ministère de la Défense ; T 14 Budget de la défense. Missions des armées ; T 15 Armée de Terre ; T 16 Marine ; T 17 Armée de l'Air ; T 18 Gendarmerie ; T 19 service de Santé ; T 20 DGA. Film 4 « Les forces armées en action », 17'.
Fiche 3.2 : Les fonctions stratégiques des forces ; T 21 Dissuasion ; T 22 Prévention des conflits ; T 23 Projection des forces ; T 24 Protection du territoire.
Exemples : OPEX : T 25 Bosnie ; T 26 Kosovo ; T 27 Liban ; T 27 bis Macédoine .
Missions de service public : T 28 Vigipirate ; T 29 Naufrage Erika ; T 30 Tempête 12/1999 ; T 30bis Exemples récents : inondations, AZF... ; T 30 ter Passage à l'euro...
- Module 4 : Les métiers de la défense 50' :
Fiche 4.1 Diversité des métiers ; Film 5 « Les métiers de la défense » 28' .
Fiche 4.2 Les choix possibles ; Film 6 « Les préparations militaires » 1', « les volontariats » 5' ; « La réserve » 2' . T 32 les PM ; T 33 les volontariats ; T 34 La réserve ; T 35 L'engagement ; T 36 Accès au corps de sous-officiers ; T 37 Accès au corps des officiers.

On peut faire sur le contenu de ces quatre modules deux observations principales :

- Sur le fond, les problèmes principaux sont tous évoqués et l'ordre de présentation est cohérent ; on peut seulement remarquer la part assez mince faite aux questions de la défense européenne.
- Mais ce caractère exhaustif conduit à un rythme très soutenu : compte tenu de la durée des films et de la manipulation des transparents, chaque module ne peut comporter qu'un temps de parole réduit et de plus décroissant : Module 1 : 45', Module 2 : 35', Module 3 : 25', Module 4 : moins de 15'. L'intervenant qui doit présenter au moins

deux fiches, commenter les transparents et solliciter la réactivité de l'auditoire sera inévitablement conduit, à moins de s'affranchir de sa documentation, ce qui est parfois le cas, à fournir une information brute, non personnalisée et peu commentée ; de plus le temps à consacrer aux questions des participants, à les provoquer voire à susciter un débat sera extrêmement bref. Trop souvent le souci de respecter le programme et l'horaire amène l'intervenant à se contenter de ponctuer son discours de brefs « Pas de questions ? » dont on sait bien qu'ils sont dissuasifs. Dès lors les jeunes sont soumis à un enseignement très dense et, pour eux, pas toujours clair du fait de la complexité des sujets abordés et de leur ignorance souvent totale des questions traitées. Les conditions d'une bonne assimilation ne sont donc pas réunies ; de plus, les possibilités d'interactivité étant limitées, le groupe est poussé à une attitude d'écoute passive qui peut se transformer en attention réduite. Il va de soi que ces risques sont d'autant plus élevés que les aptitudes à la concentration et à la compréhension sont très variables au sein d'un même groupe.

- Les séquences administratives sont également au nombre de quatre :
 - L'accueil est à la charge des personnels du BSN pour la partie de vérifications administrative mais il est fréquent que, pour marquer la première rencontre des jeunes avec l'armée, le chef de corps de l'unité responsable du site ou son représentant accueille lui même le groupe, souvent autour d'un café de bienvenu. Le chef de site doit présenter le programme de la journée. Il est important que cette première phase ne présente pas le caractère de pure routine administrative mais les organisateurs en ont souvent conscience et les choses se passent dans l'ensemble assez bien.
 - L'administration du test de maîtrise des fondamentaux du langage écrit a été simplifiée en 2002 (un seul test au lieu de deux tests progressifs) ; la méthode (compréhension d'un programme de télévision) joue utilement d'une situation familière et est généralement bien acceptée : l'attention qui lui est accordée est correcte et l'aspect « contrôle » de l'opération ne semble pas trop durement ressentie. par ceux qu'elle concerne ; c'est plutôt ceux qui n'ont aucune difficulté qui pourraient être tentés de la prendre à la légère mais ce n'est pas souvent le cas.

- De même les questionnaires administrés : le questionnaire d'évaluation générale en fin de journée et, pour certaines sessions, un questionnaire sur « Mémoire et citoyenneté » proposé par la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives, recueillent une attention méritoire : nos observations directes sur site et l'analyse de nombreuses séries administrées sur d'autres sites n'ont pas révélé de rejet ou de négligences majeures.
- Les entretiens individuels assurés par des spécialistes du BSN pour les jeunes dont les difficultés ont été décelées – auxquels nous n'avons pas assisté pour ne pas porter atteinte à leur confidentialité, donnent des résultats relativement satisfaisants puisque, avec la nouvelle procédure mise en place en 2002, la moitié de ceux qui les suivent acceptent d'être orientés vers un organisme de soutien (taux en progression par rapport au début). La séance de clôture est essentiellement consacrée à la remise des certificats de participation ; le plus souvent cette remise n'est pas particulièrement solennisée, ce qui est sans doute regrettable.
 - Il n'est pas inutile de proposer également une brève analyse des pauses qui nous ont suggéré les remarques suivantes :
- Les pauses du matin et l'après midi sont brèves et permettent le plus souvent aux jeunes de se restaurer gratuitement, ce qu'ils apprécient. On peut observer que, dans quelques cas, elles facilitent le contact avec les intervenants (les jeunes ne se connaissant pas, ont peu de contacts entre eux) ; elles nous ont souvent permis de les faire parler librement.
- Le repas est également un moment qui pourrait être important mais les jeunes ont tendance à rester entre eux, les organisateurs étant de leur côté tentés de se regrouper. Pour aller contre les idées reçues, un effort de qualité et d'adaptation aux goûts des jeunes est le plus souvent fait par les unités d'accueil ; les participants y prêtent attention comme nous le verrons.

Tel est donc le déroulement général de la journée qui alterne régulièrement, du matin à la fin d'après-midi, modules d'enseignement, séquences administratives et pauses ; Le rythme laisse peu de temps morts et il faut enfin observer qu'après les premières expériences, les sessions du samedi se sont raréfiées au profit de jours de semaine, ce qui convient mieux à tout le monde. Néanmoins il convient d'ajouter que cet emploi du temps très chargé peut, malgré tout, faire l'objet de quelques compléments :

- il s'agit d'abord de la diffusion éventuelle (quand l'horaire n'est pas trop tendu) d'une cassette vidéo élaborée sous la responsabilité des Missions Locales et de la Mission d'Insertion des jeunes de l'Education Nationale : c'est une réflexion proposée par un athlète de haut niveau, Stéphane Diagana, sur le rôle éducatif de l'athlétisme, autour de la notion d'effort face à l'obstacle (Diagana est un coureur de 400 m haies) et du rôle de l'équipe et de son entraîneur (Diagana a été capitaine de l'équipe de France d'athlétisme).
- Depuis 2002 les unités militaires responsables de sites ont été invitées à proposer une présentation statique d'activités ou de matériels militaires . Cette présentation, de 20 à 30 minutes, permet aux jeunes d'avoir une vision plus concrète de ce que font les militaires et de rencontrer des jeunes militaires à peine plus âgés qu'eux. L'intérêt manifesté pour ce type d'activité que nous avons, par exemple, pu observer au 8° RPIMA à Castres, devrait conduire à généraliser cette séquence dans le cadre de la restructuration de la JAPD qui se met en place ; Même si, actuellement elle conduit à rogner sur les temps des autres activités- et de la pause déjeuner, elle facilite un contact direct avec des militaires dans le cadre de leur activité véritable : ainsi nous avons pu vérifier l'intérêt suscité par la présentation d'un poste de tir Milan par un jeune sergent parachutiste qui expliquait à la fois la technique de visée que chacun pouvait mettre en œuvre et l'usage que l'on pouvait en faire dans le cadre de l'opération extérieure à laquelle il avait récemment participé.

3.2.1.2 Des outils pédagogiques en évolution.

L'élaboration du matériel pédagogique a été placée sous la responsabilité de la DICOD, et a consisté à préparer une mallette comportant l'ensemble des fiches et transparents ainsi que les films, regroupés sur une cassette vidéo. La première édition jugée trop complexe et abstraite a été partiellement modifiée en 2002 et dès mai 2004 sera inaugurée une nouvelle formule fondée sur un système informatisé sur DVD et qui renouvellera le contenu des modules. L'analyse que nous avons pu faire de la 2° édition et les observations recueillies auprès des participants permettent de formuler les remarques suivantes :

- Les fiches : sont bien présentées, assez synthétiques et très complètes ; elles apportent beaucoup d'information mais, de l'avis des utilisateurs, si elles leur apportent une indiscutable sécurité, elles leur semblent très directives et ne les incitent pas à en personnaliser la présentation et à en développer l'interactivité en suscitant des questions . Se pose également le problème de leur mise à jour, les questions évoquées étant susceptibles d'évoluer très vite.
- Les transparents dont la manipulation est un peu fastidieuse, compte tenu de leur nombre (près de 40) sont sans doute trop chargées en information, surtout dans la mesure où, reprenant souvent les fiches, ils risquent d'entraîner des répétitions si l'intervenant est tenté de les commenter. Sur ce plan le passage prochain à une présentation de type Powerpoint sur DVD devrait sensiblement faciliter la tâche de l'intervenant en intégrant mieux l'ensemble de l'information.

Les réactions des participants aux techniques pédagogiques sont également intéressantes à noter :

- En séance, l'atmosphère est en général assez calme mais l'attention est variable et parfois peu soutenue : la somnolence aurait tendance à l'emporter sur l'agitation. Même quand l'intervenant s'efforce de provoquer la discussion, les questions sont rares et le groupe ne manifeste pas beaucoup d'intérêt quand le « bon élève », par habitude, veut poser la « bonne question » ou amorcer un débat.
- Hors séance, quelques uns des auditeurs et auditrices, car les filles sont souvent plus actives que les garçons, acceptent de répondre à nos questions et leur réponses sont souvent pertinentes et toujours cohérentes :

Sur la forme, ils avouent volontiers être vite lassés par la densité du message et l'ampleur de l'information qui leur est communiquée, d'autant que, n'étant pas invités à prendre des notes (les plus avancés seraient tentés de le faire), ils ont pleine conscience de ne mémoriser qu'une faible partie de l'apport.

Sur le fond, ils sont souvent portés à récuser, dans les deux premiers modules, la répétition de données qu'ils ont l'impression de connaître (Education civique, histoire, géopolitique contemporaine) et dans les deux

autres, une présentation « publicitaire » des armées et des métiers militaires tendant à la propagande en faveur de la défense et à l'incitation au recrutement.

A l'égard de ces réactions « spontanées », il convient évidemment d'être prudent car ceux qui parlent le plus volontiers sont souvent des étudiants à la formation plus développée et à l'esprit critique plus aigu.

- Les films étant de nature à attirer davantage l'attention des jeunes, on en fera une étude rapide mais systématique :
- Film 1 : « Que défendons nous ? » 4' 10 : Dans ce temps limité et à partir d'une voix off commentant de très brèves séquences, le film se propose de présenter les distinctions classiques entre la défense des intérêts vitaux et les valeurs fondamentales d'une part, celle des autres intérêts, notamment économiques et celle du « rang » que la France occupe en raison de ses responsabilités internationales . Les réactions relevées ne paraissent pas indiquer une parfaite compréhension de ces concepts et tendent plutôt à retrouver derrière les formules et les images, les perceptions habituelles de défense face à un adversaire déterminé.
- Film 2 « Le devoir de mémoire » 18 ' 40 : ce film devrait être un moment fort de la journée, ayant pour but de transmettre un message de continuité historique et donc d'identité nationale mais aussi un message de respect et de reconnaissance à l'égard de tous ceux qui ont sacrifié leur vie pour la France. La qualité du film qui a obtenu le prix spécial du jury lors du festival du film militaire, a été reconnue par les experts mais s'il est jugé intéressant par l'auditoire, il n'est pas certain qu'il atteigne les objectifs assignés . La première partie relative à la période historique ancienne, est constituée d'images se succédant très rapidement, à la limite de l'image subliminale; cette vitesse ne gêne pas les jeunes, habitués aux jeux vidéos mais les références iconographiques ne figurent sans doute pas dans la culture jeune et donc n'éveillent que peu de souvenirs ; la deuxième partie, de la Révolution à nos jours, est plus familière mais ne passionne pas les jeunes spectateurs qui évoquent la permanence des guerres de façon plutôt critique et, s'ils acceptent l'idée que la connaissance de l'histoire est nécessaire, contestent l'hypothèse d'une volonté moralisatrice que recouvrirait le terme de devoir de mémoire. Il sera intéressant de

confronter ces impressions saisies sur le vif aux réponses au questionnaire « Mémoire et citoyenneté ».

- Film 3 « Un monde instable » 3' 30 : Le film par son sujet et sa brièveté rappelle les séquences internationales des informations télévisés ; son objectif clair : montrer que les bouleversements contemporains depuis la fin de la guerre froide et les nouvelles menaces contre la paix sont bien perçus et rencontre facilement l'adhésion des jeunes qui se sentent concernés par cette vision des choses.
- Film 4 « Les forces armées en action » 17' . Ce film présente de façon très classique les armées et les services avec les images habituelles de l'Etablissement Cinématographique et Photographique des Armées ; les jeunes apprécient le dynamisme et l'apport de connaissances sur des sujets que finalement ils ignorent largement. Si quelques uns, en fonction de leur préventions, critiquent la présentation élogieuse systématique, la majorité admet l'intérêt de ce film qui leur paraît correspondre assez bien à ce qu'ils attendent de la JAPD : avoir un peu plus d'informations précises sur ce que sont et que font les armées.
- Film 5 « Les métiers de la défense » 28' : La forme du film est assez différentes des autres : un journaliste interpelle directement les spectateurs et leur présente toute la diversité des métiers du militaire professionnel par l'intermédiaire, notamment, d'interviews en situation. Le but est évidemment de proposer une vision plus dynamique et plus concrète par la personnalisation des acteurs. Mais la perspective est clairement d'inciter à l'engagement ; de ce fait les réactions sont mitigées : si certains, intéressés par une possibilité de carrière, apprécient le réalisme du propos, d'autres critiquent fermement cette orientation publicitaire. Beaucoup considèrent que le module 4 est trop long et trop insistant et termine la journée par une invitation trop pressante à rejoindre les rangs des armées d'autant que c'est aussi le cas du dernier film.
- Film 6 « les choix possibles » 8 ' : Trois séquences présentent les formes facultatives du parcours de citoyenneté : préparation militaire(1'), volontariats(5 ') et réserve (2 ') :
Bien que sommairement mais clairement décrites, ces activités volontaires ne provoquent guère d'enthousiasme : il est intéressant de noter que ces possibilités qui rappellent le service militaire n'ont pas grand succès lors de la JAPD alors que nous verrons, lors de notre

enquête en établissement scolaire, que le principe de restauration d'un service rénové ne heurte pas systématiquement et même rencontre une certaine adhésion. Pour l'instant nous serions tentés de voir dans cette contradiction apparente, la réaction négative à tout ce qui apparaît comme une forme de manipulation. Ceci donne à réfléchir quant aux modalités que devraient prendre l'invitation à participer activement à la défense dont on admet aujourd'hui officiellement qu'elle doit constituer un des objectifs de la JAPD⁶⁰. Nous retrouverons le problème avec l'étude détaillée des perceptions de la JAPD ; notons seulement ici qu'il semblerait qu'il convienne plutôt d'envisager des formes moins directes que ce type de message sommaire adressée à l'ensemble de la population concernée : salles d'information, invitation à des visites complémentaires ...C'est d'ailleurs dans cette voie que s'oriente l'évolution en cours.

3.2.2 LES ORIENTATIONS DE L'EVOLUTION DE LA JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE;

A partir de cette étude de l'organisation et du fonctionnement de la journée d'appel de préparation à la défense, il est déjà possible de suggérer le sens que pourrait prendre une réforme de la JAPD tenant compte des réalités constatées par expérience. Laissant de côté le renouvellement des instruments pédagogiques qui viennent d'être élaborés mais que nous n'avons pu encore analyser, nous voudrions insister ici sur la nécessité d'améliorer le dynamisme de l'exercice pour éviter les dérives routinières encouragées par l'attitude a priori passive des participants. L'action doit être menée en même temps en direction des deux interlocuteurs : intervenants d'une part et participants de l'autre.

⁶⁰ Cf Dossier Défense Actualités N° 141 mars 2003.

3.2.2.1 Entretenir le dynamisme des intervenants;

Cela peut se faire sur plusieurs plans :

- Sélection des intervenants : Le plus souvent les interventions sont confiées à un binôme de sous-officiers supérieurs, l'un d'active, l'autre de réserve. Le cadre d'active est aussi parfois un jeune officier sous contrat. L'efficacité pédagogique est dans l'ensemble assez bonne mais dépend surtout des qualités personnelles et surtout de l'implication de l'intervenant. La mission risquant de ne pas être très valorisante sur la durée et celle-ci favorisant la routine, la rotation devrait être assez régulière notamment pour les réservistes à qui on n'offre pas toujours beaucoup d'autres possibilités et qui pourraient donc avoir tendance à s'installer dans la fonction. Il faut aussi se demander si, malgré leur surcharge d'activités, il ne faudrait pas utiliser d'avantage de jeunes officiers pouvant peut-être mieux parler de l'avenir de la défense qu'ils ont pour mission de construire. Une piste pourrait également être suivie : pour les modules consacrés à la citoyenneté et aux problèmes géostratégiques, il ne serait pas inconcevable de faire appel, à partir de formules de volontariat ou de réserve spécifiques à des étudiants avancés dans ces disciplines de sciences sociales.
- Formation des intervenants : stages de formation initiale et journées d'entretien qui se pratiquent déjà, devraient sans doute être plus systématiques et orientés davantage vers la pratique de l'interactivité et de l'enseignement concret. De ce point de vue, on pourrait craindre que la nouvelle formule d'enseignement assisté par ordinateur ne conduise à une automatisation des enseignements dont les effets pourraient s'avérer négatifs. A la limite on peut se demander si la distribution d'un dossier- ou pourquoi pas d'un CD ?, qui est d'ailleurs prévue pour les dispensés de JAPD, ne serait pas de nature à libérer efficacement la parole pédagogique d'intervenants bien choisis et bien formés. Le document assurerait l'uniformité et la conformité de l'information et l'intervenant pourrait se consacrer à une pédagogie totalement interactive plus dynamique et plus efficace.

3.2.2.2 Provoquer une participation plus active des jeunes;

Cela implique une double évolution :

- L'organisation des modules d'enseignements devrait, comme il vient d'être dit, fondée essentiellement sur un échange entre les participants et l'intervenant. Si on veut bien admettre que c'est à l'école qu'est en principe confiée la mission de transmission de connaissances sur la défense et à condition que la réalisation de cette mission soit effective c'est à dire dûment préparée et contrôlée, ce qui est loin d'être le cas mais devra bien un jour devenir vrai, la JAPD ne devrait plus être essentiellement utilisée pour pallier les insuffisances de l'Education Nationale en proposant un rappel trop dense des informations jugées indispensables. Dans cette perspective les modules 1 et 2 pourraient au moins allégés et synthétisés et pourquoi pas conçus de façon plus ludique : type quiz par exemple ; de même si la facilitation du recrutement est un objectif légitime, elle gagnerait à être moins directive et plus incitative : expositions, salle d'auto-documentation ...ce qui permettrait au module 4 de devenir un moment de réponse aux questions suscitées par la visite préalable des lieux précités. Ainsi la journée pourrait mieux réaliser sa mission principale : donner aux jeunes une image concrète de l'instrument de défense c'est à dire les forces armées . Pour cela, on pourrait envisager également de dynamiser le module 3 en privilégiant la présentation d'une ou deux armées, en fonction du site, par de jeunes cadres recourant davantage à des exemples vécus qu'à des exposés trop didactiques. On pourra faire à ces propositions une double objection : tout en exigeant plus de moyens, avec de ce fait un coût plus élevé, ces formules seraient sélectives et ne donneraient pas nécessairement une vision de l'ensemble ; la réponse sera qu'en matière d'éducation et au moins depuis Montaigne, on devrait savoir que mieux vaut une tête bien faite que bien pleine. Il est vrai que cette formule souvent citée n'a jamais empêché la tentation encyclopédique de toutes nos formations... On pourrait aussi craindre que ce type d'évolution ne dérive vers une tentation ludique quelque peu démagogique et ne fasse guère de place à une prise de conscience du devoir de défense et à une promotion de l'esprit de défense. C'est là que pourrait intervenir le recours à des formes de participation plus active, hors des salles qui reproduisent trop l'environnement scolaire. Les mutations en cours vont dans ce sens et pourraient faire l'objet de recherches visant à leur diversification.

- Il faut en effet rappeler les deux directions nouvelles qui méritent d'être développées et diversifiées.

Les visites et présentations militaires qui tendent à se généraliser depuis deux ans devraient être absolument systématiques, quitte à revoir l'implantation des sites dont beaucoup trop ne les autorisent pas. A condition là aussi d'accentuer l'interactivité, elles favorisent une véritable familiarisation avec la réalité militaire et un contact des jeunes avec des professionnels en activité.

L'inauguration d'un module d'apprentissage de quelques gestes élémentaires de secourisme sous l'égide de la Croix Rouge est également à encourager, même si son efficacité concrète peut être mise en doute. Le but d'une diversification des participations actives est moins la réalité de l'apprentissage que la promotion d'une attitude impliquant davantage les individus concernés. C'est bien celle-ci qu'il convient de développer en imaginant des formules qui pourraient mettre en œuvre des activités plus spécifiquement militaires.

Au terme de cette première analyse de l'organisation et du fonctionnement de l'appel de préparation à la défense, dans ses principes fondateurs mais aussi dans ses réalités quotidiennes, il a été possible de dégager quelques réflexions susceptibles d'orienter l'effort d'optimisation d'un processus dont on ne saurait sous-estimer l'importance pour le progrès de l'intégration sociale et civique des jeunes. Mais si cette étude a déjà pris en compte certaines réactions des participants observés *in situ*, ses conclusions intermédiaires doivent maintenant être vérifiées par une analyse plus complète, plus fine et, dans toute la mesure du possible, comparative, des perceptions de la JAPD par des jeunes saisis dans plusieurs environnements différents. Ce sera l'objet de la deuxième partie de ce rapport.

La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

DEUXIEME PARTIE: ANALYSE DE LA PERCEPTION DE LA JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE.

L'analyse de la perception des jeunes à l'égard des valeurs de mémoire et de citoyenneté, ainsi que de la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense, a été analysée au travers de deux grands types de questionnaires. D'une part, le questionnaire remis durant la journée par le BSN s'intitulant "*mémoire et citoyenneté*" administré sur les sites d'Albi, de Castres, de Pamiers, de Tarbes puis de Toulouse sur un échantillon de 294 personnes, d'autre part, deux enquêtes distinctes élaborées par nos soins auprès des jeunes selon deux critères : "*ayant suivi la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense*" (150 personnes) et "*n'ayant pas suivi la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense*" (150 personnes).

Nous étudierons dans un premier temps le questionnaire intitulé "*Mémoire et citoyenneté*" (1), avant que d'analyser les deux autres (2).

1 ANALYSE DU QUESTIONNAIRE "MEMOIRE ET CITOYENNETE".

Le questionnaire administré par le BSN portant sur le thème "*mémoire et citoyenneté*", comporte huit grandes questions destinées à évaluer le "potentiel citoyen" de la population venant de suivre la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense. Il s'articule autour de deux points essentiels d'une part, l'appréciation quant aux engagements passés, actuels et futurs de la France (questions 2; 3; 4;5;7;8) et d'autre part la conception des grandes valeurs fondatrices de la société (question 6).

Cinq sites ont été sélectionnés: Albi, Castres, Pamiers, Tarbes et Toulouse représentant un total de 294 questionnaires.

Les sites ont été sélectionnés en deux catégories essentielles: sites avec visite militaire et sans visite militaire ce qui quelquefois peut constituer une variable explicative pour certaines réponses.

Sur les sites d'Albi et de Toulouse aucune visite d'un site militaire ne pouvait être faite, puisque pour Albi, il s'agissait du siège de la Délégation Militaire Départementale (DMD) et du Service d'Information et de Recrutement de

La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

l'Armée de Terre et pour Toulouse du Bureau du Service National (BSN, 4°GLCAT). Par ailleurs 42 questionnaires ont été administrés à Albi et 56 à Toulouse.

Sur le 8°RPIMA de Castres, 121 questionnaires ont été administrés, pour 42 au 1° RCP de Pamiers et 33 à la gendarmerie mobile de Tarbes.

L'analyse de ce questionnaire permet de dégager deux thèmes principaux d'étude: l'appréciation des jeunes quant aux engagements passés, actuels et futurs de la France (A), puis la conception des valeurs fondatrices de la société (B). Les résultats de ce questionnaire figurent en **annexe 3**.

1.1 L'APPRECIATION QUANT AUX ENGAGEMENTS PASSES, ACTUELS ET FUTURS DE LA FRANCE.

L'analyse des appréciations personnelles des jeunes quant aux engagements passés, actuels et futurs de la France mettent en exergue deux résultats fondamentaux. D'une part, une image positive de la France et de son engagement dans les opérations de maintien de la paix dans le monde (1), d'autre part un travail de mémoire qui est apprécié et encouragé (2).

1.1.1 UNE IMAGE POSITIVE DE LA FRANCE ET DE SON ENGAGEMENT DANS LES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DANS LE MONDE.

N.B.: L'annexe n°3 permet de visualiser sous forme de diagramme à barres les réponses collectées.

• La question posée: *"Pour vous quelle image évoque le mieux la France?"*, comportait cinq items différents auxquelles la population interrogée pouvait répondre de manière multiple:

- 1 Un espace dans lequel vous exercez vos droits civiques et politiques
- 2 Un pays où vous êtes heureux de vivre
- 3 Une puissance moderne
- 4 Un pays au rayonnement culturel important
- 5 Un pays défenseur de valeurs essentielles

Trois réponses majeures se sont dégagées de manière sensiblement identique: la réponse n°2, *Un pays où vous êtes heureux de vivre* (25%), la réponse n° 5: *un pays*

défenseur des valeurs essentielles (24%), et "un espace dans lequel vous exercez vos droits civiques et politique" (24%). Cette position s'exprime de manière tout à fait homogène sur l'ensemble des 294 questionnaires effectués sur Albi, Castres, Pamiers, Tarbes et Toulouse.

En revanche les items concernant l'évocation de la France comme "*puissance moderne*" (11%) et comme "*pays au rayonnement culturel important*" (16%) arrivent en dernière position des choix effectués, ne représentant qu'une minorité des réponses recensées.

Si la France dispose donc une image de *bien être* et si elle est considérée de manière positive quant à son engagement en terme de *défense des valeurs essentielles*, elle ne jouit cependant pas d'un capital dynamique très important. Cette absence de dynamisme se retrouve tant au niveau culturel, qu'au niveau du rayonnement plus général. C'est donc avec un certain pessimisme que la population aussi bien féminine que masculine envisage à terme l'avenir du pays.

- L'analyse de la seconde question "*Le maintien de la paix dans le monde vous paraît-il justifier une intervention de la France?*" corrobore l'image positive dégagée par la France comme pays défenseur des valeurs essentielles (Cf diagramme en annexe 3). Un très net soutien quant à la participation du pays dans les opérations de maintien de la paix est effectivement mis en exergue: 82% de la population interrogée se dit favorable à l'engagement des troupes françaises dans le cadre des opérations de maintien de la paix dans le monde. Ce résultat est massif. Il est d'ailleurs intéressant de souligner la prudence avec laquelle les jeunes répondent à cette question. Effectivement, on ne recense que 5% de jeunes déclarant injustifié une opération de maintien de la paix dans le monde, 13% de la population déclarant être sans opinion. Cette approche concerne sans différence notable tous les sites interrogés d'Albi, de Castres, de Pamiers, Tarbes et Toulouse.

1.1.2 UN TRAVAIL DE MEMOIRE APPRECIE ET ENCOURAGE.

Cinq questions nous paraissent relever de la mémoire ainsi que de l'engagement des jeunes pour leur pays.

- **La question n°3: "*Vous est-il déjà arrivé de vous trouver spectateur ou acteur d'une commémoration nationale?*"** (avec une possibilité de choix, selon qu'il s'agisse du 14 juillet, du 11 novembre, ou du 8 mai).

- La question n° 4: "Le lien entre votre génération et celle des anciens combattants mérite-t-il d'être renforcé? Si oui par quel type d'action?"
 - :1/ Action commune lors d'une commémoration;
 - 2/ Ecoute de témoignage d'anciens combattants;
 - 3 / Organisation d'expositions, de concours ou de rencontres;
 - 4/ Entretien des lieux de la mémoire combattante;
- La question n° 5: "Mort pour la France: cette formule est inscrite sur les monuments aux morts. Que vous inspire-t-elle?"
 - 1/ Du respect;
 - 2/ De l'admiration;
 - 3 / De l'incompréhension;
 - 4/ De l'indifférence;
 - 5 / Du rejet.
- La question n°7: "Vous engageriez-vous pour défendre une cause qui vous paraît juste?"
 - 1/ Dans votre quartier;
 - 2/ Dans votre ville;
 - 3/ Dans votre région;
 - 4/ En France;
 - 5/ En Europe;
 - 6/ Dans le monde
- La question n°8: "A quelles dates correspondent les événements suivants?"
 - 1/ L'armistice de la Première guerre mondiale;
 - 2/ La prise de la Bastille;
 - 3/ La fin de la seconde guerre mondiale en Europe;
 - 4/ Le débarquement des alliés en Normandie.

De manière générale et de façon majoritaire, les jeunes se déclarent sensibles aux commémorations et au travail de mémoire, qu'ils pensent d'ailleurs devoir être renforcé. Ils se disent prêts à s'engager dans des causes qui leur paraissent justes (avec un intérêt croissant selon la proximité avec leur lieu de vie) et connaissent relativement bien les grandes dates historiques. (Cf diagramme en annexe 3).

Bien que la question posée ne portait pas sur la fréquence de participation, "Vous est-il déjà arrivé de vous trouver spectateur ou acteur d'une commémoration nationale?", mais sur l'éventuelle participation, (même involontaire) à une

commémoration, le taux de participation est important et se trouve renforcé par une volonté marquée d'entretien du travail de mémoire.

Ainsi, 85% des jeunes interrogés déclarent avoir déjà assistés à une commémoration nationale et 3% affirme avoir déjà été acteurs. La commémoration la plus appréciée est très nettement celle du 14 juillet (92%), viennent ensuite le 11 novembre, puis le 8 mai.

De même, les jeunes estiment dans leur totalité que le lien entre leur génération et celle des anciens doit être renforcé. Les moyens d'actions envisagés afin de renforcer cette relation sont prioritairement l'entretien de la mémoire combattante (40%), puis l'écoute de témoignages d'anciens combattants (38%). La prégnance de la nécessité du lien intergénérationnel se retrouve dans l'analyse de plusieurs questions. A ce titre, il est significatif de relever qu'aucun jeune n'éprouve du rejet ou d'indifférence face à l'inscription "Mort pour la France" inscrite sur les monuments aux morts. En revanche, le respect puis l'admiration arrivent en tête (respectivement 53% et 38%). (Cf question n° 5: *"Morts pour la France", cette formule est inscrite sur les monuments aux morts. Elle vous inspire: 1 / du respect; 2/ de l'admiration; 3/ de l'incompréhension; 4/ de l'indifférence; 5/ du rejet.*

A la question n° 7, *"Vous engageriez-vous pour défendre une cause qui vous paraît juste?"*, 76% des jeunes répondent de manière positive. Il est à noter que l'engagement est de manière très significative fonction de la proximité du lieu d'habitat. Ainsi, les jeunes s'engageraient prioritairement dans leur quartier (92%), dans leur ville (91%), dans leur région (85%), puis en France (80%). En revanche l'Europe et le monde suscitent une plus grande perplexité. Effectivement il n'y a que 27% de la population qui s'engageraient pour défendre une cause juste en Europe et 21% dans le reste du monde. Néanmoins, cette attitude ne semble pas traduire un refus catégorique à l'engagement (le taux de refus n'est que de 24,4% et 29% pour un engagement en Europe et dans le Monde), mais davantage une perplexité, un doute, puisque 49% et 50% de la population déclarent ne pas savoir si elle s'engagerait.

La connaissance des grandes dates historiques est positive. La date du 14 juillet est identifiée pour 80,5% des voix, celle du 6 juin 78% et celle du 11 novembre 71%. En revanche la fin de la seconde guerre mondiale est moins bien connue, puisqu'il n'y a que 56% des jeunes qui la connaisse. (Peut être peut-on expliquer ce comportement par le programme d'histoire suivi par les jeunes, qui pour la

plupart sont très jeunes et n'ont pas encore étudiés en profondeur cette partie de l'histoire de France).

En conclusion, les tendances qui se dégagent de ces questions inspirent une double remarque. D'une part, la population jeune aussi bien féminine que masculine (aucune différence notable n'est à souligner sur le critère de sexe) semble être animée par un fort sentiment citoyen qui se retrouve tant au niveau du passé (respect des engagements historiques de la France), qu'au niveau actuel avec une forte adhésion aux engagements de maintien de la paix effectués par le pays. Il n'y a donc pas d'oppositions idéologiques, voire politiques marquées. D'autre part, la capacité d'engagement, de mobilisation pour la défense d'une cause, est importante soulignant une volonté d'appartenance et d'actions directes en faveur d'une certaine idée de la justice.

Les 294 questionnaires administrés, ne laissent apparaître aucune différence significative selon les sites géographiques interrogés. Ainsi qu'il s'agisse d'Albi, de Castres, Pamiers, Tarbes ou Toulouse, les réponses sont homogènes et les tendances dégagées identiques. La visite d'un site militaire n'a donc pas constituée un élément déterminant dans le choix des réponses effectuées.

Toutefois, ces remarques peuvent éventuellement être à nuancer car plusieurs questions sont posées de manières très directives, ne laissant que peu voire pas de latitude à l'ouverture d'un débat contradictoire. Les réponses sont fermées, directives et ne comportent que très rarement les options de choix "*ne sait pas* ", "*sans opinion*", ou encore "*autre*". L'absence de réponses ouvertes laissant réellement la possibilité aux jeunes de s'exprimer tend ainsi à relativiser l'enthousiasme dégagé.

1.2 LA CONCEPTION DES GRANDES VALEURS FONDATRICES DE LA SOCIÉTÉ.

La question 6: "Comment considérez-vous les valeurs ci-dessous":

Liberté, Égalité, Fraternité, Courage, Héroïsme, Solidarité, Tolérance, Patriotisme, Générosité, Honneur et Dévouement? : "Appartenant au passé", "Actuelles et acquises", "Actuelles et à défendre",

nous a permis d'effectuer une analyse compréhensive de la perception des grandes valeurs fondatrices auprès des jeunes.

Sur les 294 questionnaires administrés, une tendance très nette se dégage clairement révélant une forte valorisation des valeurs que nous qualifierons de

politiques et/ou collectives (l'Egalité, la Liberté, la Solidarité, la Fraternité). En revanche, les autres valeurs, appelant davantage à un comportement personnel (la Tolérance, la Générosité, le Dévouement, le Courage, l'Honneur, le Patriotisme puis l'Héroïsme) sont très nettement moins fréquemment citées.

On peut en déduire que les valeurs politiques davantage théoriques, conceptuelles et philosophiques, (Egalité, Liberté et Solidarité), suscitent davantage d'enthousiasme car elles sont peut-être moins engageantes. Ce sont pour l'ensemble d'entre elles des valeurs générales, philosophiquement fondamentales, mais relevant moins du registre de l'action personnelle. En quelque sorte elles sont moins impliquantes à titre privé, elles relèvent plus de l'action collective, que de l'engagement de soi. Bien sûr, elles appartiennent au triptyque républicain et à ce titre il est important de souligner qu'elles paraissent bien intégrées. Néanmoins on peut-être tenté de penser qu'elles s'affirment par opposition à une autre série de valeurs, certainement plus pragmatiques, car appelant peut être à une action plus personnelle.

Aucune différence sensible n'a pu être détectée selon les sites géographiques sur lesquels le questionnaire *Mémoire et citoyenneté* de la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense a été administré. Ainsi, qu'il s'agisse d'Albi, de Castres, Pamiers, Tarbes ou bien encore de Toulouse, les réponses sont relativement stables. Par ordre, d'intérêt, les valeurs à défendre ont effectivement été citées dans l'ordre suivant: l'Egalité (84,5%), la Solidarité (78%), la Liberté (75,5%), la Fraternité (66%), la Tolérance (66,7%), la Générosité (50%), le Dévouement (34,1%), le Courage (25,1%), l'Honneur (24,4%), le Patriotisme (24%) puis en dernier lieu l'Héroïsme (14,7%). Dès lors, notre analyse s'efforcera d'ordonner ces résultats selon trois classes de valeurs, que nous définirons de la manière suivante:

- 1: "L'engagement conceptuel républicain", (représentée par les valeurs de Liberté, d'Egalité et de Solidarité)
- 2: "L'engagement collectif" (représenté par les valeurs de Tolérance, Fraternité, Générosité)
- 3: "L'engagement personnel" (représentée par les valeurs de Dévouement, Courage, Honneur, Patriotisme, et Héroïsme)

1.2.1 UN ENGAGEMENT CONCEPTUEL REPUBLICAIN PLEBISCITE.

La conception générale de la vie en société, soulignée par les valeurs d'Egalité, de Solidarité et de Liberté est vivement plébiscitée.

De manière très significative et massive, l'Egalité est considérée comme la valeur première, fondamentale et centrale à défendre. Elle constitue la matrice de la vision citoyenne étudiée, le cœur du système de valeurs de la génération interviewée, avant la Solidarité, qui arrive en seconde position. Le principe d'Egalité est considéré comme mobilisateur, fédérateur, susceptible du plus fort engagement citoyen. Il n'appartient en aucun cas au passé et est loin d'être envisagé comme acquis.

Il en va de même de la Solidarité qui arrive en deuxième position des valeurs à défendre et qui se distingue parmi les valeurs de la conception générale de la vie en société comme étant celle qui appartient le moins au passé. S'agissant de la solidarité on peut dire que l'analyse de son appréhension l'a fait apparaître comme une nouvelle valeur à défendre. Cette valeur précède d'ailleurs celle de Liberté, ce qui peut surprendre. Elle apparaît comme très mobilisatrice, mais une plus grande partie de la population semble la considérer, non point comme appartenant au passé, mais davantage comme acquise, voire en quelque sorte conquise. Néanmoins, elle continue à générer un engagement massif majoritaire.

De manière significative la conception générale de la vie en société, voir du triptyque républicain (bien qu'il s'agisse ici davantage de solidarité que de fraternité, celle-ci étant perçue comme acquise) apparaît comme primordial et comme susceptible d'un fort engagement de la part de la population interrogée. L'ordre dans lequel ces valeurs sont citées peut néanmoins surprendre. Il est révélateur de la prépondérance accordée aux engagements collectifs davantage qu'individuels.

1.2.2 UN ENGAGEMENT COLLECTIF ENCOURAGE.

Le comportement collectif de la vie en société que soulignent les valeurs de Fraternité (66%), de Tolérance (66,7%) puis de Générosité (50%) est très généralement encouragé. Ce sous ensemble présenté comme le second en

La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

terme des valeurs à défendre, se caractérise néanmoins par un relatif partage entre les items de valeurs "à défendre" et "acquises", plus marqué que pour le "le triptyque républicain". Il dispose néanmoins d'une très forte mobilisation démontrant que les jeunes sont sensibles à ces valeurs.

1.2.3 UN ENGAGEMENT PERSONNEL REFUSE.

Le paradigme d'engagement personnel défini par ordre décroissant d'intérêt, au travers des valeurs de dévouement, courage, honneur, patriotisme puis d'héroïsme est quant à lui très largement refusé.

Plus que toute autre valeur l'héroïsme est de manière très significative classé comme appartenant au passé pour 71% de l'échantillon interrogé. Cette catégorisation ne nous paraît d'ailleurs même pas propre à définir le sentiment éprouvé à l'égard de cette valeur, puisqu'elle n'est pas non plus considérée comme acquise. Cette attitude démontre un rejet franc et massif de la notion d'héroïsme ne la reléguant même pas au rang des valeurs désuètes, mais plus précisément inutiles.

Les notions de dévouement, de courage, de patriotisme et d'honneur, sont quant à elles analysées différemment. Effectivement si de manière très nette elles ne sont pas perçues comme étant à défendre, elles sont néanmoins considérées comme acquises pour un peu moins de la moitié de l'effectif interrogé et comme appartenant au passé pour l'autre moitié de l'effectif.

En conclusion, il ressort de cette étude sur la conception des grandes valeurs fondatrices de la société, un très net engagement pour les valeurs collectives, voire idéologiques, au détriment de valeurs et de convictions plus engageantes et impliquantes, telle notamment que celles de patriotisme, d'héroïsme, ou de courage.

2 ANALYSE DES ENQUETES DE PERCEPTION SUR L'ESPRIT DE DEFENSE.

La perception de la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense a été analysée auprès de deux segments de population différents: une autre population n'ayant pas encore suivie cette journée (A), une population l'ayant suivie (B).

2.1 L'ENQUETE AUPRES DES JEUNES N'AYANT PAS ENCORE SUIVI LA JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE.

Cette enquête vise à établir une base de départ à partir de laquelle il sera possible d'évaluer et d'analyser d'éventuelles différences dans les autres groupes d'âge ; elle doit permettre par des questions simples de définir les grands axes autour desquels se construisent progressivement les perceptions sur la défense.

2.1.1 CONSTITUTION DE L'ECHANTILLON.

L'échantillon traité se composait d'environ 150 élèves de 16 et 17 ans, filles et garçons en parts égales, issus de classes de seconde de cinq lycées: trois à Toulouse (Centre, banlieue résidentielle, banlieue populaire), un à Tarbes (ville moyenne à tradition militaire) et un à Albi (ville moyenne à tradition ouvrière) . Trois de ces établissements sont des lycées d'enseignement général et deux des lycées professionnels: un à Toulouse et un à Albi. Le questionnaire a été administré à la rentrée 2003, par l'intermédiaire de professeurs à qui il avait été demandé de ne commenter l'opération qu'après son déroulement.

2.1.2 CADRE THEMATIQUE DES QUESTIONS.

Après administration du questionnaire qui comportait 19 questions (14 questions fermées dont 3 invitant à un commentaire et 5 questions ouvertes) et saisie des informations, il est apparu possible, en tenant compte du caractère plus ou moins significatif des réponses, de regrouper les positions globales autour de quatre axes principaux :

- Perception de la relation citoyenneté-défense : questions 13 (Comportement civique des Français) et 14 (importance du patriotisme) .
- Perception du parcours citoyen : questions 1, 2 (recensement) 3, 4, 5 (JAPD) .
- Perception des notions de défense et d'armée : questions 6, 7 (devenir militaire), 8 (menace) 9, 10 (images de l'armée) .
- Perception du service national : questions 15, 16 (suspension), 17 (restauration ?).

La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

Quatre questions n'ont pas été prises en compte, étant peu significatives (2 questions

fermées : 11, 12 et deux questions ouvertes : 18, 19).

Les diagrammes de ces questions se situent en annexe 4.

2.1.3 ANALYSE DE LA POSITION DES JEUNES SUR LES THEMES PRINCIPAUX.

L'analyse de la position des jeunes sur les principaux thèmes, peut se diviser en quatre parties:

La perception de la relation citoyenneté-Défense (A), la perception du parcours de citoyenneté (B), la perception de la Défense et des armées (C), la perception de la réforme du service national (D).

2.1.3.1 La perception de la relation citoyenneté-Défense.

A la question « les Français ont ils un comportement civique ? » une petite majorité (52%) répond non mais beaucoup s'abstiennent (29%) et seulement 19% trouvent les Français civiques ; invités à commenter, les jeunes évoquent souvent la difficulté à répondre de façon générale du fait des différences entre individus mais expliquent aussi leur réponse soit de façon abstraite en faisant référence à l'individualisme et à l'égoïsme soit en donnant des exemples concrets comme le comportement des automobilistes ou l'abstentionnisme électoral. On peut noter une différence assez sensible entre filles et garçons, les premières étant nettement plus optimistes (30% trouvent les Français civiques contre 9% des garçons) ; est ce dû à une tentation plus forte d'extrapoler leur propre comportement supposé civique alors que les garçons se placeraient hors du débat et seraient plus péremptoires ou à une tendance culturelle à l'indulgence ? Il est difficile de trancher mais, en toute hypothèse, on reconnaît l'influence de l'image traditionnelle de l'incivisme français véhiculée par les médias que les jeunes, se voulant plus exigeants sur le plan de l'éthique sociale, opposent à leur propre conception du patriotisme qu'ils jugent majoritairement important voire très important (76% en tout !). Cette attitude n'est paradoxale qu'en apparence et se trouve confirmée par de nombreux sondages : ainsi l'enquête de 1999 sur les valeurs des Français, relève que les sondés, tout en

attribuant des attitudes inciviques aux Français (Incivisme fiscal : 91%, incivisme routier : 96%...), se disent à 84% fiers d'être français⁶¹.

Ce qui est particulièrement intéressant c'est que 19% des jeunes considèrent le patriotisme comme très important et 57% comme important ; la discrimination par sexe n'est pas très forte bien que les garçons soient plus affirmatifs : 82% dont 27% « Très important » contre 70% dont 10% . On constate donc que cette valeur souvent considérée comme désuète, surtout quand elle est comparée à d'autres valeurs (cf questionnaire en cours de JAPD), reste clairement revendiquée quand la question est posée directement et isolément. Il faut cependant nuancer la signification du phénomène dans la mesure où cette position peut être considérée par les sondés comme attendue voire souhaitée ce qui peut les inciter à l'adopter. En sens inverse, il apparaît que les commentaires exprimés (assez peu nombreux il est vrai) font référence à des explications précises qui semblent authentiques, sur la fierté d'être Français, la nécessité d'aimer son pays, les sentiments de solidarité voire d'honneur ! On ne peut donc manquer de s'interroger sur la cause de cet écart par rapport à beaucoup de séries longitudinales plus réservées sur ce thème et se demander si le niveau élevé de l'indicateur n'est pas le résultat de deux attitudes distinctes mais convergentes : la première correspondrait au conformisme habituel des personnes sondées en faveur des positions supposées valorisantes mais la seconde pourrait traduire le « syndrome du 21 avril 2002 » et le désir de ne pas laisser à l'extrême droite le monopole des valeurs de cohésion nationale que les jeunes avaient fortement manifesté dans les semaines suivant le premier tour de l'élection présidentielle.

2.1.3.2 La perception du parcours de citoyenneté.

En se fondant sur les réponses aux différentes questions relatives au recensement et à la JAPD, on pourrait synthétiser la situation globale autour de l'idée d'une banalisation du parcours de citoyenneté dans les deux sens que l'on peut donner à la formule : il est bien connu et reconnu mais s'intègre dans un processus routinier ne soulevant qu'un intérêt très relatif.

Plus de 90% des élèves interrogés sont en règle avec le recensement : 95% des filles, là encore plus civiques et 86% des garçons. On peut noter que les sources de l'information sur le recensement ont une origine de proximité plus

⁶¹ P. Bréchon (Dir.) : Les valeurs des Français ; A. Colin 2000 p. 260.

qu'institutionnelle : 59% contre 32% (Ecole : 18%, Mairie 14%) ; il est également à relever que le rôle de la famille est nettement plus important chez les garçons(46%) que chez les filles (20%) qui tirent leur information d'un environnement élargi : amis (35%) et autres (école de conduite, presse... 15%). Cela s'explique sans doute par la vieille tradition de conscription masculine qui a habitué les familles à veiller que leurs garçons soient en règle avec celle ci. Le résultat d'ensemble montre, en tout cas, que le recensement est bien entré dans les mœurs même si un effort de communication reste à faire du côté des communes en charge de la mission.

La JAPD est connue de 93% de l'échantillon dont la totalité des filles et seulement 86% des garçons, nouvelle marque de l'ouverture civique des premières, attirées aussi, sans doute, par la nouveauté que cela représente pour elles.

De même les objectifs de la JAPD sont bien repérés, avec la hiérarchie suivante : information sur la défense (41%), incitation à l'engagement (25%), connaissance du monde (15%). La détection de l'illettrisme qui n'était pas citée est même relevée spontanément par un certain nombre et les non-réponses sont assez rares (8% chez les filles mais 18% chez les garçons) ; on peut aussi remarquer que les garçons se sentant sans doute davantage visés, placent l'incitation à l'engagement et l'information sur la défense au même niveau (30%) alors que la hiérarchie est différente chez les filles (information 54%, incitation 19%).

- En revanche, l'intérêt pour la JAPD est très mitigé : 43% des jeunes se disent intéressés et 50% non, 7% ne répondant pas. Une fois encore la position féminine est plus nette : toutes répondent et 45% se déclarent intéressées contre 55% . Les explications sont significatives : l'intérêt est justifié, dans l'ordre, par le désir de connaître les métiers militaires et le souci d'accomplir un devoir civique ; le désintérêt repose le plus souvent sur l'image d'une journée inutile et ennuyeuse transmise par le bouche-à-oreille et quelques fois sur une opposition de principe. Cette position permettant d'observer une attente relative et une image médiocre doit évidemment pousser à une amélioration de la JAPD visant à développer l'information sur les armées et à dynamiser les méthodes pédagogiques.

2.1.3.3 La perception de la Défense et des Armées.

L'élaboration du questionnaire avait délibérément opté pour des questions concrètes appelant des réponses personnelles plutôt que pour un sondage d'opinions générales qui auraient été peu fondées à cause du niveau supposé encore assez faible des connaissances sur ces problèmes. On peut tenter une synthèse des réponses en disant que, faute d'une perception de la menace, ce sont des images fonctionnelles assez neutres qui priment : positivement sur les aspects professionnels et techniques et négativement sur les rigueurs de la vie militaire. Sur ces bases, un petit tiers de l'effectif (31%) ne repousse pas l'idée d'une carrière militaire, surtout et assez traditionnellement chez les garçons (41% contre 20%) .

* On peut donc partir d'une très faible perception de la menace : 14% seulement de l'échantillon la reconnaissent alors que 72% pensent qu'il n'y en a pas, 14% ne se prononçant pas. Ces résultats ne sont pas surprenants : en première analyse, la notion de menace est assimilée à la menace militaire classique et donc, en l'absence de pression militaire directe sur le pays, l'idée de menace est repoussée. Le même type de résultat avait été obtenu auprès de cadres régionaux pourtant beaucoup mieux informés et formé que nos jeunes élèves : lors d'une enquête précédente, nous avons pu noter que les 2/3 des groupes de cadres relevant des secteurs « économique » et « relais d'opinion » considéraient a priori que la France n'était pas menacée⁶². Sur ce plan, les filles paraissent à la fois plus attentives au problème : 90% se prononcent contre 82% des garçons et plus méfiantes puisque 25% perçoivent une menace contre 5% des garçons . Cela signifie donc qu'elles comprennent mieux la diversité de situations que recouvre le terme de menace aujourd'hui.

* Les images de l'armée paraissent très significatives même si la classification de réponses à des questions ouvertes reste toujours délicate et un peu arbitraire ; en admettant donc qu'il s'agit, au moins sur le plan des évaluations quantitatives, de simples approximations, on peut faire les observations suivantes :

- A la question « Qu'y a-t-il d'intéressant dans l'armée ? » on trouve très largement en tête les aspects professionnels (Statut, métier, activités,

⁶² Voir Jacques Aben et Marie-Dominique Charlier, Jean-Pierre Marichy, : *l'esprit de défense au quotidien* ; les documents du C2SD, à paraître 2004.

rémunération, retraite précoce (!), stabilité de l'emploi...) qui rassemblent environ 50% des réponses (45% chez les garçons et 55% chez les filles) devant les valeurs traditionnelles (importance de la mission, ordre, discipline, éthique militaire...) 29% (Garçons 23%, filles 35% - ce qui assez surprenant-) et les aspects aventureux (voyages, action...) 11% essentiellement chez les garçons (18% contre 5% chez les filles). L'hostilité de principe de ceux qui ne trouvent aucun élément intéressant concerne 9% de l'échantillon, également surtout des garçons (14% contre 5%).

- Ces positions sont confirmées par les images négatives qui visent majoritairement les rigueurs de la vie militaire (Discipline stricte, disponibilité permanente, éloignement familial, isolement social et culturel...) 57%, devant les aspects proprement guerriers dont le risque :26,5% et l'hostilité de principe :8,5 %. On peut relever ici que les écarts en fonction du sexe sont peu importants : 54/60, 23/30, 11,5/5, sauf pour le dernier point. Les résultats sont donc nettement convergents, quant à la hiérarchie des domaines sur lesquels se porte l'attention : les aspects « professionnels » positifs ou négatifs rassemblent plus de la moitié des réponses, devançant nettement les aspects « traditionnels » regroupant seulement un peu plus du quart des réponses ; on pourrait aussi dire que les inconvénients relevés sont de même nature que les avantages dont ils constituent la face négative. En tout cas on doit reconnaître que les jeunes sont parfaitement conscients de l'évolution des systèmes militaires telle que l'ont constatée les sociologues militaires notamment anglo-saxons : substitution de l'idéal-type du « technological » puis « managerial » leader à celui plus traditionnel de l'« heroic leader » (Morris Janowitz) ou mutation du modèle « vocationnel » vers les modèles « institutionnel » puis « occupationnel » (Charles Moskos) et qui a été plus récemment actualisée par Bernard Boëne⁶³.

* C'est donc assez naturellement que seulement 31% de l'effectif envisagent éventuellement une carrière militaire, sans enthousiasme particulier : aucun « oui sûrement », uniquement des « peut-être » mais 67% de « certainement pas ». La distinction par sexe montre que la démarche vers une carrière militaire

⁶³ Voir M. Janowitz : The professional soldier ; NY Free Press 1971 ; C. Moskos : " From institution to occupation: trends in military organization", Armed Forces and Society 4/1 1977 p. 41-50. Bernard Boëne « Métier, profession et professionnalisme » in B. Boëne et C. Dandeker (Dir.) Les armées en Europe ; La Découverte 2000 p. 171-195.

reste encore nettement plus masculine puisque 41% des garçons l'envisagent pour seulement 20% des filles. Mais il convient de souligner que ces pourcentages sont importants et très satisfaisants pour le recrutement des armées : appliqués à l'effectif d'une classe d'âge ils représenteraient 230 à 250 000 personnes dont 70 à 80 000 femmes ; or les armées recrutent environ 30 000 personnes par an et il n'y a qu'un peu plus de 30 000 femmes militaires actuellement en activité dans l'ensemble des armées et services. Le vivier naturel de recrutement de la défense n'est donc pas menacé, malgré les difficultés présentes si nos jeunes maintiennent leurs dispositions.

* En revanche, force est de reconnaître que la réforme de la réserve est encore très mal perçue par les jeunes : 24% l'ignorent totalement et seulement 7% envisagent de s'y engager dont aucune fille. Il en va bien différemment du service national dont le souvenir est encore très présent et beaucoup moins négatif qu'on pourrait le penser. C'est pourquoi nous avons voulu le traiter séparément pour terminer.

2.1.3.4 La perception de la réforme du service national.

Les réponses aux trois questions posées sur ce point sont particulièrement intéressantes car elles révèlent à la fois une bonne compréhension des conséquences de la suspension de l'appel sous les drapeaux et une surprenante position favorable au rétablissement d'un service obligatoire !

* La première attitude est logique et réaliste et admet très majoritairement (74%) que la suspension du service national a été positive pour les individus concernés, à titre personnel alors que 12% seulement pensent le contraire, 14% ne se prononçant pas. Il est utile de bien marquer les nuances exprimées :

Pour les garçons : 23% jugent la suspension très positive

55%	plutôt positive
14%	plutôt négative
0%	très négative
8%	ne se prononcent pas

- Pour les filles : 35% jugent la suspension très positive

35%	plutôt positive
10%	plutôt négative
0%	très négative

20% ne se prononcent pas.

Ces résultats conduisent aux commentaires suivants :

- On pourrait s'étonner de la modération de la satisfaction ressentie par les premiers intéressés c'est-à-dire les garçons, du fait de la suspension du service : le plus grand nombre ne la jugent que « plutôt » positive, 23% seulement en sont totalement satisfaits alors que 14% le regrettent « plutôt » et que 8% ne se prononcent pas. Mais il faut considérer ces nuances avec prudence car elles sont rétrospectives et donc plus influencées par des images que par des réalités que ceux qui répondent n'auront pas à connaître ; elles pourraient néanmoins prouver que, comme beaucoup d'experts le pensaient, le service national était en définitive assez bien supporté et donc que sa suspension n'a pas été ressentie comme une libération capitale.
- Les filles n'ayant pas été concernées par le problème hésitent davantage (20% de non réponses) et c'est probablement par solidarité, ici encore rétrospective, avec leurs camarades masculins qu'elles sont si nombreuses à se prononcer pour le « très positif » (35%, plus que les garçons !) et moins nombreuses à choisir le « plutôt négatif » (10%) . Manifestement elles veulent s'aligner sur une réaction de satisfaction des garçons qu'elles supposent plus importante qu'elle ne l'est en réalité.

* La deuxième question concernait l'effet de la suspension du service national sur la Défense et, là encore, les réponses sont mesurées et paraissent dans l'ensemble rationnelles : considérant sans doute, conformément au discours officiel longtemps dominant que le service national était indispensable à l'organisation de la défense, les jeunes répondent majoritairement que sa suspension a des conséquences négatives (67%), 26% pensant le contraire et 7% ne répondant pas. Mais il faut ici signaler que les chiffres relatifs à l'ensemble de l'échantillon ne sont pas significatifs à cause d'une importante différence entre les réponses des deux sexes :

Les garçons ont une position équilibrée, 46% penchant pour un effet positif et 46% pour le contraire, 8% s'abstenant. Ceci semble signifier qu'ils subissent en parts égales l'influence des deux discours politiques opposés qui se sont fait entendre au cours du débat sur la réforme du service national. Le premier, reposant sur le mythe du citoyen soldat, jugeait que la conscription était

nécessaire à la défense et donc que sa suspension aurait des conséquences néfastes ; le second préconisait au contraire, au nom de l'efficacité militaire face à la nouvelle situation géostratégique, le recours à la professionnalisation, ce qui impliquait que la suspension du service national aurait des effets bénéfiques. On peut donc comprendre le partage de l'opinion masculine en deux groupes égaux, les uns étant plus sensibles au poids de la tradition républicaine alors que les autres appréciaient l'argument de modernité, de rationalité et d'adaptation aux mutations de l'époque et ce, sans doute, d'autant plus facilement qu'il coïncidait avec leur intérêt personnel pour la fin du service obligatoire. Notons ici ce clivage entre idéalisme et réalisme qui pourrait s'avérer discriminant pour la définition des groupes d'opinion que nous esquisserons pour terminer.

Les filles au contraire ne balancent pas et se placent très résolument dans la perspective du mythe de la conscription puisque 90% estiment sa suspension à un effet négatif pour la défense, 5% seulement lui trouvant un intérêt et 5% ne prenant pas parti. Pour expliquer une différence si tranchée par rapport aux garçons, on peut évoquer l'hypothèse selon laquelle les filles, n'ayant pas été concernées par le service national et ayant, nous l'avons vu, moins de dispositions pour une carrière militaire, réagissent de façon plus abstraite et suivent plus facilement le mythe républicain traditionnel que les garçons qui se projettent plus volontiers vers une armée professionnalisée. Mais il faut rester prudent sur ces interprétations car nous avons observé dans d'autres cas le réalisme féminin.

* Enfin et c'est évidemment là un élément imprévu, à une question évoquant prudemment la restauration d'un service national obligatoire, assorti de choix de spécialités fonctionnelles (défense et sécurité ; coopération et action humanitaire ; animation civique et sociale) et de durée variable (3 à 12 mois), les réponses sont majoritairement positives (52% contre 34% et 14% de non réponses).

La ventilation détaillée est instructive : les réactions favorables sont assez proches chez les deux sexes : peu de réponses « très favorables » (5% des garçons et 10% des filles) et un nombre égal de positions « plutôt favorable » (45%). Les différences apparaissent dans les réactions négatives bien plus nettes chez les garçons : 41% dont 27% « très défavorables » et 14% « plutôt défavorable », 9% seulement ne répondant pas. Les filles, confirmant leur position sur la question précédente, n'émettent aucune réponse « très défavorable », seulement 25% de « plutôt défavorable » mais hésitent davantage (20% de non réponses).

Un premier commentaire s'impose sur la réponse globalement positive : il semble bien que chez ces jeunes (rappelons qu'ils ont 16 ou 17 ans) l'idée d'un service obligatoire n'est pas considérée comme inconcevable dès lors qu'une place significative est faite au choix personnel sur sa nature et sa durée . Ce n'est certes pas une demande insistante mais c'est une acceptation raisonnée. La principale explication vient sans doute d'une affirmation de civisme, de solidarité et d'ouverture (dans notre exemple, on peut supposer que les options humanitaires et sociales seraient les plus attractives) . Même si on doit admettre que cette attitude est observée chez des jeunes encore éloignés du moment d'une éventuelle concrétisation qui réagissent donc de façon assez théorique et plutôt affective, elle n'en conforte pas moins les positions récurrentes d'organisations civiques et de personnalités assez diverses qui préconisent ce type de restauration d'une forme de service national. Il n'est pas certain que ce soit une réforme politiquement réalisable et financièrement supportable mais c'est la preuve que les mythes républicains n'ont pas totalement disparu de la culture des jeunes.

La différenciation des positions négatives selon le sexe est assez facile à expliquer et cohérente avec le cas précédent : on peut penser que les filles sont moins opposées que les garçons à un retour du service national parce qu'elles manifestent une plus grande exigence d'éthique sociale, renforcée sans doute par le fait que, n'ayant jamais été concernées par ce type d'obligation, elles n'ont pas de références négatives à cet égard. En revanche les garçons, en exprimant une opposition plus affirmée, prennent en considération le souvenir encore vivace des réticences de certains de leurs aînés à l'égard du service militaire.

A titre de conclusion intermédiaire de cette enquête sur les jeunes n'ayant pas encore suivis la Journée d'Appel de Préparation à la Défense on pourrait dire, tout en rappelant le caractère encore très idéaliste de ces jeunes de 16/17 ans, qu'ils expriment des attentes qui ne sont pas incompatibles avec une recherche d'identification collective susceptible de relever du monde de la défense dont les aptitudes à l'intégration et à la promotion sociale reste importante.

2.2 L'ENQUETE AUPRES DES JEUNES AYANT SUIVI LA JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE.

150 questionnaires ont été administrés auprès de jeunes ayant suivis la Journée d'Appel de Préparation à la Défense, selon trois segments différents: à la sortie

La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (70 personnes), en première année d'études supérieures (70 personnes), parmi des travailleurs du service public (10 personnes).

Cette enquête - identique pour les trois populations interviewée -, se structurait en trois parties: la perception de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (1), la perception de la notion de Défense(2), la perception de la notion de citoyenneté (3).(cf questionnaire en annexe)

2.2.1 LA PERCEPTION DE LA JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE.

Il s'agissait ici de mesurer d'une part le degré d'intérêt des jeunes par rapport à la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense et d'isoler les thèmes qui avaient été les plus appréciés.

Question 1: la Journée d'Appel de Préparation à la Défense que vous venez de suivre vous a.

Intéressé(e), moyennement intéressé(e), pas intéressé(e), ne sait pas (d).

Question 2: Quels sont les deux thèmes de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense que vous avez le plus appréciés:

Pourquoi la Journée d'Appel de Préparation à la Défense, Etre citoyen aujourd'hui, le devoir de mémoire, la défense, les missions et moyens de la défense, les métiers de la défense.

Question 6 Avez-vous l'impression que la Journée d'Appel de Préparation à la Défense est importante pour mieux comprendre les enjeux de la défense?:

Oui, Non, Ne sait pas.

Question 7: aimeriez-vous une journée d'approfondissement de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense?

Question 8 Quelles suggestions apporteriez-vous pour l'amélioration de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense ?

D'autre part, il s'agissait de mesurer l'impact de la visite d'un site militaire sur l'intérêt manifesté.

De manière succincte, l'analyse de ces questions permet de mettre en évidence l'existence d'une parfaite homogénéité dans les réponses aux questions. Effectivement, les trois segments de population interrogée (à la sortie de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense, en première année d'études

supérieures, parmi les travailleurs du secteur public), révèlent des positions sensiblement identiques qui ne varient guère en fonction du sexe. Les avis recensés témoignent d'une grande réserve à l'égard de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense, variable selon qu'il y ait eu ou non visite d'un site militaire.

Ainsi à la question 1: *la JAPD vous a-t-elle intéressé?* les réponses sont très nuancées. Seuls 11,8% déclarent l'avoir trouvée intéressante, 53% moyennement intéressante, 35,3% pas intéressante du tout. (Cf annexe 5). Parmi les jeunes ayant trouvé cette journée intéressante 81% ont suivi la visite d'un site militaire, ce qui tend à démontrer le caractère discriminant de celle-ci. La visite d'un site constitue une incidence importante sur la perception de cette journée et de son utilité, d'ailleurs 92% des jeunes ayant suivi la visite d'un site militaire se sont déclarés intéressés par celui-ci.

La réserve marquée par les jeunes à l'égard de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense est corroborée, par le fait que 94% d'entre eux ne souhaitent pas d'approfondissement de cette journée. D'ailleurs il est significatif de constater que cette journée n'a pas non plus été perçue comme permettant de manière significative de mieux comprendre les enjeux de la Défense (51% ayant déclaré qu'elle ne contribuait pas à mieux comprendre les enjeux de la défense).

Question 2

Durant cette journée les deux thèmes les plus appréciés ont été d'une part et à une très nette majorité, le module "*les missions et moyens de la Défense*" avec 33,3% des réponses, suivi par celui "*être citoyen aujourd'hui*" 16,6%, *La Défense* 13,3%, *Les métiers de la Défense* 13,3%, *Le devoir de mémoire* 10%, et enfin *Pourquoi la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense* 3,3%. (Cf annexe 5).

Les modules concernant la présentation de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense, ainsi que le devoir de mémoire, n'ont donc guère été appréciés.

La sévérité des jeunes à l'égard de la JAPD est donc très nette. A la question 8: "*Quelles suggestions apporteriez-vous pour l'amélioration de la JAPD*", beaucoup n'ont pas souhaité répondre, mais parmi les 35% de réponses, les suggestions suivantes ont été effectuées: rendre la journée plus attractive, effectuer davantage de visites militaires, avoir des débats moins longs et moins axés sur

La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

l'éducation civique et enfin recueillir le témoignage de jeunes engagés. La journée paraît donc très nettement être perfectible.

2.2.2 LA PERCEPTION DE LA NOTION DE DEFENSE.

La perception de la notion de défense a été étudiée au travers de 9 questions, permettant de mesurer la connaissance de cette notion et l'image générale de l'institution. D'autre part, il nous a paru intéressant de poser la question d'un éventuel engagement futur dans la carrière militaire.

2.2.2.1 L'image de l'institution.

Concernant l'image de l'institution, les questions suivantes ont été posées:

Question 10: Les armées françaises vous semblent:

Très utiles; Utiles; Inutiles; Ne sait pas

Question 14: Ce qu'il y a d'intéressant dans l'armée c'est:

Question 15: Ce qui n'est pas intéressant dans l'armée c'est:

Les armées disposent d'une bonne image puisque selon les jeunes, elles sont utiles à 70% et très utiles à 15%.

A la question "*ce qu'il y a d'intéressant dans l'armée c'est*", vient de manière très nette l'aspect humanitaire: 80% des jeunes ont cité celui-ci comme étant particulièrement motivant dans la carrière militaire. En second lieu viennent les voyages, puis enfin le sport.

En revanche, l'aspect le plus rébarbatif évoqué est: L'absence de vie familiale qui a été fréquemment avancée et qui revient de manière récurrente, puis le manque de liberté d'expression.

2.2.2.2 La connaissance générale de la Défense.

Concernant la connaissance de la notion de défense les questions suivantes ont été posées:

Question 9: la défense est une affaire:

Uniquement militaire; Qui peut concerner d'autres domaines que militaire; Ne sait pas.

Question 13: La France vous paraît-elle faire l'objet de menaces?

Oui; Non.

Question 16 Qui est selon vous le Chef des armées?

De manière générale le dépouillement de ces questions tend à démontrer une mauvaise connaissance de la notion.

A la question 9: "*La Défense nationale est-elle uniquement militaire*", 98% des jeunes ont répondu par l'affirmative en soulignant qu'elle ne pouvait concerner d'autres domaines que celui du militaire (Cf Annexe 5). Ceci démontre une insuffisance de compréhension de certains modules et l'importance qu'il y a de développer plus précisément cette notion. Il est plus surprenant de constater que malgré le module consacré aux nouvelles menaces, 75% de la population interviewée ne considère pas que la France soit l'objet de menaces. Si les événements de Madrid ne s'étaient pas encore produits à la date de cette interview, le résultat n'en est pas moins étonnant, soulignant une carence de communication à l'égard des jeunes dans ce domaine.

En revanche le Chef des armées est identifié de manière très nette.

La lecture de ces résultats, est révélatrice d'une insuffisance de formation à l'esprit de Défense de la population jeune.

2.2.2.3 Sur l'éventualité d'un engagement militaire.

A la question "*plus tard aimeriez-vous être militaire?*", 88% de la population répond par la négative et 7% par "*peut-être*". (Cf en annexe). Si effectivement le taux en valeur brute paraît faible, il est néanmoins intéressant de remarquer que 5% de la population répond par l'affirmative. Cette proportion est intéressante, voir même encourageante si on l'a met en perspective avec les indicateurs nationaux. Sur ces 5% de la population qui se déclarent être favorable à un engagement militaire, 48% sont des filles, ce qui tend à souligner un très net intérêt pour ces carrières.

La réserve ne suscite guère d'enthousiasme, puisque la *quasi-totalité* de l'effectif (98,2%), ne souhaite pas en faire partie. Toutefois, 5% des jeunes interrogés déclarent ne pas savoir et on peut s'interroger -compte tenu de la faiblesse du niveau de connaissance des questions de Défense - sur la compréhension réelle de cette question.

2.2.3 LA PERCEPTION DE LA NOTION DE CITOYENNETE.

L'analyse de la notion de citoyenneté met en exergue l'existence d'un certain pessimisme à l'égard des valeurs de citoyenneté qui tend néanmoins à être relativisée par la volonté d'une éventuelle implication plus importante dans la vie du pays plus particulièrement à l'égard d'une restauration allégée du service national.

La perception de la notion de citoyenneté a été analysée au travers de deux thèmes de questions: d'une part, un thème général portant sur les attitudes des jeunes face à la "vie de la cité" et d'autre part, par l'étude de la position des jeunes à l'égard du service national:

1/ Les attitudes des jeunes face à la vie de la cité:

Question 18: Selon vous les français ont-ils un comportement civique?

Oui, Non, Sans opinion.

Question 19: Pour vous le patriotisme est:

Très important, important, pas important, Sans opinion

Question 20: A votre avis, comment rendre les questions de Défense plus intéressante?

2/ Les attitudes des jeunes à l'égard du Service National:

Question 22 La suspension du Service national a été pour la Défense Nationale:

Très positive, plutôt positive, plutôt négative, très négative.

Question 23 Seriez-vous favorable à la restauration d'une forme diversifiée et allégée de Service National obligatoire (Défense et sécurité; coopération et humanitaire; animation civique et sociale)

Très favorable, plutôt favorable, plutôt défavorable, Très défavorable, Sans opinion

2.2.3.1 Les attitudes des jeunes face à la vie de la cité.

Pour 82% d'entre eux, les jeunes n'estiment pas que les français aient un comportement civique (Cf annexe 5). Cette attitude traduit un certain pessimisme à l'égard de la vie en société et tend à corroborer une certaine conception de la vie plus individualiste, moins communautaire, peut-être plus égoïste. Cette attitude est d'ailleurs davantage marquée chez les filles que chez les garçons, dénotant une position plus tranchée et nette.

Le patriotisme paraît en revanche plébiscité, puisque 46% des jeunes déclarent le considérer comme important, et 10% très important. (Cf annexe 5). Ce résultat surprend d'ailleurs si on le met en perspective avec l'étude précédemment effectuée du questionnaire émanant du Bureau du Service National qui tend à démontrer que le patriotisme est une valeur désuète. Dès lors on peut penser que les jeunes ont davantage répondu par "courtoisie", par principe, parce que *c'est ce qu'il faut répondre* à cette question sans véritablement croire à la réponse effectuée.

La question portant sur la Défense: *comment rendre les questions de Défense plus intéressantes*, fait apparaître les points suivants: Dans leur majorité, les jeunes aimeraient avoir des témoignages d'autres jeunes militaires, afin de les connaître mieux, de mieux comprendre leurs motivations. Ils souhaiteraient un système plus interactif, un dialogue, un échange leur permettant de mieux appréhender un monde duquel visiblement ils ont majoritairement des représentations sous forme *d'a priori*. C'est néanmoins à une attitude d'ouverture d'esprit que l'on peut assister puisque majoritairement, leurs suggestions s'orientent vers une meilleure compréhension de l'Institution.

2.2.3.2 Les attitudes des jeunes à l'égard du Service National.

L'attitude des jeunes à l'égard du service national est caractérisée par une certaine ambiguïté, voir une certaine ambivalence, entre d'une part leurs aspirations personnelles et d'autre part leur représentation de la société. Elle tend néanmoins à mettre en évidence l'existence d'une certaine bonne volonté dans une éventuelle restauration d'une forme allégée de service national.

A la question de savoir si la suspension du service national a été envisagée comme positive pour eux-mêmes, 91% des jeunes déclarent qu'elle a été très positive et 8% plutôt positive. En revanche, cette suspension est envisagée, tout comme pour l'échantillon des jeunes qui n'ont pas suivi la Journée d'Appel de Préparation à la Défense comme étant majoritairement négative (88%). (Cf Annexe 5). La distinction est donc très nette entre d'une part les intérêts personnels et d'autre part ceux envisagés dans le cadre de la société civile. Les jeunes témoignent d'une position personnelle, individualiste, voir quelque peu égoïste, tout en pensant parallèlement que cette position n'est peut-être pas l'idéal vers lequel devrait tendre la société. Cette attitude qui démontre une nette dissociation entre intérêts particuliers et collectifs, tend néanmoins à pouvoir être nuancée par le fait que la population interrogée se déclare plutôt

favorable (36%), voir très favorable (33%) à la restauration d'une forme diversifiée et allégée de service national obligatoire (Défense et sécurité; coopération et humanitaire; animation civique et sociale). (Cf annexe 5).

Pour conclure l'analyse de nos enquêtes, on peut ébaucher une sorte de répartition des jeunes interrogés entre quatre groupes distincts définis à partir de l'ensemble de leurs réactions aux questions sur la défense et la citoyenneté. Cette ventilation n'est pas fondée sur une quantification mathématique exacte des réponses individuelles. Elle ne vise qu'à exprimer quelques observations générales sur les fondements possibles des attitudes observées chez des jeunes lycéens à l'égard de la défense : nous avons souvent noté deux types de clivages principaux : l'un distinguerait les attitudes rationnelles, fonctionnelles ou encore réalistes de celles qui seraient plutôt idéologiques ou idéalistes. Le second clivage opposerait les attitudes guidées par l'attention portée à la collectivité donc civiques de celles qui, plus individualistes, lui porteraient moins de considération et seraient donc inciviques. Le rapprochement des deux critères conduirait à proposer quatre groupes d'inégale importance.

- Le premier groupe, « réaliste/civique », est le plus important et pourrait être évalué approximativement à 45 à 50% de l'effectif ; il a bien intégré la notion de parcours citoyen et y adhère sans réticence ; il a une vision assez exacte des réalités de l'armée professionnelle et n'est pas opposé à y faire une expérience comme d'ailleurs il accepterait, sous condition, que son intégration civique se concrétise par une obligation d'activité d'intérêt général.
- Un second groupe « idéaliste/civique » repérable surtout par les images qu'il a de l'univers militaire et représentant sans doute 20 à 25% de l'ensemble reste plus attaché aux valeurs traditionnelles tant militaires que républicaines les deux pouvant d'ailleurs se superposer ; Sur les questions de participation active, il pourrait se confondre partiellement avec le groupe précédent.
- Le troisième groupe « idéaliste/incivique » présenterait volontiers des attitudes de rejet du système militaire souvent pour des raisons idéologiques et n'exprimerait pas de volonté affirmée d'intégration civique exigeant une participation active. Il pourrait rassembler 10 à 15 % des élèves sondés.

- Enfin le dernier groupe « réaliste/incivique », environ 10%, ne manifesterait aucun intérêt pour les questions évoquées relatives à la citoyenneté et à la défense ; il ne prendrait que rarement position, ne se sentant pas concerné.

Cette ventilation peut paraître optimiste par rapport à certaines représentations fréquemment proposées, d'une jeunesse plus distanciée des valeurs collectives et dépourvue de tout repère. Il est vrai qu'elle est fondée sur l'observation d'élèves de lycée et n'est donc pas tout à fait représentative de la totalité sociale. Mais un certain nombre d'investigations ponctuelles difficilement chiffrables nous laisserait supposer que dans les milieux socialement les plus défavorisés les jeunes sont en quête d'identification, mais aussi d'appartenance et que nombre d'entre eux ne présentent en définitive aucun phénomène de rejet à l'égard des valeurs nationales et de l'institution militaire.⁶⁴

3 PRESENTATION D'AUTRES ENQUETES SUR LA JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE.

Les résultats de nos enquêtes pourront être confrontés à d'autres évaluations de la JAPD ; dans ce but nous avons sélectionné trois enquêtes distinctes qui ont toutes pour caractéristique d'avoir été réalisées dans le cadre du déroulement d'une JAPD, alors que notre enquête se définit, rappelons le par le fait qu'elle a été effectuée en dehors du cadre officiel :

- Le premier élément de comparaison doit évidemment être l'évaluation officielle opérée par le BSN à la fin de chaque session de JAPD.
- Le deuxième ensemble est constitué par une enquête demandée par la Commission Armées-Jeunesse en janvier 2002.
- Le troisième enfin est le résultat d'une enquête faite dans le cadre d'une recherche universitaire à partir de questionnaires administrés dans divers sites de Midi-Pyrénées en 1999.
- Nous y ajouterons les premiers résultats d'une réflexion engagée dans le cadre d'un partenariat entre l'Association Régionale de l'IHEDN et le Conseil Régional des Jeunes de Midi-Pyrénées.

⁶⁴ Cette affirmation a par ailleurs fait l'objet d'une démonstration dans l'étude effectuée pour le C2SD, Voir , Jacques Aben, Marie-Dominique Charlier, Jean-Pierre Marichy : *l'esprit de défense au quotidien* ; les documents du C2SD, à paraître 2004.

Les questions posées lors de ces enquêtes n'étant pas exactement les mêmes, une comparaison directe ne sera pas possible mais nous pourrions définir des zones de convergence autour des trois axes de perception que nous avons définis : perception du rapport citoyenneté-défense, perception de la défense militaire et des forces armées, perception de la JAPD elle-même. Nous pourrions ainsi disposer d'un ensemble de données permettant une confrontation de la synthèse des résultats de nos enquêtes avec celles qui résultent de ces diverses investigations.

3.1 ANALYSE DES EVALUATIONS DE L'ADMINISTRATION DU SERVICE NATIONAL.

Nous avons saisi ces évaluations sur deux plans, d'une part les bilans nationaux présentés régulièrement par la Direction du Service National (1998-2002) et d'autre part les résultats enregistrés sur le plan local dans le cadre de cinq sites de Midi-Pyrénées en 2003.

3.1.1 LES BILANS NATIONAUX :

Nous avons retenu 4 bilans successifs⁶⁵ :

Le bilan global de la première année de mise en œuvre de la JAPD (octobre 1998- Juin 1999).

Le bilan quadrimestriel septembre-décembre 1999.

Le bilan quadrimestriel septembre décembre 2000.

Le bilan trimestriel avril-juin 2002.

Les deux premiers concernent exclusivement des garçons et les deux derniers sont mixtes ; les effectifs traités représentent 1 143 845 jeunes. Les résultats en annexe 6. proposent quatre paramètres exprimés en pourcentage de satisfaction : en plus de l'indice global de satisfaction et de l'appréciation du rythme de la journée directement donnés par les participants nous avons constitué par souci de clarté deux ensembles synthétisant l'évaluation de l'accueil et du contenu de la journée.

⁶⁵ Ces bilans sont tirés soit du site du Ministère de la Défense soit de publications officielles de la DSN, Mission Liaisons et Partenariats.

3.1.1.1 L'indice général de satisfaction.

Il s'établit à une moyenne générale de 80,1 % : parti d'un niveau assez élevé (82,3 % la première année et même 83,2 % le premier trimestre) il décroît lors des premières années (79,4 % en fin 1999, 76,5 % en fin 2000) puis remonte (81,1 % en 2002) . Cette évolution en trois phases s'explique facilement et se retrouve souvent dans les processus d'innovation :

- au départ l'attrait de la nouveauté chez les participants (et sans doute aussi la satisfaction de ne plus être astreint au service militaire) et l'application des néophytes chez les intervenants conduisent à exprimer volontiers sa satisfaction
- puis avec la banalisation du phénomène chez les premiers et la routine chez les seconds, la satisfaction s'affaiblit.
- Enfin dans la troisième phase, la mise en œuvre des premières réformes (réajustement des conférences, limitation des sessions du samedi, introduction de présentations militaires...) entraîne naturellement une remontée de l'indice de satisfaction.

En toute hypothèse, celui ci reste élevé puisque plus des trois quarts des participants se déclarent toujours satisfaits . De plus on peut remarquer que la satisfaction globale exprimée directement est inférieure à la moyenne des taux de satisfaction exprimés pour chacune des rubriques ; ce décalage sur lequel il ne faut pas insister pourrait s'expliquer, psychologiquement par le fait que certains participants peuvent éprouver une certaine insatisfaction sans parvenir en identifier clairement les causes précises, ce qui les conduit à des réponses plus favorables sur chacun des points évoqués séparément que sur l'ensemble.

Sur la base de ces bilans, les responsables du dispositif ont toujours considéré que la mise en œuvre de la JAPD leur donnait pleine satisfaction même s'il a été admis que certaines enquêtes externes avaient des résultats moins flatteurs⁶⁶ : Ainsi un dossier Défense-Actualités de 2003 évoque deux enquêtes BVA et CSA qui donnent les résultats suivants :

59 % des participants sont satisfaits du déroulement général.
61 % " des informations sur la défense.

⁶⁶ Voir communication du Général LEBOURG Directeur du Service National in *La réforme de la Défense : premiers enseignements*, Colloque des 4/5 octobre 2001 ; publication du Ministère de la Défense/SGA/Com.p. 105-110 et Dossiers Défense Actualités N° 141 Mars 2003.

67 % “ des informations sur le recrutement ;

3.1.1.2 L'évaluation des principaux aspects de la JAPD :

Les trois rubriques retenues pour caractériser les différentes approches de l'évaluation de la JAPD regroupent un nombre inégal de questions posées dans le formulaire d'évaluation :

L'accueil est évalué à partir de sept questions : accès au site, accueil, temps d'attente, organisation du site, locaux de cours, locaux du repas, qualité du repas. Le rythme est apprécié par une seule question directe et le contenu regroupe l'évaluation des six séquences de l'information dispensée au cours de la journée : enjeux, objectifs, organisation et métiers de la défense, devoir de mémoire et citoyenneté, information sur les volontariats.

- L'évaluation de l'accueil intéresse tout particulièrement l'administration du Service National soucieuse de vérifier la qualité de l'organisation dont elle a la charge. Les réponses aux différentes questions qui permettent de corriger les dysfonctionnements pouvant exister dans certains sites sont en général très voisines et se situent à un niveau élevé ; leur analyse précise et leur interprétation seront plus significatives sur le plan local qui sera étudié au paragraphe suivant, compte tenu de la diversité des situations. D'un point de vue global, on peut se contenter de relever les observations faites dans les bilans successifs. Dans le bilan de la première année d'exercice (1998-1999) les responsables de le DSN notent que, par rapport à une moyenne de satisfaction très forte (90,8 %), seuls les temps d'attente (73 % de satisfaits) et la qualité des repas (76 %) se décalent à la baisse. Après un affaiblissement sensible en 1999/2000 (environ 80 % de satisfaits) l'indice remonte en 2002 (94,1 %) après les premières retouches visant à améliorer les conditions d'accueil. La moyenne sur l'ensemble de la période (86,5 %) correspond à ces fluctuations déjà notées pour l'indice global de satisfaction.
- L'évaluation du rythme de la journée fait apparaître un des points critiques du système mis en place mais son interprétation mérite un éclaircissement : les évaluations chiffrées sont claires : elles suivent le même type d'évolution que les autres paramètres mais se situent à un niveau nettement inférieur. La moyenne pour l'ensemble de la période : 66,8 % de satisfaits, est inférieure de 13 points à l'indice de satisfaction globale et de près de 20 points à l'indice de satisfaction de l'accueil. Le chiffre absolu

pourrait paraître correct, deux tiers des participants trouvant le rythme satisfaisant mais il faut bien remarquer que c'est le seul paramètre qui se place aussi bas. De plus on pourrait faire une confusion quant à l'interprétation de cette relative insatisfaction ; en effet, les bilans nationaux ne précisent pas le sens de la critique et on pourrait a priori penser que celle-ci vise la succession trop rapide de séquences administratives, de séquences d'information et de séquences d'évaluation dans un créneau horaire non susceptible d'extension (huit heures). Comme nous l'avions constaté dans l'analyse du déroulement de la journée, l'emploi du temps est objectivement très tendu ; on pourrait donc être tenté d'en déduire que les jeunes participants trouvent ce rythme plutôt sévère et critiquent sa trop grande rapidité. Or, du moins si on se réfère aux évaluations que nous avons pu observer directement sur le plan local, c'est exactement l'inverse qui se produit ! Le pourcentage de satisfaction étant du même ordre (71,4 % en moyenne), ce qui laisse supposer une convergence avec les résultats nationaux, la quasi totalité des non-satisfaits (83/84 pour notre échantillon de 294 participants) trouvent le rythme trop lent. Si donc on peut extrapoler nos résultats locaux, ce que nous n'avons pu vérifier mais qui reste très probable, un tiers des participants ont l'impression d'une certaine langueur du déroulement de la journée. Comme ce n'est pas objectivement le cas, les temps ayant été calculés au plus juste, la seule conclusion que l'on puisse tirer est que cette impression de lenteur exprime en fait une sensation d'ennui : c'est sans doute parce qu'ils ne sont guère intéressés par ce qui leur est proposé que 33% des participants (au plan national) trouvent le temps long ! De ce point de vue et si cette conclusion est exacte, la réforme mise en place en avril 2004 qui ajoute au programme de la journée une assez longue séquence d'initiation au secourisme et devrait donc, malgré les restructurations des séquences d'information, accélérer encore le rythme, pourrait lever cette objection.

- L'évaluation du contenu de l'information que l'on pourrait juger capitale, exprime sur le plan général une appréciation très positive puisque la moyenne s'établit à 84 % de satisfaits. La courbe d'évolution suit le mouvement observé par ailleurs avec une chute sensible en 2000 (77,7 %) et une remontée rapide en 2002 (88,2 %) . Pour prendre en compte la ventilation entre les divers secteurs de l'information tout en rendant l'ensemble plus lisible et plus significatif, on peut procéder à un regroupement en trois rubriques : informations générales(enjeux,

objectifs ou dans la formulation de 2002 : pourquoi la JAPD ? Etre citoyen aujourd'hui...), informations militaires (organisation, missions et moyens, métiers) et mémoire et citoyenneté (film sur le devoir de mémoire qui doit être isolé car il est spécifique tant sur le plan de la forme – assez longue séquence filmée ne faisant pas l'objet d'une présentation orale – que sur le fond – perspective historique longue). Sur ces bases et pour les moyennes de la période, on observe une certaine homogénéité des résultats des deux premières rubriques : généralités 85,2 % de satisfaits, informations militaires 84,5 % .La hiérarchie entre les deux secteurs n'est pas stable et peut s'inverser mais les écarts restent faibles (trois points au maximum). En revanche, on note toujours un décalage vers le bas de l'information sur le devoir de mémoire (78,6 % de satisfaits), l'écart moyen étant de – 6,6 points . A partir de ces observations, on peut faire deux commentaires :

- ✓ Pour les deux rubriques principales, le niveau de satisfaction élevé révèle, si on admet la parfaite validité de cette évaluation immédiate, la réussite d'une mission délicate : donner à tous les jeunes une information certes réduite mais assimilable sur les principales questions de défense. On pourrait peut-être ajouter, car le renversement de tendance est confirmé, nous le verrons, par les résultats locaux les plus récents, que les généralités qui, dans les premières années, remportaient un peu plus de succès que les informations militaires (87% de satisfaits contre 84% en 1998, 79,5% contre 78,3 % en 2000) sont dépassées par celles ci depuis 2002, c'est-à-dire depuis l'introduction, en voie de généralisation, de présentations militaires plus concrètes (91,5 % contre 88,3 %) . Comme c'est assez logique, les jeunes semblent aujourd'hui préférer des informations plus techniques, relevant du domaine proprement militaire, dès lors qu'elles sont présentées de façon plus vivante : c'est en effet là que leurs connaissances sont les plus faibles et leur curiosité la plus vive ; au contraire les approches plus générales leur rappellent soit l'éducation civique qui se développe progressivement dans les programmes scolaires, soit les actualités du monde, banalisées par la télévision, difficile à concurrencer sur ce plan ; paraissant plus connues, elles seraient donc moins attractives.

- ✓ Reste le problème du devoir de mémoire : l'insatisfaction est certes toute relative puisque la moyenne générale s'établit à 78, 6 % de satisfaits et qu'en 2002, l'indice était même monté à 81 %. Néanmoins on ne peut manquer de noter une certaine réserve car le décalage négatif, par rapport aux sujets les plus appréciés, est toujours très net et progresse régulièrement : - 5,5 % en 1998,
 - 7, 3 % en 1999, - 7, 5 % en 2000, - 10, 5 % en 2002 .On doit donc se poser clairement deux questions :
 - Les réticences portent elles sur le fond ou sur la forme ? Est ce l'histoire des guerres et leur légitimation qui heurtent les sentiments volontiers pacifistes des jeunes ou bien est ce le film – de plus fort peu commenté en séance - qui ne correspond pas, malgré ses qualités, aux critères actuels de la représentation de l'histoire ?
 - D'autre part, le phénomène étant constaté, doit-on l'accepter et réduire la place de ce type de discours ou au contraire faut-il insister davantage ou autrement pour que ce message passe, s'il est considéré comme essentiel ?

Ces bilans nationaux sont dans l'ensemble, confirmés par les résultats locaux que nous avons pu récemment recueillir.

3.1.2 LES EVALUATIONS LOCALES : MIDI PYRENEES 2003.

Ces évaluations locales sont tirées des résultats des questionnaires du BSN administrés lors de JAPD se déroulant dans plusieurs sites de Midi-Pyrénées que nous avons pu suivre, ce qui nous a permis de confronter les résultats officiels avec les observations que nous avons pu effectuer au cours de la journée.

3.1.2.1 Présentation de l'échantillon.

Nous avons choisi cinq sites assez représentatifs de la diversité des lieux d'accueil :

- ✓ Deux unités de la 11^o Brigade Parachutiste : Le 8^o RPIMA à Castres (Tarn) et le 1^o RCP à Pamiers (Ariège).
- ✓ Une unité logistique : Le 4^o GLCAT à Toulouse.
- ✓ Une unité administrative : La Délégation Militaire Départementale d'Albi (Tarn).
- ✓ Une Unité de Gendarmerie : l'Escadron de Gendarmerie Mobile de Tarbes (Hautes Pyrénées).

Les JAPD ont eu lieu de septembre à novembre 2003 et les effectifs (8 groupes) comptaient 327 convoqués et 294 présents (89,9 % de participation), 160 garçons (54,5 %) et 134 filles (45,5 %). Le pourcentage de présence variait entre un maximum de 95,5 % à Albi et un minimum de 80,5 % à Tarbes ; le pourcentage de garçons variait entre un maximum de 66,7 % à Tarbes et un minimum de 42,9 % à Pamiers.

Les questionnaires sont évidemment les mêmes que ceux que nous avons analysés sur le plan national et nous avons opéré les mêmes regroupements de questions. Les résultats sont présentés en pourcentage de satisfaction et les moyennes sont pondérées en fonction des effectifs ; l'ensemble est regroupé dans le tableau placé en annexe 7.

3.1.2.2 Indice général de satisfaction.

Il s'établit en moyenne à 79,9 % de satisfaits entre un maximum de 88 % à Albi et un minimum de 63,6 % à Tarbes ; cette moyenne générale est très voisine de la moyenne nationale pour l'ensemble de la période 1998- 2002, 80,1 % et légèrement inférieure à la dernière moyenne sur l'ensemble des données dont nous avons pu disposer soit 81,1 % pour la période avril- juin 2002. La cohérence globale est donc très bonne et on peut admettre que l'appréciation des jeunes de Midi-Pyrénées est aussi favorable que celle des autres jeunes Français ; on peut également noter, comme sur le plan national que l'indice de satisfaction générale est inférieur à la moyenne des indices de satisfaction par rubrique (82,8 %). Les variations locales ne sont pas très importantes sauf pour les écarts maximum constatés à Albi (+ 8) et Tarbes (- 13) et semblent surtout conjoncturelles ; On peut toutefois esquisser quelques observations sur ce plan : L'écart positif d'Albi pourrait être lié à l'appréciation particulièrement élogieuse de l'accueil (95,8 % de satisfaits), accueil qui n'est pourtant pas très « militaire » : locaux de la D.M.D dans une caserne partiellement désaffectée n'hébergeant plus que le CIRAT, déjeuner au restaurant administratif de la

ville...Pour l'écart négatif de Tarbes, l'explication doit se réduire à des hypothèses à partir des particularités de cette journée : climat local fortement marqué par la crise des industries d'armement, forte majorité masculine, méfiance à l'égard de la Gendarmerie responsable du site ? (sur ce point, on peut noter que, en d'autres lieux, quelques réactions défavorables avaient été observées lors de la présentation de la Gendarmerie, assimilée à un instrument de répression) En sens inverse on pourrait s'étonner de l'écart important entre le faible indice de satisfaction générale et la moyenne des indices de satisfaction par rubrique plus proche de la norme (74,1 %). Enfin pour les sites militaires classiques (régiments de parachutistes à Castres et Pamiers, établissement du Commissariat à Toulouse) les différences sont peu marquées ; tout au plus peut on peut remarquer, sur la base d'observations faites sur le terrain que les taux élevés de satisfaction à l'égard des informations militaires à Castres et Toulouse (91 % et 93 %) expriment sans doute le vif intérêt suscité par la présentation de matériels militaires, accompagnée de récits sur leur utilisation en OPEX (Castres) et par les explications sur la logistique humanitaire en maintien de la paix (Toulouse) .

3.1.2.3 Analyse des différents critères d'évaluation de la JAPD.

Nous reprendrons ici les trois rubriques précédemment définies :

✓ Evaluation de l'accueil :

Les différentes questions regroupées dans ce cadre reçoivent des réponses très favorables et assez peu différenciées : la moyenne générale pour les cinq sites étudiés se fixe à 91 %, les coefficients de satisfaction variant entre 85,6% (Tarbes) et 95,8 % (Albi), les trois autres sites recueillant autour de 90 % de satisfaits. A partir de nos observations sur place, on peut faire quelques remarques et commentaires : l'information préalable étant précise, les difficultés d'accès au site sont rarement évoquées, bien que ce soit parfois le cas ; les conditions de vie scolaire étant ce qu'elles sont, les jeunes ne sont pas tentés de se plaindre de celles qu'ils rencontrent en milieu militaire tant sur le plan des locaux que sur celui de l'accueil proprement dit. Il faut reconnaître que les personnels du Service National comme ceux des unités responsables des sites font manifestement un effort particulier pour que les premières impressions ne soient pas défavorables et dans l'ensemble, ils y parviennent. Même la qualité des repas que certains bilans nationaux avaient considérée comme nécessitant des progrès, n'est critiquée que par moins de 16 % des participants alors que 40

% la jugent « très satisfaisante ». De plus il nous a été donné de vérifier que des critiques même mineures étaient prises en compte par l'administration. On peut donc conclure sur ce point que même si l'environnement n'est pas toujours aussi « militaire » qu'il serait souhaitable, compte tenu des finalités de la JAPD, les conditions du premier contact des jeunes avec la défense sont très généralement bonnes. Les participants constatent souvent que les images négatives du service militaire qui subsistent encore parfois dans la mémoire collective ne sont plus de mise, si tant est qu'elles aient jamais été totalement fondées.

✓ Evaluation du rythme de la journée

Comme sur le plan national, c'est ce paramètre qui est le moins favorable : la moyenne est un peu plus élevée (71,4 % contre 66,8 %) mais on observe des écarts nets avec les autres éléments d'évaluation : - 8,5 par rapport à l'indice global de satisfaction, - 14,7 par rapport au contenu du programme et - 19,6 par rapport à l'accueil. Les variations locales sont importantes quant aux écarts extrêmes (Toulouse 82 %, Tarbes 58 %) mais faibles pour les trois autres sites (69-71 %). La justification de cette relative insatisfaction est, comme il a été dit au paragraphe précédent, un peu inattendue : c'est en effet la lenteur du rythme de la journée qui mise en cause par certains, un seul participant sur 294 trouvant ce rythme trop rapide (à Castres) ! Si l'interprétation que nous avons donnée plus haut est exacte, c'est l'ennui que traduirait cette impression de lenteur ; cependant ce sentiment imprécis de désintérêt n'est pas corroboré par l'évaluation de la satisfaction à l'égard des différents éléments du programme ni positivement (A Toulouse, l'écart par rapport à la moyenne régionale est de + 10,6 points pour le rythme mais seulement de + 3,2 pour le contenu du programme) ni négativement (A Tarbes ces écarts sont respectivement de - 13, 4 pour le rythme et seulement de - 7, 3 pour le programme). On serait donc dans une situation comparable à celle qui a été évoquée pour l'indice global de satisfaction, inférieur à la moyenne de satisfaction des différentes rubriques : l'appréciation de l'ensemble est moins positive que celle des divers composantes et cela pourrait être du aux séquelles un peu floues d'une image préalable pas très favorable à la JAPD ou à l'incapacité des participants à expliciter sur le champ par des raisons précises l'impression mitigée que leur laisse cette expérience nouvelle.

✓ Evaluation du contenu du programme

C'est donc en termes de relativité qu'il convient d'interpréter les résultats de l'évaluation des différentes séquences du programme de la journée.

Par rapport aux bilans nationaux, la moyenne régionale de l'ensemble des secteurs d'information (86, 1 % de satisfaits) est légèrement supérieur à la moyenne générale pour l'ensemble de la période (83,9 %) mais inférieure dans les mêmes proportions (2 points) à la dernière moyenne observée en 2002 (88, 2 %) qui était en hausse sensible . Si d'ailleurs on éliminait le seul écart important (Tarbes), on retrouverait tout à fait cette moyenne. On peut donc admettre que malgré la taille réduite de notre échantillon, les résultats régionaux sont en très bonne concordance avec les ceux de l'ensemble national et révèlent un niveau élevé de satisfaction à l'égard de l'information reçue. Si on se réfère aux trois rubriques prises séparément, le résultat de la comparaison est très voisin, les chiffres régionaux se situant, avec des écarts limités entre la moyenne générale de la période et la moyenne 2002, sauf pour le devoir de mémoire :

	Moyenne nationale 1998-2002	Moyenne Midi-Pyrénées 2003
Informations générales	85,2 %	86,7 %
Informations militaires	84,5 % %	89,5 %
Devoir de Mémoire	78,6 %	82 %

Moyenne nationale 2002
88,3 %
91,5 %
81 %

On ne reprendra donc pas les commentaires présentés ci-dessus sur la hiérarchie des trois rubriques, sauf pour noter un score un peu meilleur de la séquence sur le devoir de mémoire.

Les variations locales ne paraissent pas très significatives si ce n'est qu'elles conduisent à des maxima particulièrement élevés : 89,8 % pour les informations générales (Toulouse), 92,9% pour les informations militaires (Toulouse également) et 86, 8 % pour le devoir de mémoire habituellement beaucoup moins apprécié (Castres) ; confirmant la bonne appréciation générale, les minima ne descendent pas très bas : 78,8 % pour les informations générales (Tarbes), 85, 7 % pour les informations militaires (Pamiers) mais seulement 63,6 % pour le devoir de mémoire (Tarbes). On pourrait donc conclure que,

même si les évaluations globales révèlent quelques réserves, les appréciations plus ciblées ne permettent pas d'affirmer une réelle insatisfaction dans un domaine précis, sauf encore une fois pour le film sur le devoir de mémoire qui sauf exception ne remporte pas de net succès. Ce constat n'est donc pas de nature à faciliter la réforme des contenus, du moins pour ce qui concerne l'information sur l'actualité de la défense.

3.2 L'ENQUETE DE LA COMMISSION ARMEES-JEUNESSE.

Cette enquête a été réalisée à la demande d'un groupe de la Commission Armées-Jeunesse chargé d'envisager les actions complémentaires qui pourraient être menées par les Forces Armées en direction des jeunes après la JAPD⁶⁷. Elle a été menée par le personnel du BSN, en janvier 2002, au cours de JAPD se déroulant à Lyon et dans huit départements, majoritairement situés dans le Centre-Est (Ain, Allier, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Loire Atlantique, Haute-Loire). Elle porte sur environ 1600 jeunes âgés de 17 ou 18 ans, répartis en 52 % de garçons et 48 % de filles, 61 % relevant de filières scolaires classiques et 39 % de filières professionnelles. On peut regrouper les dix questions en deux séries.

3.2.1 LE RAPPORT A LA DEFENSE :

Les jeunes se sentent à 80 % « concernés par la défense de leur pays » mais 61 % pensent que celle-ci doit rester « une affaire de militaires professionnels » ; D'autre part une majorité des jeunes se disent « prêts à servir leur pays dans des circonstances exceptionnelles » mais sont beaucoup plus motivés par une action en cas de catastrophe naturelle (91 %) ou technologique (80 %) que par des actions militaires (62,5 %). Enfin les jeunes sont intéressés par des stages au sein des armées organisés dans un but de formation dans les secteurs suivants, dans l'ordre de préférence : « humanitaire et social » : 89,8 %, « spécialisation militaire » : 79,2 %, stages « découverte » (des armées...) : 66,5 %. En revanche, 20 % seulement d'entre eux seraient intéressés par un stage à vocation professionnelle, qu'il s'agisse de carrières militaires (19,4 %) ou civiles (22,8 %).

⁶⁷ Voir Bulletin de la Commission Armées-Jeunesse N° 49, 2001-2002, p. 29-52.

et sur ce plan la rémunération du stage ne paraît être un facteur déterminant que pour la moitié d'entre eux.

Ces résultats semblent montrer que l'intérêt pour la défense se situe dans une perspective de citoyenneté et de solidarité et qu'il peut, dans ce sens, susciter une certaine forme de participation en cas de situations d'exception ; il faut toutefois reconnaître que la formulation des questions induit sans doute en partie des réponses valorisantes pour l'estime de soi. Le commentaire du groupe d'étude en déduit une attirance certaine vers les volontariats ou la réserve ; il n'est pas sûr qu'une question directe et concrète sur ces points aurait recueilli le même succès. S'agissant de l'attrait pour la profession militaire stricto sensu, on peut en revanche penser que l'intérêt manifesté par un cinquième de l'échantillon doit être considéré comme positif, puisque ce type de pourcentage est de nature à constituer un vivier suffisant pour le recrutement. En définitive le modèle de rapport à la défense que cette enquête paraît révéler pourrait être la conséquence d'une professionnalisation banalisée : la majorité considère que la défense est l'affaire d'une armée professionnelle qu'une proportion suffisante d'individus est prête à rejoindre pour y exercer un métier. L'ensemble des citoyens exprime volontiers des sentiments favorables aux intérêts collectifs et accepterait de s'informer sur les moyens de les défendre voire de s'y consacrer en cas de circonstances exceptionnelles ... donc peu probables. On est donc en présence d'un civisme rationalisé fondé sur une répartition professionnelle des tâches plus que d'un esprit de défense profondément ancré dans la culture civique. C'est sans doute logique mais on pourrait se demander si c'est suffisant.

3.2.2 LES ATTENTES EN MATIERE D'INFORMATION SUR LA DEFENSE .

A l'égard de l'information sur la défense, l'enquête permet de connaître la situation qui existe avant la JAPD et les attentes des jeunes après celle-ci. Une petite majorité, 58%, admet avoir reçu une information sur la défense avant la JAPD mais par des sources assez diversifiées : L'école arrive en tête (34%) devant la famille (20%), les médias (17%), les armées (13%) la mairie (10%) ou d'autres sources (6%) ; une majorité à peu près équivalente trouve cela insuffisant (56%) et aurait souhaité que l'information sur l'actualité militaire soit donnée par l'école (48%), les armées (29%), les médias (13%), la mairie (8%) ou des associations (2%). Il apparaît donc assez clairement que l'école ne remplit

pas le rôle qui lui est spontanément reconnu, pour ne point parler de son obligation légale : elle n'intervient que pour moins de 20 % des jeunes (34% de 58%). On peut noter que les jeunes souhaiteraient un rôle plus important des armées dans ce domaine et reconnaissance une certaine activité des médias et des mairies. On peut donc conclure à l'existence d'une demande qui n'est que très partiellement satisfaite, malgré la diversité des intervenants possibles.

Le questionnaire n'interroge pas directement les jeunes sur l'apport de la JAPD mais 54% ne souhaitent pas une information complémentaire ce qui peut être le signe soit d'une satisfaction...soit d'une indifférence. Il faut quand même noter qu'à contrario 46% exprime une attente, ce qui n'est pas négligeable. Une question sur les modalités de l'information complémentaire souhaitée conduit à des réponses se répartissant sur tout l'éventail des propositions avec toutefois une préférence pour les visites militaires (36%) devant l'envoi d'une documentation écrite (33%) les moyens multimédias (7%), une chaîne TV spécialisée (7%), la mairie (5%) ...

On pourrait tirer de ces résultats deux observations à portée générale : il existe bien une demande d'information sur la défense mais elle ne concerne qu'un peu plus de la moitié des jeunes. Cette demande s'adresse, ce qui est somme toute naturel, plutôt à l'école, avant la JAPD et plutôt à l'armée après. Dans les deux cas des progrès sont donc à faire et des initiatives à prendre.

3.3 L'ENQUETE C. MILLET.

Cette enquête a été réalisée par Mademoiselle Catherine Millet, dans le cadre du DESS de sociologie appliquée à la gestion locale de l'Université de Toulouse Le Mirail, à la suite d'un stage accompli auprès du Délégué Militaire Départemental. La direction de la recherche a été assurée par le Professeur D. Filâtre, le Professeur B. Boëne ayant été consultant et le Colonel Roux Granadel, DMD, responsable du stage. Le mémoire de stage est intitulé « L'esprit de défense à l'épreuve des ruptures ? Evaluation du dispositif JAPD » (dactylographié 61 p.+ 24 p. d'annexes et bibliographie). Le mémoire repose notamment sur l'exploitation des résultats d'un questionnaire appliqué en 1999 à 192 jeunes participant à des JAPD se déroulant au 17^e Régiment du Génie Parachutiste de Montauban (Tarn et Garonne). Pour ne prendre en compte que les résultats du questionnaire, on peut répartir les 17 questions en trois thèmes :

3.3.1 L'INTERET POUR LA DEFENSE.

L'intérêt porté à la défense est analysé sur trois plans distincts qui donnent des résultats assez comparables : celui de l'intérêt « intellectuel » pour les « actions de la défense militaire », celui de la perception plus affective des actions qui « sensibilisent le plus » et enfin celui de la perspective d'un engagement personnel « Que seriez vous prêts à défendre ? »

- ✓ Les conditions d'un intérêt pour des actions militaires se répartissent sur la totalité des propositions sans qu'aucune n'entraîne l'accord d'une majorité (plusieurs réponses sont possibles) ; les scores sont voisins avec seulement un décalage négatif à l'égard des actions de combat : les jeunes sont donc « intéressés » par ces questions quand :
 - Les Français sont en danger : 48 %
 - Le pays est mis en péril : 46 %
 - Il s'agit d'actions humanitaires (même à l'étranger) : 45 %
 - Il s'agit d'actions de combat : 35 %.

Il n'y a que 13,5 % de l'effectif qui admettent l'absence de tout intérêt pour les questions de défense.

- ✓ Dans un domaine voisin, interrogés de façon très théorique sur la pertinence des deux formules « mourir pour la France », « mourir pour les Droits de l'Homme », les participants ne tranchent pas vraiment : 19% optant pour la formule nationale, 22% pour la formule démocratique et 22% les jugeant équivalentes ; 15% seulement les récusent toutes les deux mais 22% ne savent pas comment répondre.
- ✓ Si la question est posée un peu différemment sur la plan de la sensibilisation à des actions de défense, on obtient un classement également étendu et toujours sans majorité :
 - Actions humanitaires : 48 %
 - Lutte contre le terrorisme et le crime organisé : 48 %
 - Lutte contre l'arme nucléaire : 43 %
 - Défendre tout le monde, partout dans le monde : 38 %
 - Lutte contre les trafics de drogue : 36 %
 - Combat contre les incendies et catastrophes naturelles : 36 %

Défendre les Français en France et installés à l'étranger : 29 %

On retrouve une nette sensibilité aux actions humanitaires et de solidarité et on peut noter deux particularités : la sensibilité importante à l'égard de la lutte antiterroriste bien que l'on soit avant le 11 septembre 2001 et la relativement faible sensibilité à la défense des Français, contradictoire avec la réponse à la question précédente ; il faut dire que la formulation de la question n'est pas claire, la situation de la défense des Français en France et celle des Français installés à l'étranger posant des problèmes évidemment différents.

✓ Enfin avec une personnalisation plus affirmée de la question « Que seriez vous

prêts à défendre ? », les réponses sont dans l'ordre :

Le sol français 57 %

Les Français : 47 %

Peu importe des gens ou du territoire(sic...), la sécurité est un droit : 39 %

Autre chose (pays d'origine, famille, valeurs démocratiques...) 12 %

Pas prêt à défendre quoi que ce soit : 5%

On observe ici une priorité pour la défense nationale, la défense traditionnelle du territoire recueillant même une majorité mais aussi un engagement universel assez fort et un très faible coefficient d'indifférence.

Si on veut tenter une synthèse de ces questions, malgré quelques maladresses de formulation, on peut dire qu'il y a une certaine équivalence entre une perception traditionnelle de la défense nationale et une perception plus contemporaine de défense universelle élargie, sans qu'une ferme majorité se manifeste. On retrouve un équilibre entre ces deux points de vue qu'il s'agisse d'un intérêt intellectuel, d'une sensibilité affective ou d'un engagement personnel avec toutefois, dans ce dernier cas, une disposition plus nationale ; ceci tendrait à confirmer qu'il convient de faire la distinction entre une perspective universaliste plus visible quand on se situe sur un plan théorique et une perspective plus nationale

heureusement plus présente quand on se place sur la plan des réalités mais que les certitudes ne sont pas très fortes puisque la plupart des réponses ne recueillent que des pourcentages inférieurs à 50%.

3.3.2 LA PERCEPTION DE L'ARMEE.

Deux questions seulement permettent de définir celle ci :

- ✓ L'appréciation de la fin du service national est positive mais exprime quelques nuances : il n'y a en effet que 44% de l'effectif qui acceptent la proposition d'un soulagement sans réserve et 24 % admettent une satisfaction nuancée alors même que les nuances proposées soulignent les avantages de l'ancien service ; la question était en effet : « je suis satisfait mais je regrette la vie régimentaire et tout ce qu'on pouvait y apprendre (Une école de vie : apprentissage des règles de vie, vie en communauté avec les différences de chacun...). 15 % sont même d'accord avec la proposition suivante : « je me demande ce qui va remplacer ce rite initiatique et enrichissant » ! Il faut également souligner le fort pourcentage de sans opinion : 27 % . On est donc assez éloigné d'une position enthousiaste à l'égard de la satisfaction de ce qui aurait été une très forte demande sociale ; c'est donc sans doute la preuve que le service militaire ne faisait pas l'objet d'un rejet très déterminé.
- ✓ La définition des caractéristiques de l'armée : la question proposait six caractères (l'armée c'est...), plusieurs réponses étant possibles : là encore la formulation pousse sans doute à une ventilation liée à l'incertitude mais on peut quand même retrouver une hiérarchie des caractéristiques exprimant des conceptions différentes de l'institution militaire : arrive nettement en tête, révélant la primauté du point de vue fonctionnaliste, « l'armée c'est un emploi » ; c'est le seul item qui recueille une majorité (57 %) ; suit un point de vue que l'on pourrait qualifier d'organique mettant en valeur des caractères structurels, plutôt traditionnels d'ailleurs : vie communautaire (45%), discipline rigide (44%) ; trois caractéristiques sont plutôt minoritaires : modernité technique (29 %), tradition (15%), contrainte (12%). On pourrait sans doute tirer de ces chiffres un regroupement en

deux blocs : le premier, majoritaire, reconnaît l'aspect professionnel, une partie y ajoutant la modernité technique ; le second, inférieur d'une dizaine de points, insiste davantage sur un mode de vie communautaire et structuré, certains y ajoutant de façon assez naturel un élément de tradition. Mais, bien entendu, ces conclusions ne peuvent faire oublier que les personnes interrogées étaient soumises à des caractéristiques pré-sélectionnées susceptibles de conditionner les choix.

3.3.3 LA PERCEPTION DE LA JOURNÉE D'APPEL DE PRÉPARATION À LA DÉFENSE.

Elle est analysée sur deux plans : l'intérêt pour les différentes séquences et les effets qu'elle induit :

- ✓ Le classement des centres d'intérêt : sur les huit propositions, les participants sont invités à en choisir deux, ce qui renforce les préférences ; on peut distinguer trois groupes de choix :
 - Les équipements militaires constitue d'assez loin le premier centre d'intérêt ; c'est le seul qui rassemble une majorité avec 51 % des participants.
 - On trouve ensuite quatre propositions qui ont des scores comparables, d'un tiers à un cinquième des participants ; ce sont dans l'ordre : la présentation des carrières militaires (32%), le rôle de la défense et ses enjeux (27%), le déjeuner (27%) (!) et le contact militaire (21%).
 - Trois propositions sont relativement délaissées : le contact avec les jeunes (10%), l'entrée dans un régiment riche de son passé (5%) et les expériences militaires des conférenciers (4%).

On peut tirer de ces chiffres trois observations à portée plus ou moins générale :

- Les informations techniques, militaires et professionnelles sont les plus prisées mais il faut rappeler que les JAPD se déroulent dans un régiment du génie parachutiste professionnalisé depuis longtemps.
 - Les informations générales sur la défense sont modérément appréciées.
 - Les perspectives historiques ou anecdotiques sont peu recherchées.
- ✓ Les effets de la JAPD peuvent être mesurés à partir de trois questions :

- D'un point de vue général, moins de la moitié des jeunes interrogés pensent avoir « une meilleure conscience de leurs responsabilités de défense pour la Nation »(42%).
- Il n'y a pas beaucoup plus d'un tiers dans le meilleur des cas et souvent nettement moins, à estimer avoir, à la suite de la journée, « une autre vision » des questions concernant :
 - Le métier militaire : 36%
 - Les types de carrières militaires : 32%
 - La nécessité de servir son pays : 22%
 - La réalité du monde : 22%A peu près autant disent explicitement que leur vision n'a en rien changé(34%).
- Moins d'un quart envisagent de se renseigner sur les diverses possibilités d'accès à la défense, avec d'ailleurs une préférence assez nette pour l'engagement volontaire (22%)
devant le service volontaire (16%), les préparations militaires (13%), les concours d'officiers (13%) et loin derrière la réserve (3%). En revanche 42% excluent expressément tout renseignement supplémentaire.

Force est de constater que, sur ces bases les objectifs de la JAPD ne sont que très partiellement atteints : paradoxalement c'est l'objectif secondaire, faciliter le recrutement, qui est le mieux réalisé puisque ce sont les informations spécifiquement militaires qui passent le mieux et qu'une proportion suffisante de jeunes n'excluent pas d'envisager un engagement. En revanche, les formes facultatives qui seraient susceptibles de faire survivre l'idée d'un service citoyen sont peu prisées, notamment la réserve, sans doute mal comprise. Dans la même perspective, l'amélioration de l'esprit de défense ne paraît pas certaine bien qu'il faille relativiser puisque 20 à 40 % des participants estiment avoir été influencés dans ce sens, selon la nature de la question.

3.4 LA POSITION DU CONSEIL REGIONAL DES JEUNES DE MIDI-PYRENEES.

Dans le cadre de ses activités en direction des jeunes, l'Association des Auditeurs de l'IHEDN de Toulouse a posé les bases, en 2004, d'un partenariat avec le Conseil Régional des Jeunes institué par le Conseil Régional de Midi-

Pyrénées et composé de jeunes élus dans le cadre des établissements scolaires de la Région. Parmi les activités à mettre en œuvre en commun pour sensibiliser les jeunes aux questions relatives à la défense, il a été proposé aux jeunes « conseillers » de donner leur point de vue sur la JAPD. L'action n'en est encore qu'à ses débuts mais les membres d'une commission du Conseil ont élaboré, à partir des questionnaires de la présente enquête mais sous leur propre responsabilité, un questionnaire sur la perception de la défense et l'évaluation de la JAPD qu'ils envisagent de diffuser dans divers cadres concernant les jeunes. Nous avons demandé, dans un premier temps, qu'ils l'administrent aux membres du Conseil eux-mêmes et un certain nombre d'entre eux l'ont déjà retourné. L'échantillon est encore limité (25 jeunes environ) mais il est tiré d'un groupe particulièrement impliqué dans une pratique active de la citoyenneté. Il nous est donc apparu utile d'en synthétiser quelques résultats en précisant bien qu'il ne saurait encore être question d'analyse quantitative ni de positions représentatives du Conseil dans son ensemble. C'est simplement l'avis de quelques jeunes engagés dans une activité civique. Nous allons voir qu'il rejoint assez largement les autres positions déjà analysées.

3.4.1 LA PERCEPTION DE LA DEFENSE :

C'est pour concrétiser leur participation active que nous avons suggéré aux jeunes conseillers de prendre en charge le sondage d'opinions et leur avons laissé la tâche d'élaborer leur propre questionnaire, les nôtres servant seulement d'exemples. La confrontation ne sera donc pas directement possible d'autant qu'ils ont multiplié les questions ouvertes dans l'intention louable de faciliter la libre expression à laquelle ils tiennent beaucoup. C'est donc avec prudence que nous esquisserons les observations suivantes :

- ✓ Deux tiers environ de l'échantillon se disent concernés par la défense et considèrent même la défense militaire comme une priorité ; plus de 80% estiment que les citoyens doivent s'exprimer dans ce domaine. Réagissant positivement au discours classique de l'IHEDN sur la défense globale, ils établissent une hiérarchie des domaines de la Défense, plaçant en tête la défense civile, plus ou moins assimilée, comme c'est souvent le cas, à la sécurité civile, suivie de la défense militaire précédant de peu la défense économique : les commentaires révèlent une assez bonne compréhension des concepts.

- ✓ Appelés à réagir spontanément au terme de défense, l'effectif se partage entre les tenants d'une conception traditionnelle de défense du territoire et de protection de la population qui insistent sur l'aspect « défensif » de réponse à une attaque et ceux, moins nombreux, qui évoquent une idée de prévention des conflits et de défense de la paix.
- ✓ L'approche militaire de la défense est le plus souvent acceptée comme nécessaire et de plus utile pour ses contributions aux tâches d'intérêt général. Néanmoins on relève chez ce public, plus familier avec les perspectives politiques voire idéologiques que l'ensemble des jeunes, une tendance pacifiste avec ça et là une pointe d'antimilitarisme.
- ✓ Citée dans une question en parallèle avec la défense nationale, la défense européenne n'est pas rejetée mais elle n'est reprise que de façon minoritaire, le plus grand nombre en restant aux conceptions nationales classiques.
- ✓ Interrogés sur la fin du service national, une majorité exprime une satisfaction modérée de la disparition d'une obligation trop contraignante et trop longue ; mais un nombre non négligeable manifeste quelque regrets pour le caractère formateur du service militaire : on retrouve donc ici les réactions déjà rencontrées dans d'autres échantillons.

3.4.2 LA PERCEPTION DE LA JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE.

D'un point de vue général, la JAPD est considérée comme utile par 80% de l'échantillon ; 60% jugent la durée et 55% le contenu satisfaisants. Donc l'évaluation globale est positive. Les commentaires sont diversifiés, en fonction des expériences individuelles. La minorité qui est défavorable est souvent très sévère sur l'inutilité, le caractère ennuyeux, voire la propension à la propagande. La majorité reconnaît l'apport d'informations intéressantes tant sur les aspects géostratégiques que sur les métiers militaires et la place de la JAPD dans la formation et la responsabilisation du citoyen mais apprécierait une plus grande interactivité permettant plus d'échanges et l'introduction de séquences actives pour dynamiser la journée.

Au titre d'observations individuelles, on peut noter plusieurs propositions d'allongement de la durée de 2 jours à une semaine ; certains, rares, préconisent même l'amorce d'une initiation aux activités militaires voire même, pour deux, au maniement des armes. En sens opposé, d'autres souhaiteraient que soient aussi évoquées plus clairement les difficultés et les contraintes de la vie militaire pour donner une vision plus complète des réalités.

On peut aussi relever que, interrogés sur les améliorations de l'enseignement de l'éducation civique et des questions de défense en milieu scolaire, plusieurs proposent une systématisation et un allongement de la durée de ces enseignements, l'intervention de personnes qualifiées ainsi que l'organisation de débats avec notamment des comptes-rendus des élèves venant de suivre la JAPD.

En définitive et en l'état, émergent, de ce type de concertation, on pourrait provisoirement conclure que la socialisation spécifique de nos jeunes «conseillers» qui sont conscients de leur rôle sans toutefois se prendre eux-mêmes trop au sérieux, les conduit à privilégier, plus que des échantillons de jeunes banalisés, les aspects « citoyens » de la défense au détriment sans doute de l'approche « professionnelle » repérée ailleurs chez des jeunes qui considèrent d'abord les perspectives individuelles de métier que pourrait leur offrir l'institution militaire. En revanche si on se place sur le plan des perceptions générales de la défense comme sur celui de l'évaluation de la JAPD, on peut trouver une confirmation des observations faites à partir d'autres publics.

Il est sans doute difficile de comparer véritablement les résultats de l'ensemble de ces enquêtes, les questions n'étant pas les mêmes, mais on peut y trouver un certain nombre de convergences tant sur l'acceptation plus ou moins nuancée de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense, que sur l'intérêt porté aux armées par la majorité des jeunes, voire sur un certain sentiment d'identification nationale.

Il est donc pertinent et, ce qui est encore plus important, légitime de confronter l'ensemble des investigations recensées pour parvenir à synthétiser en conclusion les tendances convergentes des réactions de la jeunesse à la nouvelle forme d'institutionnalisation de leur rapport à la défense mais également à dresser un inventaire sinon une

La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

typologie des particularités que peuvent présenter à cet égard les différents groupes de jeunes définis en fonction de leurs appartenances sociales et culturelles et de leurs dispositions personnelles.

La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

CONCLUSION.

La confrontation des résultats de nos enquêtes à ceux des autres évaluations conduisent à constater quelques variations et de fortes convergences.

Les variations se situent sur deux plans :

D'une part, comme on pouvait s'y attendre, on observe un décalage, plus quantitatif que qualitatif d'ailleurs, avec les investigations réalisées au cours des JAPD et notamment les évaluations officielles. L'administration, dans un cadre familial, de questionnaires moins directifs et plus ouverts facilite le renforcement réciproque de la valeur des données quantitatives et qualitatives et permet de nuancer les appréciations d'ensemble. Ainsi, à l'égard notamment de l'évaluation globale de la JAPD, on peut noter un jugement moins favorable qui ne va cependant pas jusqu'à une critique décisive.

D'autre part, dans le cadre de notre propre protocole d'investigation en trois temps (avant la JAPD , juste après, deux ou trois plus tard) et en comparaison avec les autres analyses en cours de JAPD, on ne peut manquer de remarquer une certaine érosion des évaluations positives, notamment à l'égard de la perception de la défense. Chez les plus jeunes n'ayant pas encore suivi la JAPD, l'intérêt, tant sur le plan intellectuel que sur le plan personnel, voire professionnel, semble plus vif. Il n'est pas contredit par les évaluations *in situ* mais s'affaiblit dans nos échantillons post JAPD.

Ces observations inciteraient donc à atténuer l'impression de vive satisfaction donnée par les statistiques officielles et recouperaient certains jugements critiques émis ça et là par des observateurs ou des intervenants.

Mais elles ne sauraient masquer les **importantes convergences** que révèlent la plupart des investigations sur les réactions des jeunes à l'égard des valeurs fondatrices de la société républicaine, du concept même de défense et de l'intérêt de la JAPD. Dans cette perspective, on peut établir un double constat : le bilan global que l'on peut dresser est certes nuancé et se situe entre une autosatisfaction qui méconnaîtrait les nécessités d'ajustement et une condamnation sans appel qui ne se justifie pas. Il implique donc, notamment sur la base d'une socialisation plus réussie qu'on ne le dit souvent, qu'il existe un potentiel d'intégration civique qui demande à être

mieux utilisé. On peut tenter brièvement sur ces deux plans sinon une véritable synthèse, difficile du fait de la variété des opinions et des attitudes recensées, du moins un inventaire à vocation typologique susceptible de donner une image approchante de la réalité.

1 UN BILAN NUANCE.

Il peut être établi sur les caractéristiques du public concerné comme sur la réalité de la perception qu'il a du dispositif étudié.

1.1 Nous serions d'abord tentés d'affirmer que les participants du parcours de citoyenneté prévu par la loi, c'est-à-dire la totalité des jeunes de 16 à 20/22 ans dont les représentants constituaient la cible de nos enquêtes, forme **un public diversifié mais accessible à une socialisation aux valeurs civiques**, pour peu que les modes de transmission de celles-ci soient adaptés à leur culture propre. En effet il va de soi que les jeunes ne constituent pas un bloc homogène : même si nous avons renoncé à distinguer systématiquement les positions en fonction des facteurs discriminants classiques (âge, sexe, niveau de formation, origine géographique ou socio-professionnelle) qui ne nous sont pas apparus, après sondage exploratoire, suffisamment significatifs, il reste possible d'esquisser certains regroupements d'opinions sur la perception des valeurs civiques ou sur celle des questions de défense.

✓ Sur le plan des **valeurs** : on peut faire deux observations :

Les jeunes établissent assez clairement une hiérarchie entre trois groupes de valeurs : valeurs démocratiques (égalité, liberté, solidarité), valeurs humanistes (tolérance, fraternité, générosité) et valeurs « traditionalistes » (dévouement, courage, honneur, patriotisme, héroïsme...) ; le classement est significatif tant sur le plan idéologique que sur celui de l'implication personnelle, les catégories les plus prisées étant celles qui se satisfont d'un attachement tout théorique alors que les dernières exigent un fort engagement personnel. Néanmoins on peut en conclure que, tout en faisant la part du conformisme éthique des réponses sur ces thèmes et dans cet environnement, il y a bien une affirmation de l'attachement aux valeurs fondatrices de la société et que

même les valeurs les plus traditionnelles sont appréciées par une minorité non négligeable.

Ce dernier point est d'ailleurs confirmé par une observation plutôt surprenante mais tirée de deux sondages distincts : on note une référence importante à la mémoire nationale dans l'enquête « mémoire et citoyenneté » et l'enquête en milieu lycéen révèle une valorisation indiscutable du concept de patriotisme. On est donc assez loin du rejet de toute valeur collective souvent reproché aux jeunes générations . On pourrait peut-être en déduire qu'une transmission des valeurs civiques est loin d'être impossible et que la totalité du référentiel républicain est en fait reconnu, même si les coefficients de valorisation sont hiérarchisés.

- ✓ S'agissant de la **perception de la défense**, on doit distinguer deux approches différentes fondées cependant sur un point commun, une faible sensibilisation à l'existence de menaces militaires :

Pour les uns, la professionnalisation des armées est bien intégrée et l'intérêt qui leur est porté repose sur ses caractéristiques spécifiques, notamment en matière de statut des personnels et de modernité technique des moyens.

Pour d'autres, l'accent est plutôt mis sur les missions humanitaires et de service public .

Tous se rejoignent cependant pour estimer très, voire trop, contraignantes les sujétions de la condition militaire (discipline, éloignement, voire risques...) .

A partir de ces représentations, l'implication personnelle peut être de deux ordres :

Pour une minorité, l'engagement professionnel est envisagé : l'effectif concerné est certes limité mais rapporté à la classe d'âge, devrait constituer un vivier suffisant pour alimenter le recrutement à son niveau actuel.

En revanche - et c'est plus surprenant- une petite majorité n'exclut pas, certes sous des conditions particulières ou exceptionnelles, une participation personnelle ; celle ci d'ailleurs prendrait moins la

forme des modalités réglementaires actuelles peu connues ou mal comprises (notamment la nouvelle réserve) que celle de la rénovation d'une sorte de service national différencié.

En définitive, en regroupant toutes les observations relevées, on pourrait esquisser une typologie des jeunes face au parcours de citoyenneté distinguant trois catégories, de dimensions comparables mais classées dans l'ordre décroissant suivant :

- ✓ Un premier groupe, empreint d'idéaux altruistes, un peu théoriques mais fermes, reproduit le modèle d'une vocation civique ouverte à l'intervention pacifique et humanitaire des armées, n'excluant pas , au moins sur le plan des principes, une participation personnelle.
- ✓ Le second groupe, est plus sensible au discours réaliste sur l'armée professionnelle mais est aussi attaché à l'affirmation de valeurs civiques, certains allant même jusqu'à la référence à des valeurs militaires traditionnelles ; ceux qui le composent peuvent envisager soit une participation volontaire limitée soit, pour une partie, un engagement professionnel.
- ✓ Enfin un troisième groupe, représentant moins du tiers de l'effectif, reproduit l'image que d'aucuns se font de l'ensemble des jeunes : peu sensibles aux valeurs collectives, ils n'attachent aucun prix aux institutions civiques et *a fortiori* militaires et n'expriment aucune volonté de participation. Le principal fondement de cette attitude est un individualisme apathique, réfractaire à toute régulation sociale mais on peut aussi rencontrer une minorité inspirée par une idéologie anarcho-pacifiste et antimilitariste de type plus classique.

C'est en fonction de ces trois groupes que l'on peut synthétiser les réactions des jeunes à l'égard de la JAPD elle même .

1.2 Un dispositif inégal mais perfectible en vue d'une socialisation plus efficace aux valeurs civiques

Sur ce point encore, il est nécessaire de mettre en lumière la double face des jugements portés sur la JAPD.

- ✓ **L'évaluation globale** bien que toujours positive est sans doute moins favorable que ne le supposent les indices de satisfaction officiels les plus récents qui dépassent 80%. Après réflexion, c'est un peu plus de la moitié de l'effectif seulement qui se déclare satisfait, une majorité nuanciant même cette satisfaction et un gros tiers manifestant son insatisfaction. Bien qu'aucun des modules proposés ne soit nettement critiqué, si ce n'est, relativement, le film sur le devoir de mémoire, l'impression générale laissée par la journée est assez mitigée et d'ailleurs très peu souhaitent son renouvellement. De même une partie seulement de l'effectif pense que la JAPD a amélioré sa compréhension des questions relatives à la défense. On pourrait donc en conclure que le jugement d'ensemble n'est que très modérément favorable.
- ✓ Néanmoins si on tient compte à la fois des **attentes** qui existent avant la JAPD et des **suggestions** qui sont formulées, on pourrait tirer un bilan un peu plus positif : c'est peut-être d'ailleurs davantage la forme que le fond qui est partiellement mis en question. Une demande d'information existe chez une large majorité des jeunes mais, comme c'est souvent le cas en matière d'enseignement scolaire, sa satisfaction implique une prise en compte des modes d'apprentissages préférés des jeunes. Sans tomber dans une démagogie « jeuniste », il est sans doute nécessaire d'adapter davantage les modes de transmission des valeurs civiques et la sensibilisation aux obligations de la défense à la culture dominante des jeunes d'aujourd'hui, ce qui conduit à évoquer pour terminer les perspectives d'avenir de la JAPD.

2 UN POTENTIEL A CONFIRMER.

L'évolution de la JAPD depuis sa mise en œuvre montre qu'il est possible d'adapter le dispositif en place afin d'assurer une meilleure réalisation des objectifs du parcours de citoyenneté.

2.1 Les perspectives d'évolution de la JAPD sont en effet de nature à souligner la pertinence des orientations de la réforme en cours et à justifier la poursuite de l'amélioration du système.

- ✓ **La pertinence des réformes** engagées depuis 2002 et qui ont abouti à la nouvelle formule inaugurée en avril 2004 est révélée par les critiques et les suggestions qu'ont pu faire apparaître nos enquêtes sur deux principales lignes d'évolution :

Sur la forme : la nécessité didactique qu'entraîne l'insuffisante formation préalable des jeunes aux questions de défense n'exclut pas l'utilisation de méthodes plus interactives, plus dynamiques et plus concrètes ; de ce point de vue la généralisation de présentations militaires sur site dont le succès est certain, devrait s'imposer. De même, le renouvellement des instruments pédagogiques avec la mise en œuvre d'un guide général sur DVD qui devrait inciter davantage aux échanges, paraît de nature à répondre aux objections souvent faites au caractère trop « magistral » des enseignements. Enfin, outre sa signification sur le fond, l'institution d'une initiation aux gestes élémentaires du secourisme apporte un élément d'activité des participants souvent réclamé. Il sera donc intéressant de mesurer rapidement l'impact de la nouvelle forme qu'a prise la JAPD.

Sur le fond, bien que l'orientation ne soit pas explicite, on peut noter l'effort qui est fait pour mieux coordonner les deux objectifs complémentaires de la JAPD. De ce point de vue, l'analyse génétique de la loi portant réforme du service national a en effet montré que le législateur a voulu accentuer la sensibilisation à l'obligation de défense, par rapport au projet initial de « rendez-vous citoyen » mais ne pouvait renoncer aux objectifs d'intégration sociale qui caractérisaient prioritairement le précédent projet. Le maintien d'un module d'éducation civique, l'importance accordée à la détection de l'illettrisme

et sa liaison croissante avec les organisations sociales chargées de soutenir les jeunes en difficulté sur ce plan, sont les signes évidents de l'intérêt porté à cet objectif, plus que jamais nécessaire. Dans cette perspective il est même envisagé – et ce serait sans doute très utile- de coordonner à la JAPD un bilan de santé effectué par ailleurs dans le cadre des institutions médico-sociales compétentes ; d'ores et déjà, l'initiation au secourisme et la rénovation du module sur la citoyenneté vont dans le même sens. Mais si la finalité sociale de la JAPD se trouve ainsi renforcée par l'évolution en cours, sa fonction d'initiation à la défense ne doit pas être négligée. Sur ce plan, la concrétisation de l'enseignement qui a été amorcée devrait indiscutablement être poursuivie malgré les contraintes d'organisation.

- ✓ Tout en tenant compte de celles ci, on pourrait suggérer **d'autres améliorations souhaitables** : ainsi on pourrait mettre à l'étude un allègement du temps d'enseignement par la fourniture d'un dossier d'information attractif (type CD avec quiz, jeux interactifs...) – cette méthode est d'ailleurs prévue actuellement pour des cas particuliers . Un temps pourrait être ainsi dégagé au profit d'une participation directe à une activité de type militaire dont la nature serait à étudier.

Une autre amélioration en cours serait également à développer, celle qui concerne la sélection et la formation des intervenants : toutes les observations montrent à l'évidence l'importance de la personnalité de ceux ci, de leurs capacités pédagogiques et de leur engagement. Le système militaire a depuis longtemps fait la preuve de son aptitude aux missions de formation ; on peut donc lui faire confiance pour réussir celle qui lui est proposée. Mais on pourrait peut-être lui suggérer qu'il ne serait pas inutile de redéfinir les critères et les modalités de la sélection des intervenants tant pour les cadres d'active que pour ceux de réserve. Quelle que soit la valeur de l'expérience, les mutations récentes du métier et des missions militaires devraient conduire à utiliser davantage de jeunes cadres, de préférence au retour d'OPEX et à éviter par un renouvellement plus fréquent, les risques de routinisation. Dans le même esprit, pour les modules à portée générale sur la citoyenneté ou la géopolitique, le recours à des étudiants avancés dans les disciplines idoines, recrutés par des formes à préciser de volontariat ou de réserve, pourrait également être efficace.

Enfin, même si cela peut paraître formel, il serait sans doute souhaitable de marquer de façon un peu plus solennelle, la fin de la journée , par exemple par la remise des certificats par des élus ou des personnalités . Cela se fait ponctuellement mais gagnerait à être généralisé.

Il va de soi qu'il serait tout à fait possible avant d'instaurer telles ou telles de ces nouvelles réformes de laisser à des initiatives locales le soin de les expérimenter.

2.2 La réussite de ces évolutions devrait permettre un renforcement de la place de la JAPD au sein du parcours citoyen mais il n'est pas interdit de penser qu'**une meilleure intégration de l'ensemble des étapes obligatoires du parcours de citoyenneté** serait le plus sûr moyen de faciliter l'éducation des jeunes à la citoyenneté et à la défense qu'ils sont loin de rejeter a priori, comme on le pense trop souvent ; nous atteignons ici la limite des objectifs de cette recherche mais il nous paraît opportun de souligner l'importance de cette intégration et d'en esquisser le cadre :

- ✓ **Le recensement**, à la charge des municipalités, pourrait à la fois perfectionner son efficacité statistique pour lutter contre les risques d'évasion du système et surtout formaliser voire ritualiser davantage une opération que le jeune, accédant à la pré-citoyenneté, ne devrait pas considérer comme purement bureaucratique.
- ✓ **L'enseignement de la défense et l'éducation civique**, à la charge de l'éducation nationale, devrait se donner les moyens de remplir la mission essentielle que lui a conférée la loi . De ce point de vue beaucoup reste à faire, tant pour mieux faire comprendre la liaison fondamentale entre citoyenneté et défense que pour proposer une véritable formation aux questions de défense.
- ✓ Sous ces conditions, **la JAPD**, rénovée et dynamisée pourrait constituer un aboutissement authentique du parcours de formation du jeune citoyen. La question reste ouverte de savoir si l'adaptation de cette ultime étape à ses multiples fonctions n'exigerait pas une durée moins symbolique.

La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

Mais en toute hypothèse, les difficultés et les résistances sembleraient, au vu de nos observations, résulter davantage des hésitations du système politique et des contraintes du système administratif que des oppositions du système social. Au moins pour ce qui concerne sa composante « jeunes », un potentiel existe pour une meilleure intégration civique fondée sur la reconnaissance des valeurs collectives de la République et l'acceptations des sujétions qu'elles impliquent. Mais encore faut-il que l'on sache et que l'on veuille le faire fructifier.

La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

ANNEXES.

Nota bene sur les annexes 1 et 2.

Observation sur l'élaboration des questionnaires:

1/ Le questionnaire administré aux jeunes n'ayant pas encore suivi la Journée d'Appel de Préparation à la Défense a été élaboré dans une double perspective:

D'une part, formuler les questions de façon suffisamment simple pour qu'elles soient compréhensibles par des jeunes n'ayant aucune formation en matière de défense d'autre part, choisir l'objet des questions de façon à pouvoir apprécier la position des jeunes sur le parcours citoyen: questions 1 à 4, la perception de la défense et des armées questions 6 à 12, la perception de la citoyenneté et l'opinion sur la réforme du service national question 15 à 17.

La plupart des questions sont des questions fermées type choix multiple et on a volontairement réduit le nombre des questions ouvertes (9,10,11,18,19).

Ainsi, le questionnaire répond à un double objectif: connaître la position des jeunes sur les points essentiels relevant de la défense et permettre au moins de façon relative la comparaison avec les autres enquêtes existant dans ce domaine.

2/ Le questionnaire administré aux jeunes ayant suivi la Journée d'Appel de Préparation à la Défense a été élaboré avec les mêmes objectifs en y ajoutant simplement d'une part une évaluation de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense question 1 à 7 et d'autre part en développant l'investigation relative à la notion de défense question 13 à 18, la notion de citoyenneté questions 19 à 22 et les attentes et propositions questions 23 à 26.

La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

**ANNEXE 1. QUESTIONNAIRE ADMINISTRE AUX JEUNES
N'AYANT PAS ENCORE SUIVI LA JOURNEE D'APPEL DE
PREPARATION A LA DEFENSE.**

**INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE TOULOUSE
ENQUETE SUR "L'ESPRIT DE DÉFENSE"**

LYCEENS N'AYANT PAS ENCORE SUIVI LA JAPD

***Ce questionnaire est anonyme. Votre participation est un acte gratuit et
citoyen qui permettra nous l'espérons de pouvoir transmettre pour votre
génération et les suivantes de nouvelles pistes. Merci de cet acte.***

Sexe: Féminin Masculin (entourez la réponse vous concernant)

Age:

Etablissement scolaire:

Profession des parents:

Lieu de résidence:

Date du questionnaire:

1 Avez-vous été recensé(e) lors de votre 16^e année ?

a ☐ oui

b ☐ non

Remarques :

2 Comment avez-vous été informé(e) de cette obligation ?

a ☐ Par l'école

b ☐ Par la mairie

c ☐ Par la famille

d ☐ Par les amis

e ☐ Autres (précisez) :

3 Connaissez-vous la Journée d'Appel de Préparation à la Défense ?

a ☐ Oui

b ☐ Non (si non passez directement à la question 6)

4 Selon vous les objectifs de cette journée sont ? (plusieurs choix sont possibles)

- a ☐ Vous informer sur la défense ?
- b ☐ Vous inciter à vous engager ?
- c ☐ Vous faire connaître le monde dans lequel vous vivez ?
- d ☐ Détecter vos difficultés ?
- e ☐ Ne sait pas

5 Cette journée vous intéresse-t-elle?

- a Oui
- b Non

Pourquoi:

6 Plus tard, aimeriez-vous, vous devenir militaire?

- a Oui
- b Peut-être
- c Certainement pas

Précisez pourquoi:

7 Plus tard, aimeriez-vous vous devenir réserviste ?

- a Oui
- b Non
- c Ne sait pas

8 La France vous paraît-elle faire l'objet de menaces ?

- a Oui
- b Non
- c Ne sait pas

9 Ce qu'il y a d'intéressant dans l'armée c'est ?

10 Ce qui n'est pas intéressant dans l'armée c'est ?

11 Qui est, selon vous, le chef des armées ?

12 Connaissez vous personnellement des militaires ?

Oui

Non

13 Selon vous les Français ont ils, en général, un comportement civique ?

a ☐ Oui

b ☐ Non

c ☐ Ne sait pas

Pourquoi :

14 Pour vous, le patriotisme est :

a ☐ Très important

b ☐ Important

c ☐ Pas important

d ☐ Ne sait pas

15 La suspension du Service National a-t-elle été, pour vous ?

a ☐ Très positive

b ☐ Plutôt positive

c ☐ Plutôt négative

d ☐ Très négative

e ☐ Ne sait pas

16 La suspension du service National a-t-elle été, pour la défense nationale ?

a ☐ Très positive

b ☐ Plutôt positive

c ☐ Plutôt négative

d ☐ Très négative

e ☐ Ne sait pas

17 Seriez vous favorable à la restauration d'une forme diversifiée et allégée de Service National

Obligatoire (Défense et sécurité, coopération et humanitaire, animation civique et sociale...3 à 6 mois en fonction des types et des choix) ?

La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

- a ☐ Très favorable
- b ☐ Plutôt favorable
- c ☐ Plutôt défavorable
- d ☐ Très défavorable
- e ☐ Ne sait pas

- 18 A votre avis, comment peut-on rendre les questions de défense plus intéressantes ?
- 19 Si vous avez des remarques ou des suggestions , merci de nous en faire part

La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

ANNEXE 2. QUESTIONNAIRE ADMINISTRE AUX JEUNES AYANT SUIVI LA JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE.

Le second échantillon se compose de jeunes déjà participé à la JAPD et sélectionnés selon deux principaux critères :

- Le temps écoulé depuis la JAPD (quelques semaines au plus dans le premier cas, deux à trois ans dans le second) permettant de distinguer, les réactions immédiates de positions stabilisées à moyen terme.
- L'environnement des jeunes (lycéens de divers types d'établissements, étudiants et jeunes au travail) facilitant l'étude de l'influence des facteurs socioculturels.

Le questionnaire administré ajoute aux rubriques proposées au premier groupe une batterie de questions sur l'évaluation de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense.

Institut d'Etudes Politiques de Toulouse ENQUETES AUPRES DES JEUNES AYANT SUIVIS UNE JAPD deux ou trois années après "LA PERCEPTION DE LA JAPD".

Ce questionnaire est anonyme. Votre participation est un acte gratuit et citoyen qui permettra nous l'espérons de pouvoir transmettre pour votre génération et les suivantes de nouvelles pistes. Merci de cet acte.

Sexe: Féminin Masculin (entourez la réponse vous concernant)

Age:

Etablissement scolaire:

Profession (éventuelle):

Profession des parents:

Lieu de résidence:

Lieu et année où la JAPD a été effectuée:

Date du questionnaire:

La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

1 Perception de la JAPD

1 La Journée d'Appel et de Préparation à la Défense que avez suivi vous

a:

- a Intéressée
- b Moyennement intéressée
- c Pas intéressée

Pourquoi:

2 Quelle est la partie de la JAPD que vous aviez préférée?

- a Pourquoi la JAPD?
- b Etre citoyen aujourd'hui
- c Le devoir de mémoire
- d La Défense
- e Missions et moyens de la Défense
- f Les métiers de la Défense

Remarques éventuelles:

3 Quelle est la partie de la JAPD que vous aviez le moins appréciée?

- a Pourquoi la JAPD ?
- b Etre citoyen aujourd'hui
- c Le devoir de mémoire
- d La Défense
- e Missions et moyens de la Défense
- f Les métiers de la Défense

Remarques éventuelles:

4 Avez vous l'impression que la JAPD est nécessaire pour mieux comprendre les enjeux de la Défense?

- a Oui
- b Non

Remarques éventuelles:

5 Avez-vous suivi vous un approfondissement de la JAPD?

- a Oui

La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

- b Non
- c Pourquoi?

6 Quelles suggestions apporteriez vous pour l'amélioration de la JAPD ?

7 La JAPD vous a-t-elle donnée envie de davantage vous intéresser aux problèmes relevant de la Défense?

- Oui
- Non

2 Analyse de la notion de Défense

8 La Défense nationale est une affaire:

- a Uniquement militaire
 - b Qui peut concerner d'autres domaines que militaire
- Citer ces domaines:*

9 Les professionnels de l'armée française vous semblent:

- a Très sympathiques
- b Sympathiques
- c Moyennement sympathiques
- d Pas sympathiques du tout.

Remarques éventuelles:

10 Les armées françaises vous semblent:

- a Très utiles
- b Utiles
- c Inutiles

Précisez pourquoi:

11 De quelle manière jugez vous la participation de la France au maintien de la paix dans le monde?

- a Positivement
 - b Moyennement
 - c Négativement
- Pourquoi?

12 Plus tard, aimeriez-vous vous engager dans une carrière militaire?

- a Oui
- b Peut-être
- c Certainement pas

13 Plus tard, aimeriez-vous vous engager dans la Réserve civile ou militaire de la Défense?

- a Oui
- b Non
- c Ne sait pas

14 Allez-vous aux commémorations nationales?

- a Une fois par an
- b Deux fois par an
- c Plus de deux fois par an
- d Jamais

15 La France vous paraît-elle faire l'objet de menaces?

- a Oui
- b Non

14 Dans l'hypothèse où la France ferait l'objet de menaces celles-ci seraient plutôt:

- | | | | | |
|-------------------------|---|-----|---|-----|
| a Economiques | 1 | Oui | 2 | Non |
| b Culturelles | 1 | Oui | 2 | Non |
| c Terroristes | 1 | Oui | 2 | Non |
| d Militaires classiques | 1 | Oui | 2 | Non |
| e Autres (à préciser) | 1 | Oui | 2 | Non |

Remarques éventuelles:

16 Ce qu'il y a d'intéressant dans l'armée c'est:

17 Ce qu'il y a de pénible dans l'armée c'est:

18 Qui est selon vous le Chef des armées ?

19 Dans votre entourage y-a-t-il des militaires ?

Oui

Non

Analyse de la notion de citoyenneté.

20 Selon vous, qu'est-ce qu'être Citoyen ?

21 Quelles sont les institutions ou les personnes qui peuvent le mieux faire apprendre et faire vivre la citoyenneté (auprès des citoyens) ?

a L'école

b L'armée

c Autres (à préciser)

22 Selon vous, notre société est-elle «civique» ?

a Oui

b Non

Pourquoi:

23 Le patriotisme vous paraît-il nécessaire aujourd'hui?

a Oui

b Non

Pourquoi?

24 Attentes et propositions.

23 Les débats sur les questions de Défense vous semblent:

a Intéressants

b Moyennement intéressants

c Pas intéressants

25 Pouvez vous citer un grand événement sur les 100 dernières années ayant rapport avec la Défense?

La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

26 A votre avis comment pourrait-on rendre les questions de défense encore plus intéressantes?

27 Si vous avez des remarques ou suggestions éventuelles, merci de nous en faire part:

ANNEXE 3: RESULTATS DU QUESTIONNAIRE BSN.

**DIAGRAMME A BARRE DE PERCEPTION DE LA QUESTION 1
DU BSN.**

Pour vous quelle image évoque le mieux la France?

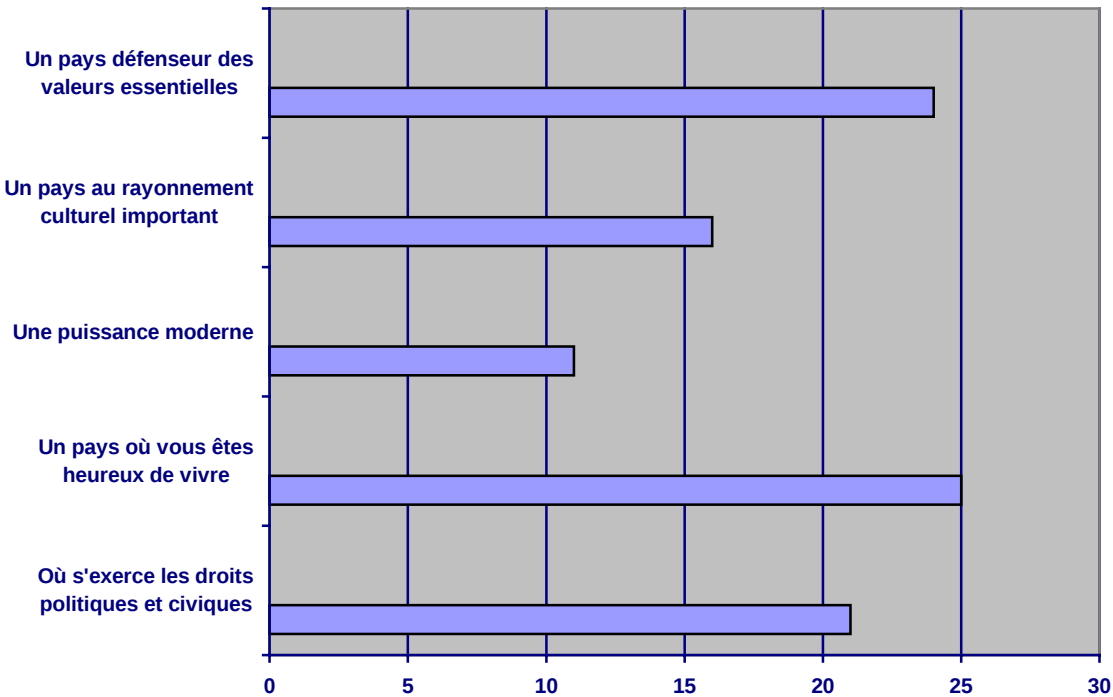
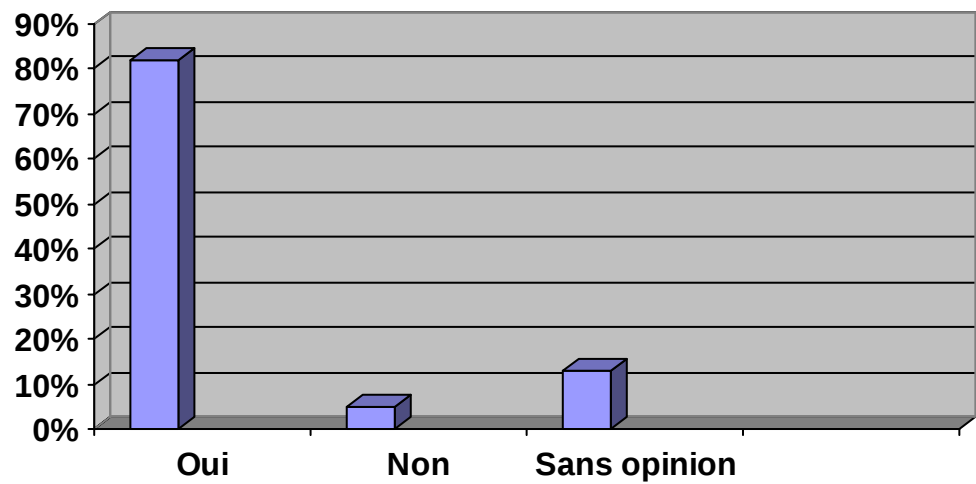


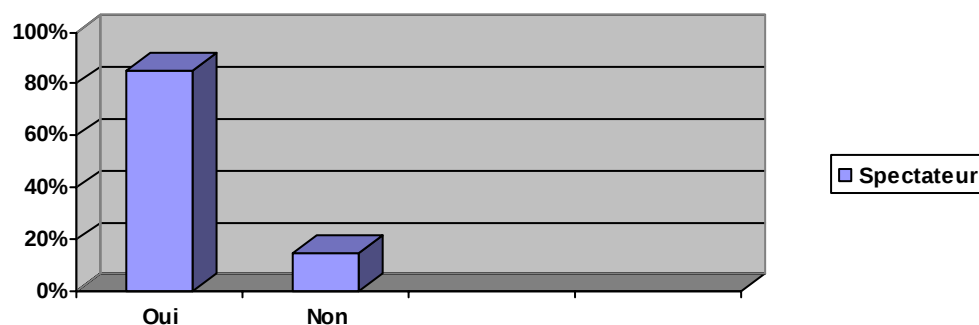
DIAGRAMME A BARRE DE LA QUESTION 2 DU BSN.

Le maintien de la paix dans le monde, vous paraît-il justifier une intervention de la France dans le monde?



DIAGRAMMES A BARRE DE LA QUESTION 3 DU BSN.

A Vous est-il déjà arrivé de vous trouver spectateur ou acteur d'une commémoration nationale?



NB: 3% de la population interrogée a déjà été acteur en plus de spectateur.

B Répartition de la participation aux commémorations:

NB: Une personne peut se rendre à plusieurs commémorations...

La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

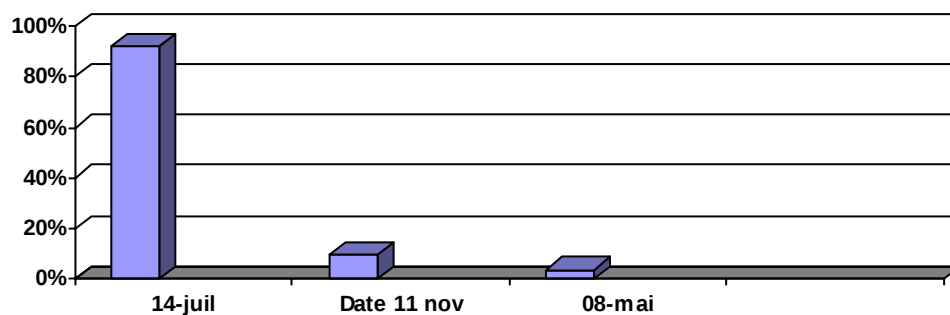
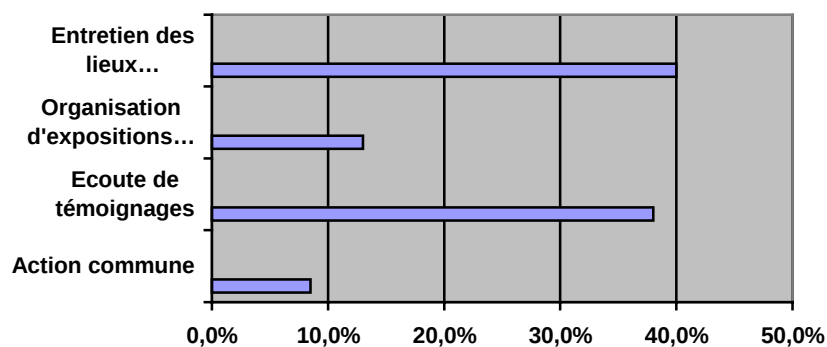


DIAGRAMME DE LA QUESTION 4 DU BSN.

Le lien entre votre génération et celle des anciens combattants mérite-t-il d'être renforcé? Si oui par quel type d'action?

Action commune lors d'une commémoration
 Ecoute de témoignage d'anciens combattants
 Organisation d'expositions, de concours, de rencontres
 Entretien des lieux de la mémoire combattante



NB La totalité de l'échantillon a répondu que le lien entre générations devait être renforcé.

DIAGRAMME A BARRE DE LA QUESTION 5 DU BSN.

Mort pour la France, cette formule est inscrite sur les monuments aux morts. Que vous inspire-t-elle?

(Plusieurs réponses sont possibles).

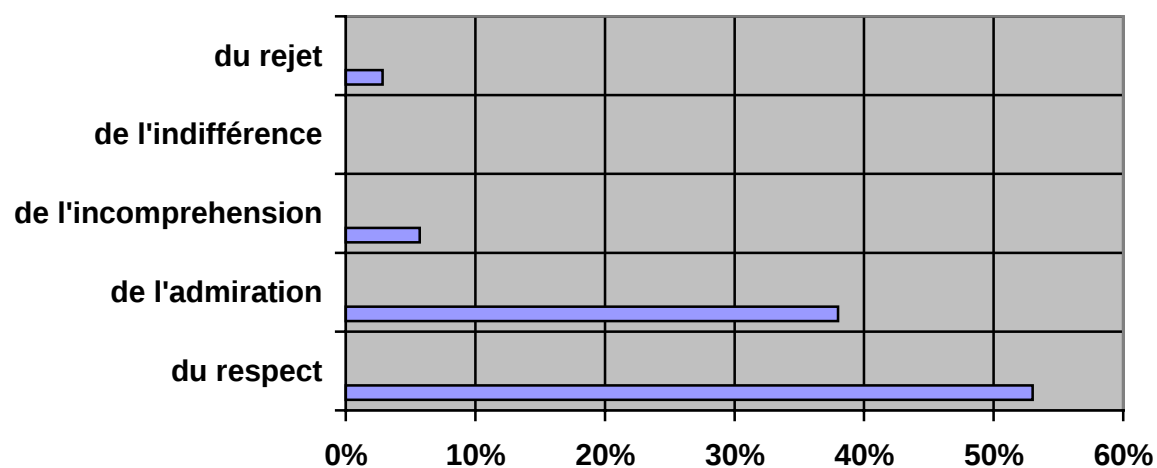
Du respect

De l'admiration

De l'incompréhension

De l'indifférence

Du rejet



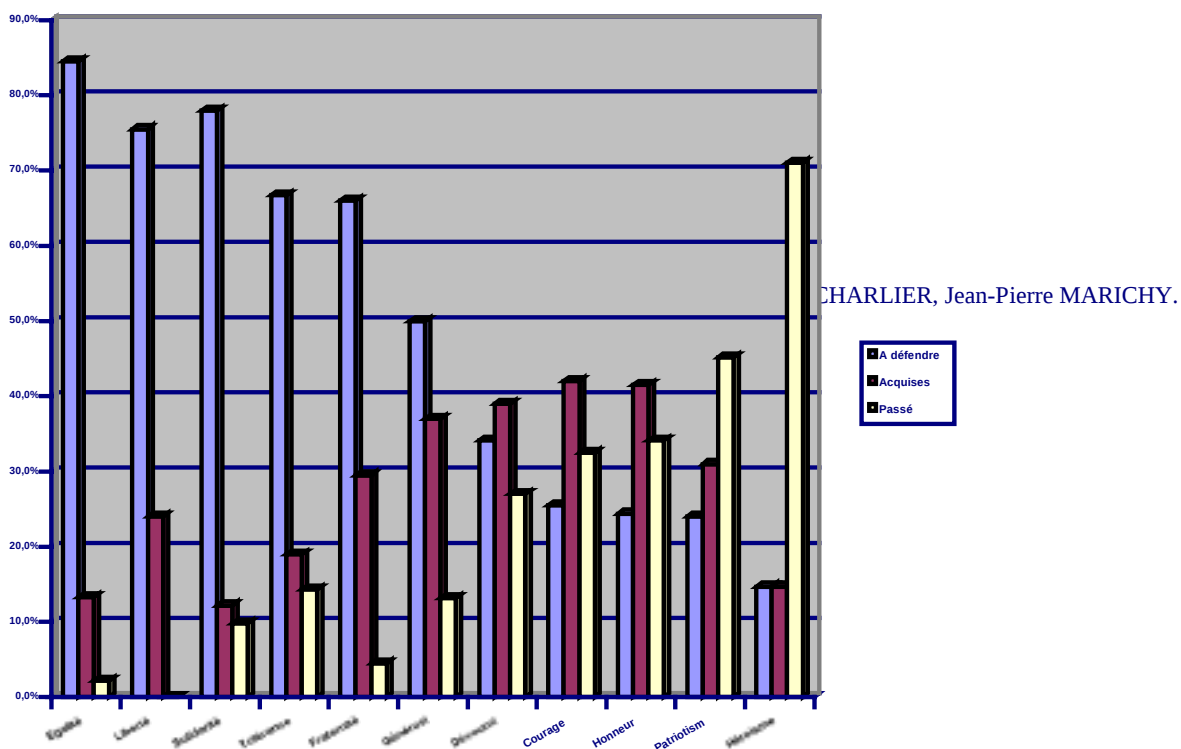
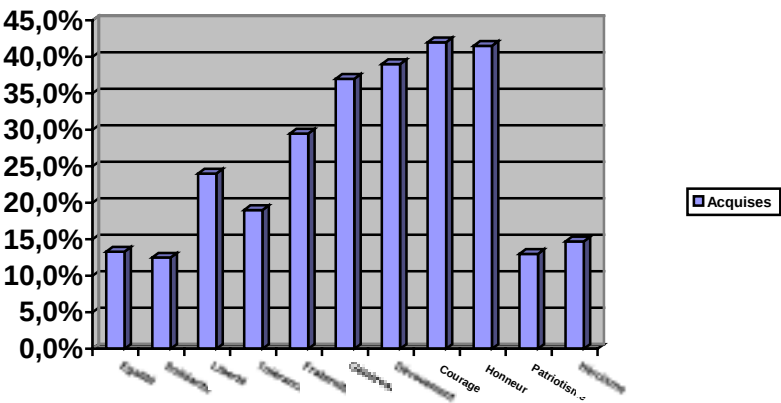


DIAGRAMME DE LA QUESTION 6 DU BSN.

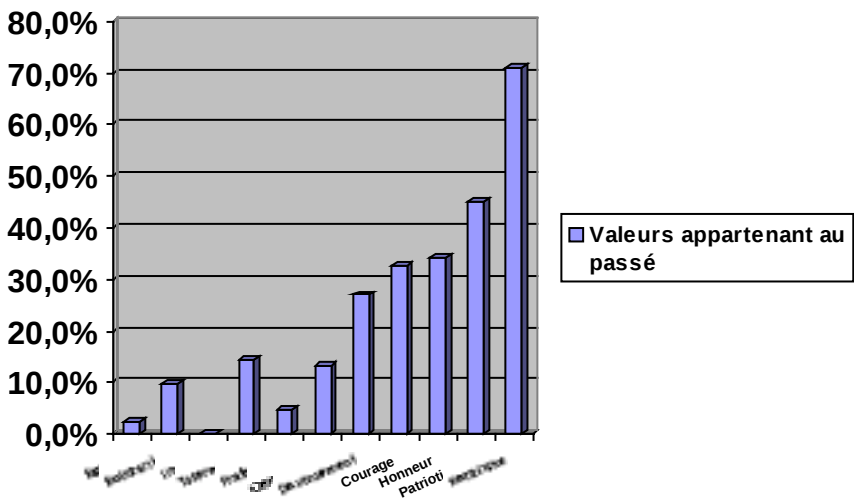
Comment considérez-vous les valeurs ci-dessous?

A Les valeurs de la France à défendre.

B Les valeurs de la France acquises



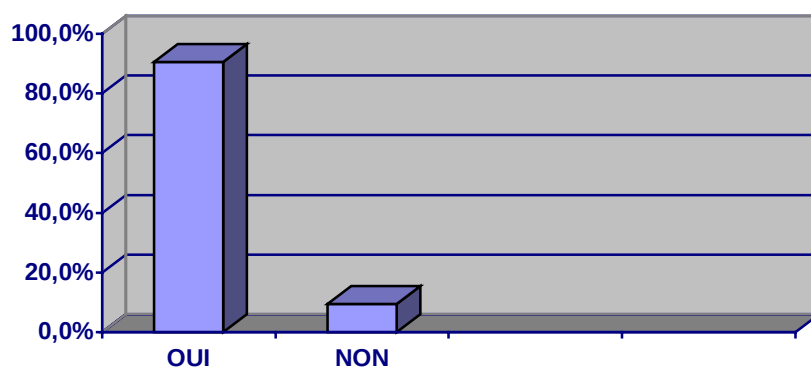
C Les valeurs de la France appartenant au passé.



ANNEXE 4. RESULTATS DE L'ENQUETE AUPRES DES LYCEENS SUR L'ESPRIT DE DEFENSE.

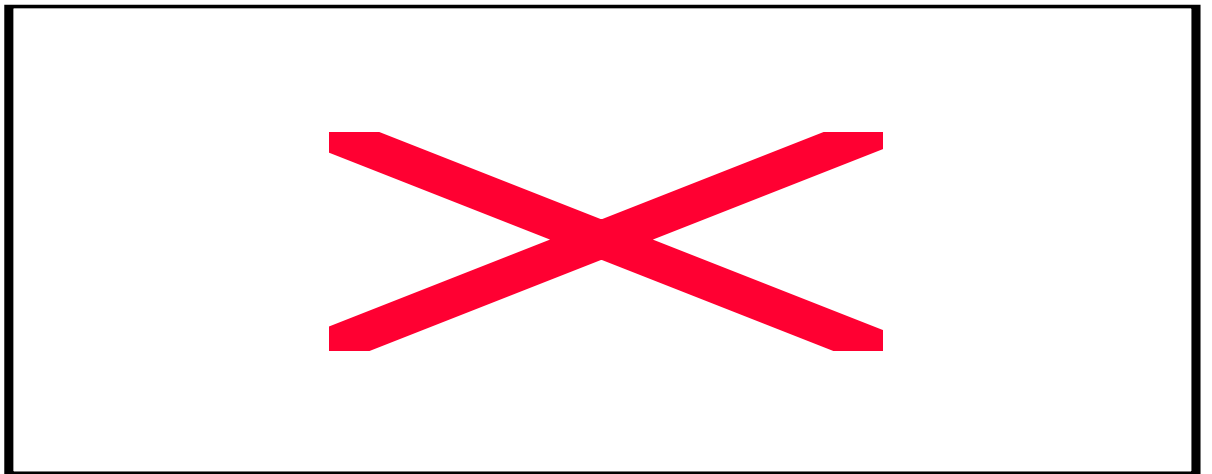
DIAGRAMME A BARRE DES QUESTIONS.

Question 1: Avez-vous été recensé lors de votre 16^{ème} année?

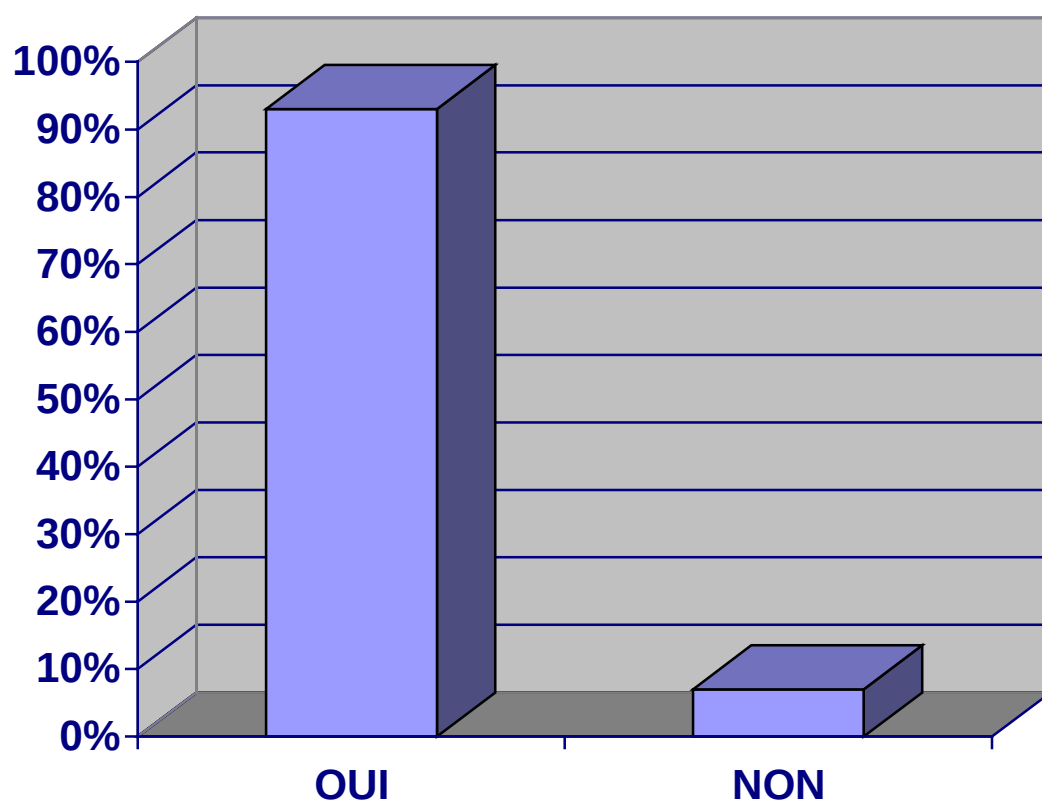


La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

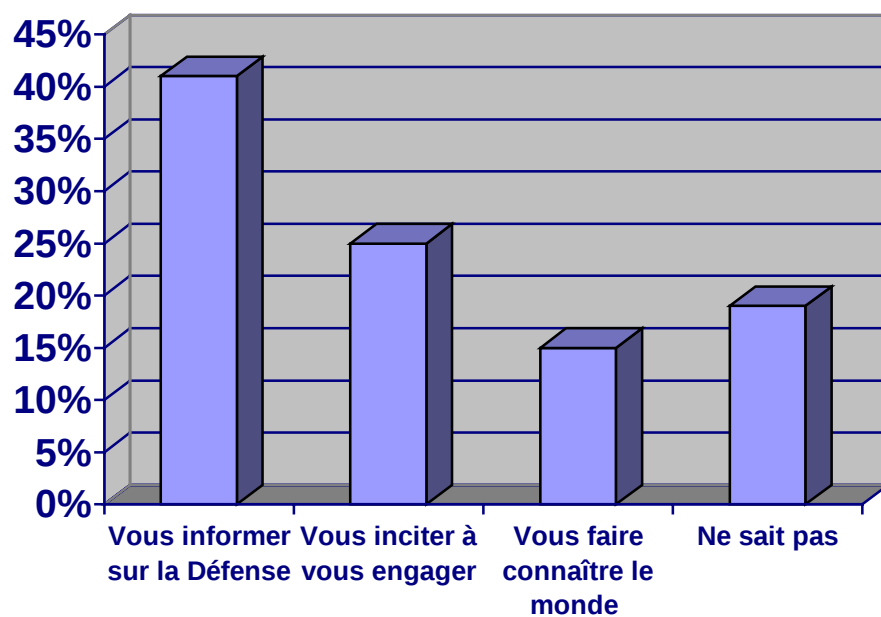
Question 2: Comment avez-vous été informé(e) de cette obligation?



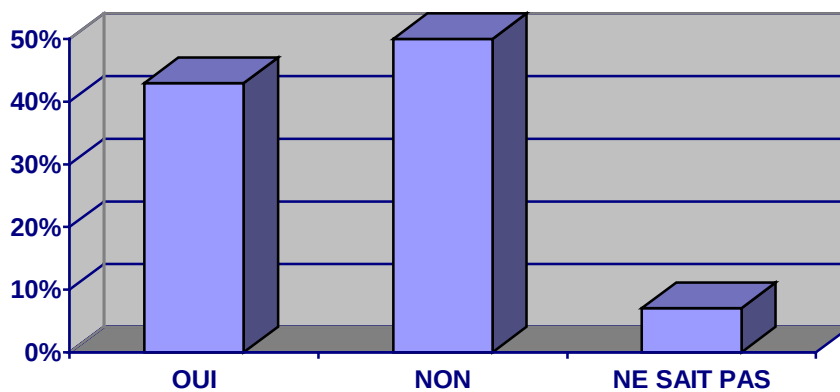
Question 3: Connaissez-vous la Journée d'Appel de Préparation à la Défense?



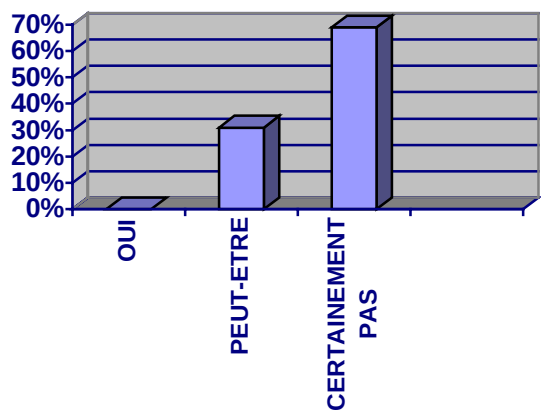
Question 4: Selon vous quels sont les objectifs de cette journée?



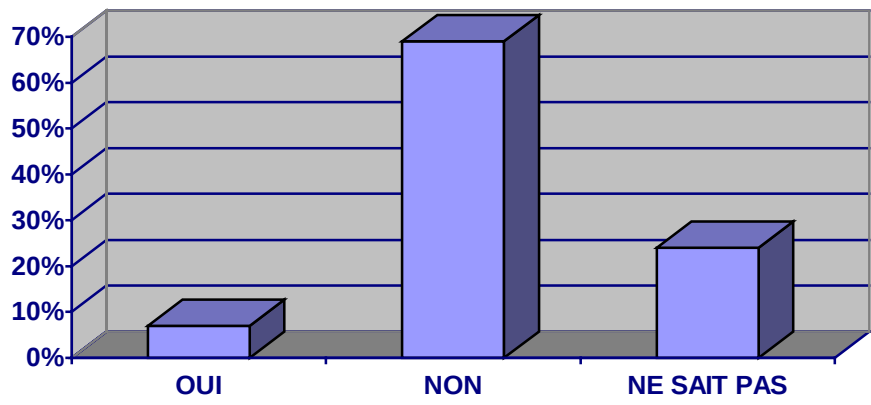
Question 5 Cette journée vous intéresse-t-elle?



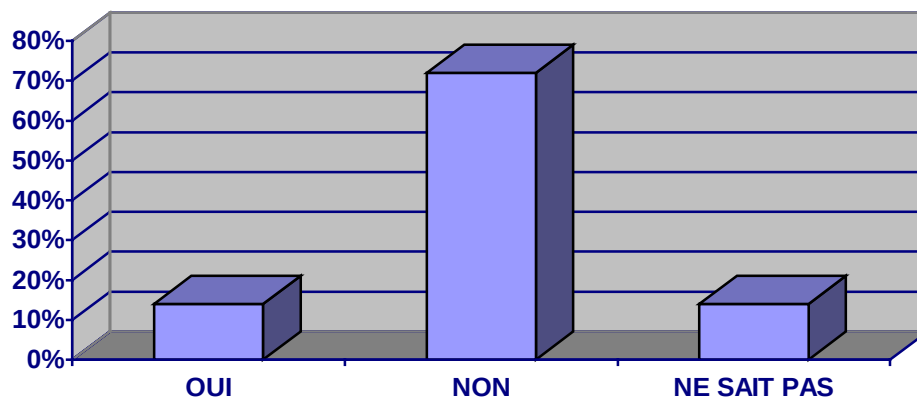
Question 6: Plus tard aimeriez-vous devenir militaire?



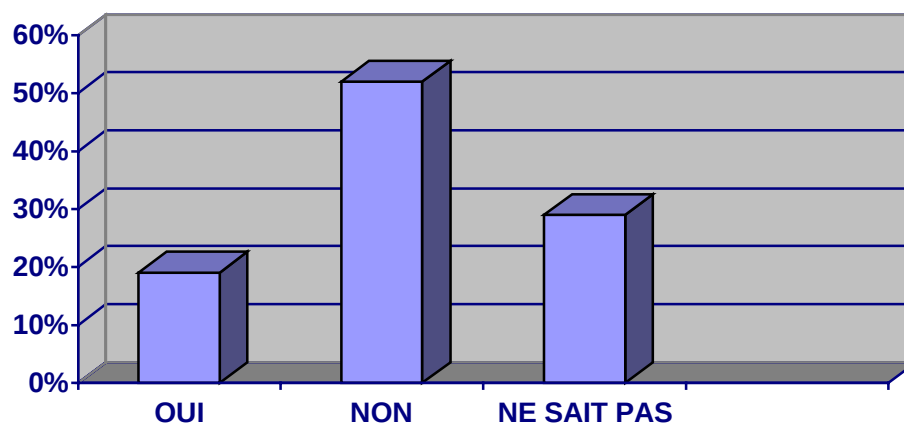
Question 7: Plus tard aimeriez-vous devenir réserviste?



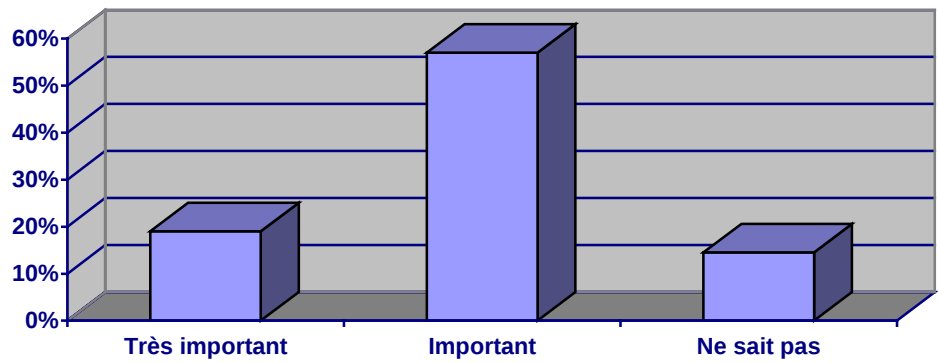
Question 8: La France vous paraît-elle faire l'objet de menaces?



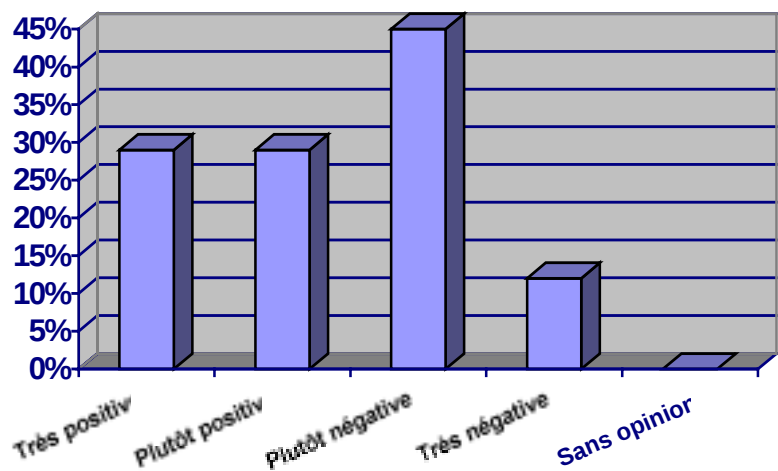
Question 13: Selon vous les français ont-ils un comportement civique?



Question 14: Pour vous le patriotisme est:

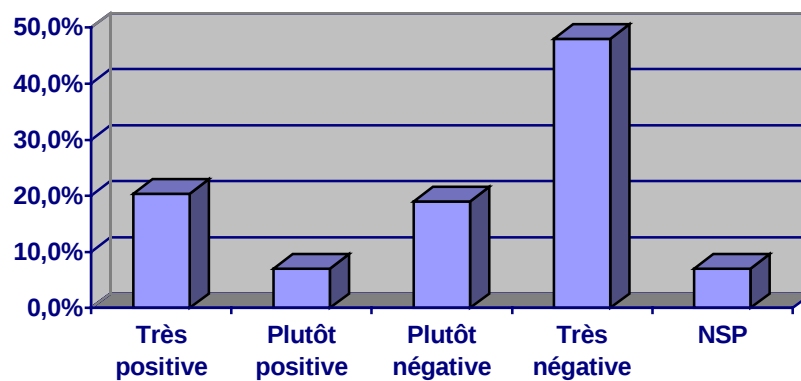


Question 15: La suspension du service national a-t-elle été pour vous?



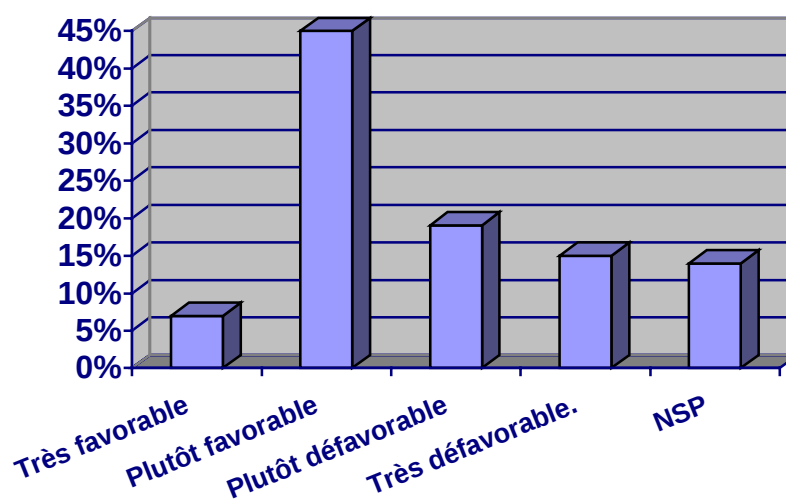
La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

Question 16: La suspension du service national a été pour la Défense nationale?



Question 17: Seriez-vous favorable à la restauration d'une forme diversifiée et allégée de Service national obligatoire?

(Défense et sécurité; coopération et humanitaire; animation civique et sociale...3 à 12 mois en fonction des types et des choix)?

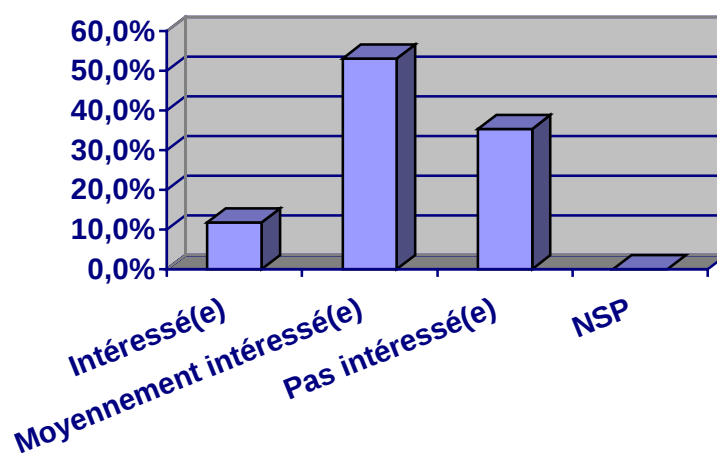


La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

**ANNEXE 5: RESULTATS DE L'ENQUETE AUPRES DES JEUNES
AYANT SUIVI UNE JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA
DEFNSE .**

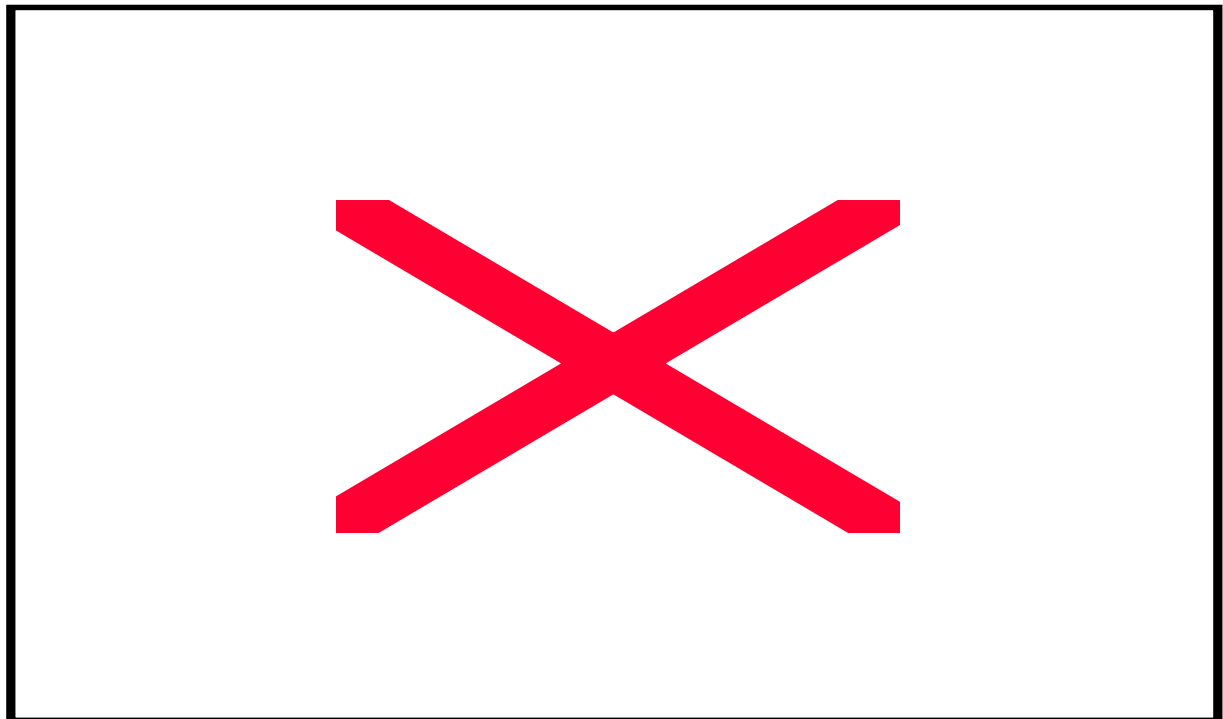
DIAGRAMME A BARRE DES QUESTIONS.

**Question 1: La Journée d'Appel de Préparation à la Défense que vous
venez de suivre vous a:**

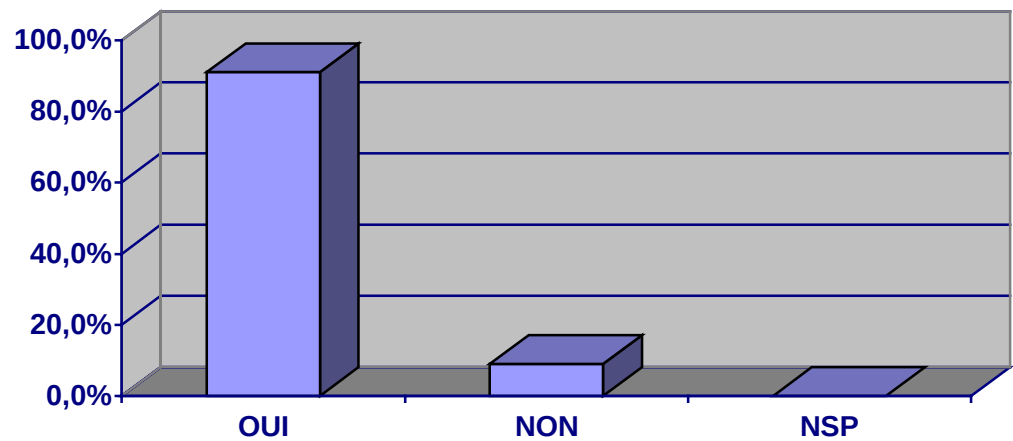


La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

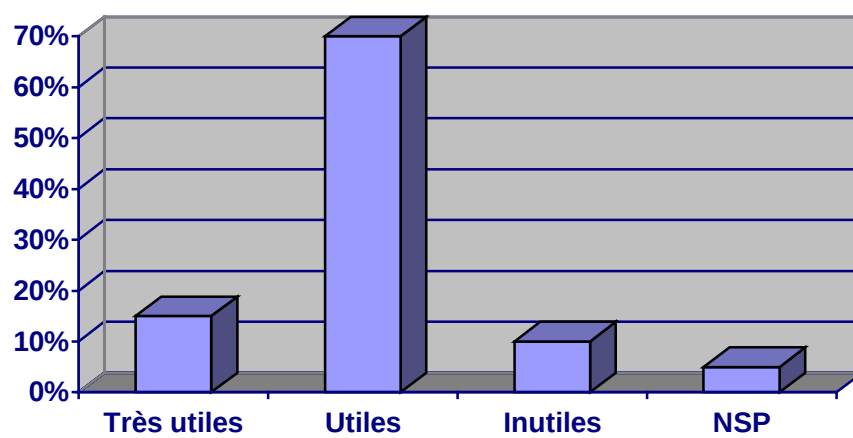
Question 2: Quels sont les deux thèmes de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense que vous avez le plus appréciés?



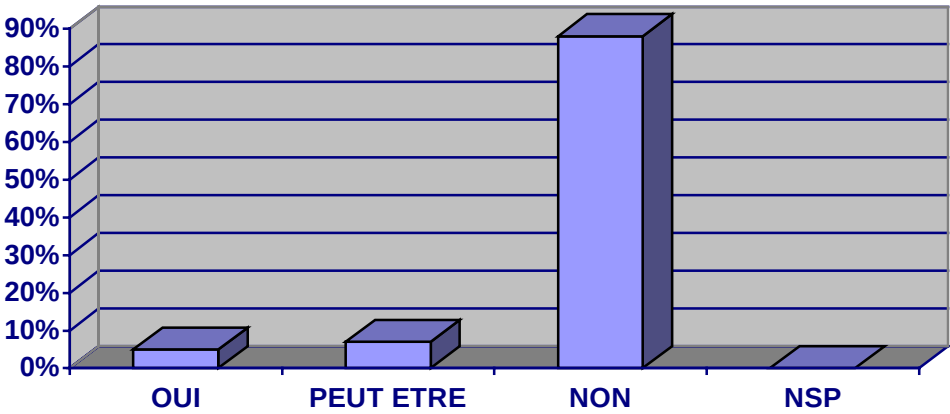
Question 5: La visite d'un site militaire vous a-t-elle intéressé?



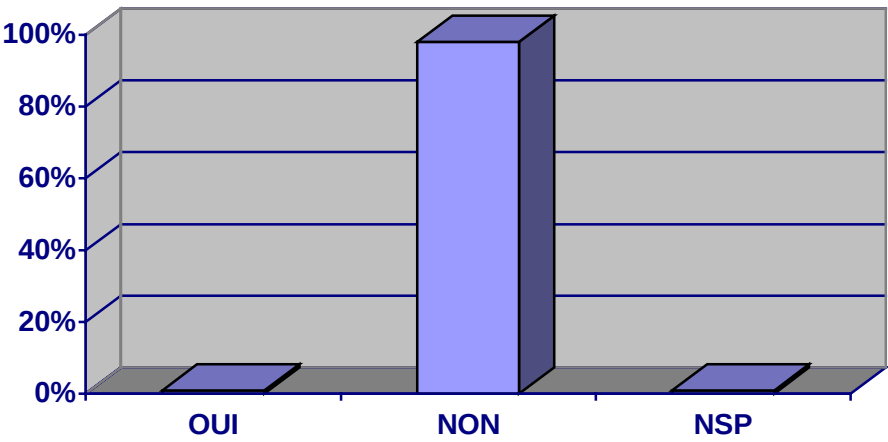
Question 10: Les armées françaises vous semblent:



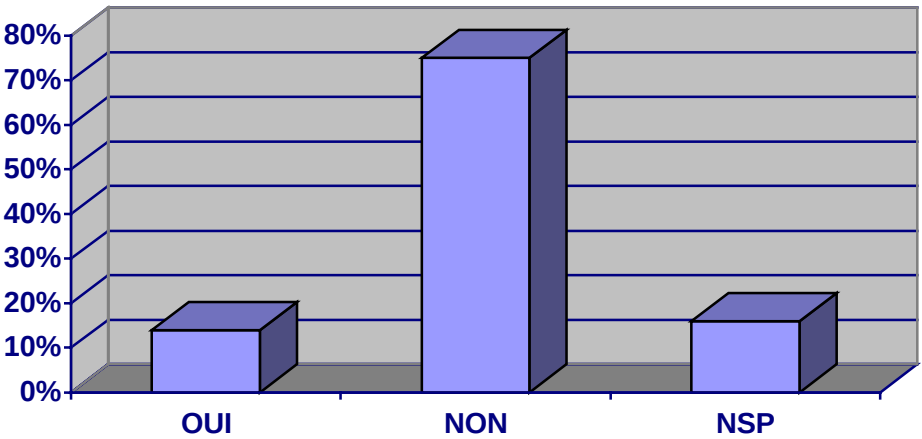
Question 11: Plus tard aimeriez-vous devenir militaire?



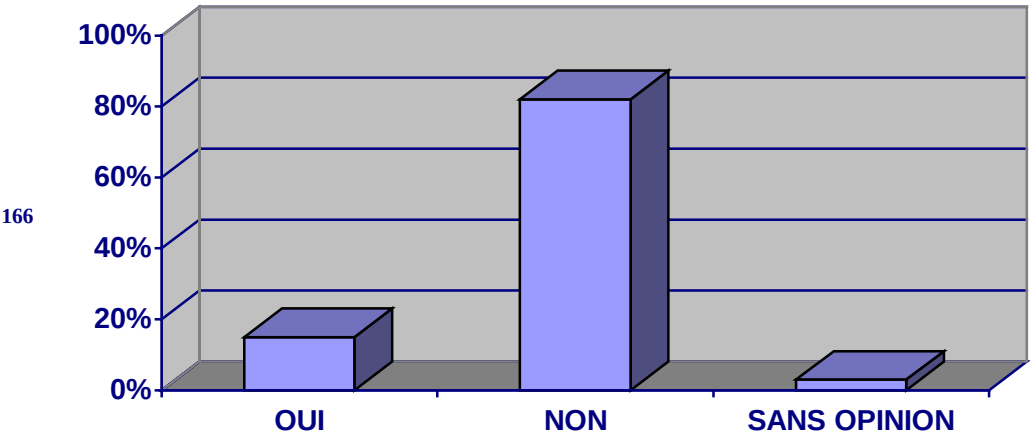
Question 12: Plus tard aimeriez-vous devenir réserviste?



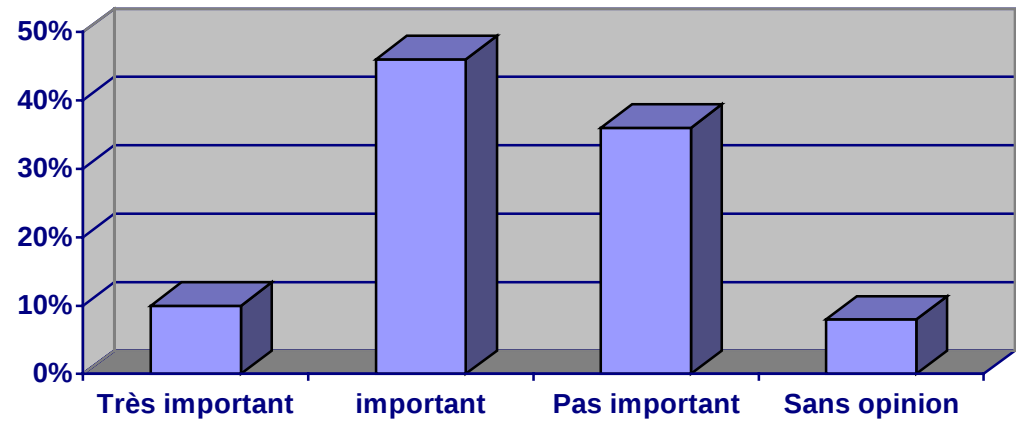
Question 13: La France vous paraît-elle faire l'objet de menaces?



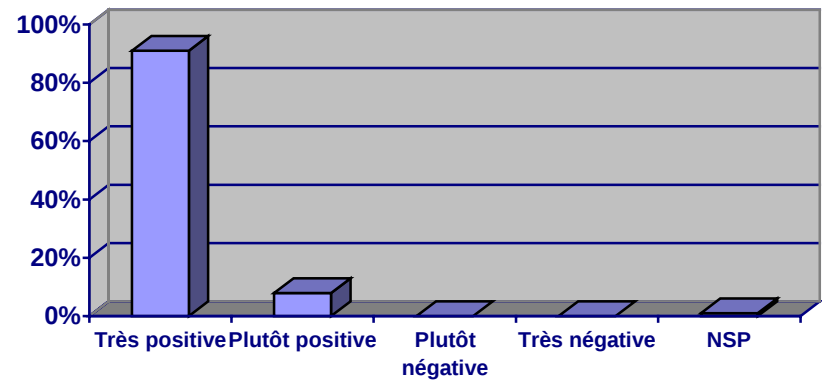
Question 18: Selon vous les français ont-il un comportement civique?



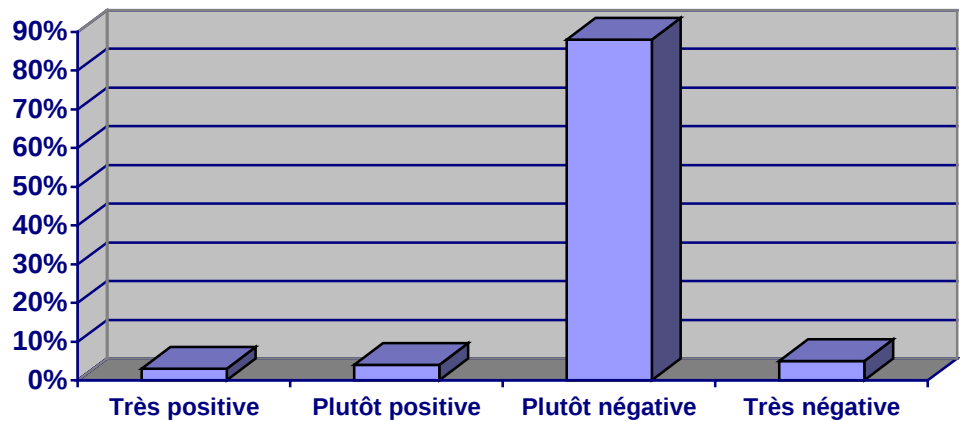
Question 19: Pour vous le patriotisme est:



Question 21: La suspension du Service national a été pour vous...

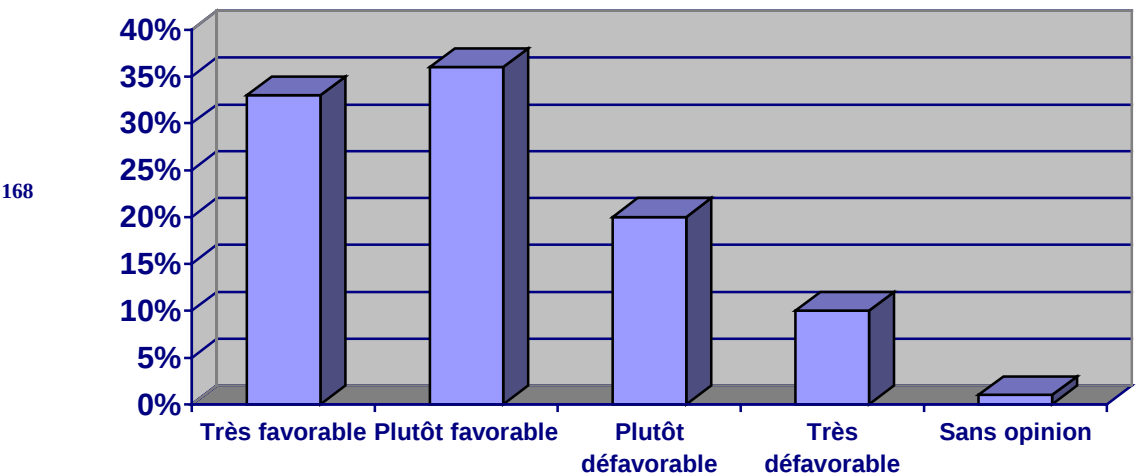


Question 22: La suspension du Service national a été pour la Défense nationale...



Question 23: Seriez-vous favorable à la restauration d'une forme diversifiée et allégée de Service national obligatoire?

(Défense et sécurité; coopération et humanitaire; animation civique et sociale...3 à 12 mois en fonction des types et des choix)?



La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

ANNEXE 6: TABLEAU D'EVALUATION DE LA JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE EN FONCTION DES BILANS NATIONAUX.

TABLEAU EVALUATION JAPD.
BILANS NATIONAUX de la DSN

Période	10/98-06/99	09-12/99	09-12/00	04-06/02	Moyenne
Effectifs	427 143	283 205	255 729	177 385	1 143 845
Accueil (%satisfaits)	90,8 %	80,5 %	80,8 %	94,1%	86,5 %
Rythme (%satisfaits)	69,1 %	67,6 %	63,6 %	64,7 %	66,8 %
Contenu (%satisfaits)	85,1 %	85 %	77,7 %	88,2 %	83,9 %
Dont : Informations générales	87 %	86 %	79,5 %	88,3%	85,3%
Informations militaires	84 %	86,3 %	78,3 %	91,5%	84,5%
Devoir de mémoire (% satisfaits)	81,3 %	79 %	72 %	81 %	78,6 %
Indice général de satisfaction (% satisfaits)	82,3 %	79,4 %	76,5 %	81,1 %	80,1 %

La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

ANNEXE 7: TABLEAU D'EVALUATION DE LA JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE SUR MIDI PYRENEES.

TABLEAU EVALUATION JAPD

SITES MIDI-PYRENEES 2003

Sites Effectifs	Albi 42	Castres 121	Pamiers 42	Tarbes 33	Toulouse 56	Moyenne 294
1 Satisfaction globale	88 %	81 %	78,6 %	63,6 %	82,1 %	79,9 %
2 Accueil	95,8 %	89,5 %	92,3 %	85,6 %	92,9 %	91 %
3 Rythme	69 %	71 %	71 %	58 %	82 %	71,4 %
4 Contenu						
Dont Ensemble	84,8 %	89,1 %	86,7 %	78,8 %	89,3 %	86,1 %
Info. générales	85,7 %	88,4 %	86,9 %	78,8 %	89,3 %	86,7 %
Info. militaires	88,1 %	91 %	85,7 %	86,3 %	92,9 %	89,5 %
Mémoire	76,2 %	86,8 %	88,1 %	63,6 %	82,1	82 %

La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

BIBLIOGRAPHIE.

La bibliographie initiale sera proposée en deux éléments : le premier, après avoir rappelé quelques références méthodologiques – limitées car la bibliographie de l'enquête sociologique est très classique – s'efforcera d'évoquer l'environnement théorique de cette recherche autour des thèmes, d'une part de la socialisation politique, notamment des jeunes, dans la lignée d'Annick Percheron et d'Anne Muxel et d'autre part de la citoyenneté et de l'identité nationale, selon les perspectives de D. Schnapper, N. Mayer ...et en mettant en valeur les débats sur l'intégration et la diversité culturelle .Le second élément reprendra les plus récents des travaux sur la réforme du service national et le rapport des jeunes à la défense , dans le cadre de la problématique du lien Armée-Nation .

A Bibliographie générale.

1 Quelques références méthodologiques :

- Champagne P. : Lenoir R. et alii : Initiation à la pratique sociologique ; Dunod 1989 .
- Cibois P. : l'analyse des données en sociologie ; PUF 1984 .
- Crozier M. Friedberg E.,: L'acteur et le système, Le seuil, 1977.
- Ghiglione R., Matalon B. : les enquêtes sociologiques : théories et pratique ; A.Colin 1978.
- Grawitz M. : Méthodes des sciences sociales ; Dalloz 1972 .
- Schnapper D. : la compréhension sociologique : démarche de l'analyse typologique ; PUF 1999 .

• Socialisation politique :

- Almond G. , Verba S : Civic Culture , Princeton UP , 1963 .
- Almond G. , Verba S. : The Civic Culture revisited , Little Brown 1980 .
- Badie B. : Culture et politique ; Economica 1993 .
- Baechler J. : Qu'est-ce que l'idéologie ? Gallimard 1976 .

- Boudon R. : L'idéologie, l'origine des idées reçues ; Fayard 1997 .
- Bourdieu P. : La reproduction . Eléments pour une théorie du système d'enseignement ; Minuit 1970 .
- Bourdieu P. : La distinction . Critique sociale du jugement ; Minuit 1979 .
- Bréchon P. : Les valeurs des Français
- Chauvel L. : Le destin des générations ; PUF 1998 .
- CURAPP : Discours et idéologie ; PUF 1980 .
- Drouin V. : Enquêtes sur les générations et la politique (1958-1995) ; L'Harmattan 1995 .
- Galland O. : Sociologie de la jeunesse : A. Colin 1997 .
- Jaffré J. , Muxel A. : les repères politiques in Boy D. , Mayer N. (dir.) : L'électeur a ses raisons ; Presses de Sciences Po 1997 .
- Jennings K. , Niemi R. : Generation and politics . A panel study of young adults and their parents . Princeton UP 1981 .
- Joignant A. : La socialisation politique ; stratégie d'analyse , enjeux théoriques et nouveaux agendas de recherche ; RFSP vol 47 p 535-559 , oct. 1997 .
- Muxel A. : Les jeunes et la politique ; Hachette 1987 .
- Muxel A. : Les jeunes et la politique ; Universalia 2002 p 217-221 .
- Muxel A. : L'expérience politique des jeunes ; Presses de Sciences Po 2001 .
- Muxel A. : Les choix politiques des jeunes à l'épreuve du temps , une enquête longitudinale ; RFSP vol 51/3 p 409-430 ; Juin 2001 .
- Pelassy D. : Sans foi ni loi ? Essai sur le bouleversement des valeurs ; Fayard 1995 .
- Percheron A. : L'univers politique des enfants ; Presses de la FNSP 1974 .
- Percheron A. : Les 10-16 ans et la politique ; Presses de la FNSP 1978 .
- Percheron A. : La socialisation politique ; A. Colin 1993 .
- Percheron A. , Remond R. : Age et politique ; Economica 1991 .

La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

- Piaget J , Weil A-M : Le développement chez l'enfant de l'idée de patrie et des relations avec l'étranger ; Bulletin International des Sciences Sociales 3/3 1951 p 605-621 .
- Revue Française de Science Politique vol 44/1 fév.1994 , p 99-136 : hommage à A. Percheron .

• ***Citoyenneté , identité nationale ...***

- Barthelemy M. : Associations : un nouvel âge de la participation ? Presses de Sciences Po 2000 .
- Boy D. , Mayer N. : L'électeur a ses raisons ; Presses de Sciences Po 1997 .
- Birnbaum P.(dir) : Sociologie du nationalisme . PUF 1997 .
- Brubacker W.R. : Citizenship and nationalhood in France and Germany ; Harvard UP 1992 .
- CEVIPOF : L'électeur français en questions ; Presses de la FNSP 1990 .
- Delannoi G. : Sociologie de la nation ; fondements théoriques et expériences historiques ; A . Colin 1999 .
- Delannoi G. , Taguieff P.A. : Théories du nationalisme ; Kime 1991 .
- Duchesne S. : Citoyenneté à la française ; Presses de Sciences Po, 1997 .
- Habermas J. Ecrits politiques ; Cerf 1990 .
- Kymlicka W. : Multicultural citizenship ; a liberal theory of minority rights ; Oxford UP 1995 .
- Kymlicka W. , Norman W. (Ed.) : Citizenship in diverse societies ; Oxford UP 1999 .
- Magonette P. : La citoyenneté : une histoire de l'idée de participation civique ; Bruxelles Bruylant 2001 .
- Martin D.C. (dir.) : Cartes d'identité ; comment dit-on « nous » en politique ? Presses de la FNSP 1994 .
- Mayer N. : Le sentiment national en France ; Universalia 1998 ; p 113-118 .

La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

- Mesure S. , Renaut A. : Alter ego : les paradoxes de l'identité démocratique ; Aubier 1999 .
- Michelat G. , Thomas J-P : Dimensions du nationalisme ; Presses de la FNSP 1966.
- Miller D. : Citizenship and national identity ; Cambridge Polity Press 2000 .
- Nicollet C. : Histoire , Nation , République ; O. Jacob 2000 .
- Schnapper D. : La France de l'intégration ; sociologie de la nation en 1990 ; Gallimard 1991
- Schnapper D. : La communauté des citoyens : sur l'idée moderne de nation . Gallimard 1994
- Schnapper D. : La relation à l'autre au cœur de la pensée sociologique ; Gallimard 1998 .
- Schnapper D. : La citoyenneté ; Universalia 2001 p 110-116 .
- Taguieff P-A : La force du préjugé . Essai sur le racisme et ses doubles ; La Découverte 1988
- Taguieff P-A : Les fins de l'antiracisme ; Michalon 1995 .
- Taguieff P-A : L'effacement de l'avenir ; Galilée 2000 .
- Todorov T. : Nous et les autres .La réflexion française sur la diversité humaine ; Le Seuil 1989 .
- Tribalat M. : Faire la France ; La Découverte 1995 .
- Walzer M. : Sphères de justice , une défense du pluralisme et de l'égalité ; Le Seuil 1997 .

B Bibliographie sur le thème: les jeunes et la Défense.

1 Publications du C2SD :

- Antoine J. , Antoine-Paillé M-T et alii : jeunesse singulière et plurielle : les jeunes , acteurs de la défense ; Champs de Mars 2 , 1997 , p 7- 26 .
- Azoulay P. : Les enjeux de la réforme du service national ;rapport C2SD août 1999 .
- Boniface P. : La jeunesse et la défense . Documents C2SD dec. 1998

La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

- Galland O. , Pfirsich J-V : Analyse comparée du rapport des jeunes à la nation et à l'armée : le cas de l'Italie , de la G-B et de l'Allemagne . rapport C2SD , janv. 2000
- .Galland O. , Pfirsich J-V : les jeunes , l'armée ,la nation ; rapport C2SD nov. 1998 .
- Galland O. : les jeunes , l'armée , la nation .Champs de Mars 7 , 2000 , 137-
- Jankowski B. (Dir.) : L'esprit de défense : définition , évolution et mesure ; rapport C2SD mars 1997 .
- Lada E. , Nicole-Drancourt C. : Images de l'armée et insertion des jeunes ;documents C2SD janv. 1999 .
- Léger J-F : les jeunes , leurs attentes professionnelles et l'engagement dans les armées.
Champs de Mars 7 , 2000 , p 151-157 .
- Nicole-Drancourt C. , Lada E. : Images de l'armée et insertion des jeunes . Champs de Mars 4 1998 , p 53-74 .
- Paquetteau B. : Vers l'armée du pacte républicain ? Champs de Mars 2, 1997, p 49-62 .
- Paquetteau B. : analyse des termes du débat sur la réforme du service national . (1996-1997) . Documents du C2SD Sept . 1997 .
- Porteret V : Les discours sur le service militaire à l'Assemblée Nationale (1962-1997) : conscription et identité nationale . Champs de Mars 9 , 2001 , 135-154 .
- a) Simonin H. : Construction identitaire et esprit de défense .Champs de Mars 3 , 1998 p 133-146 .
- Thièblemont A. : Les enjeux sociaux et politiques de la suppression du service militaire .Champs de Mars 2,1997 , p 27-48 .
- .Woock N. : la réforme du service national : la mise en place des JAPD ; documents C2SD oct. 1999 .

2 Publications spécialisées sur la défense :

• Défense nationale.

- Défense Nationale : dépouillement systématique 1996-2002 .

La perception de la J.A.P.D.....Marie-Dominique CHARLIER, Jean-Pierre MARICHY.

- Défense (Revue de l'IHEDN) : notamment N° 79 (Mars 1998 : dossier « Jeunes et défense ») et N° 81 (Septembre 1998 : dossier « les relations Armée-Nation »).

• ***Publications de la DICOD.***

notamment : « Armées d'aujourd'hui » et « Terre Magazine » 1996-2002 .

• ***Actes du colloque***

des 3/ 4 octobre 2001 : « La réforme de la défense : premiers enseignements »; notamment point 4 : Comment renforcer le lien entre la défense et la société ? p 88-124 , SGA/Comm. , 2002 .

3 Divers:

- o Millet Catherine : « L'esprit de défense à l'épreuve des ruptures ? » : évaluation du dispositif JAPD ; Mémoire DESS de Sociologie appliquée à la gestion locale ; Université de Toulouse Le Mirail Octobre 1999 .